

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII^e ANNEE. - N° 29

MARDI 10 AVRIL 2018



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 10 AVRIL 2018

Pages

ARRONDISSEMENTS

CAISSES DES ÉCOLES

Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement. — Fixation de la composition du Comité Technique de la Caisse des Ecoles du 15^e en vue des prochaines élections professionnelles (Délibération du 21 mars 2018) 1367

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Organisation de la Direction des Finances et des Achats (Arrêté modificatif du 3 avril 2018) 1367

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction des Finances et des Achats) (Arrêté modificatif du 3 avril 2018) 1369

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative (Arrêté du 30 mars 2018) 1369

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative (Arrêté du 30 mars 2018) 1370

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant dentaire (Arrêté du 30 mars 2018) 1371

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical et social de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant dentaire (Arrêté du 30 mars 2018) 1371

RESSOURCES HUMAINES

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2018 1372

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, au titre de l'année 2018 1375

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2018 1376

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 2^e classe, au titre de l'année 2018 1377

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade d'éboueur principal de classe supérieure 1377

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade d'égoutier principal de classe supérieure 1381

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade de fossoyeur principal de classe supérieure 1381

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade d'agent supérieur d'exploitation ... 1382

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 00016 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Didot, à Paris 14^e (Arrêté du 3 avril 2018) 1382

Arrêté n° 2018 E 00020 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12^e (Arrêté du 4 avril 2018) 1383

Arrêté n° 2018 T 11009 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Sedaine, à Paris 11^e (Arrêté du 4 avril 2018) 1383

Arrêté n° 2018 T 11062 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Fernand Braudel, à Paris 13^e. — *Régularisation* (Arrêté du 4 avril 2018) 1383

Arrêté n° 2018 T 11070 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Baudricourt, à Paris 13^e. — *Régularisation* (Arrêté du 3 avril 2018) 1384

Arrêté n° 2018 T 11073 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Edison, à Paris 13 ^e . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 4 avril 2018)	1384
Arrêté n° 2018 T 11075 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Curial, à Paris 19 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1384
Arrêté n° 2018 T 11091 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 12 ^e arrondissement (Arrêté du 3 avril 2018)	1385
Arrêté n° 2018 T 11092 suspendant les opérations « Paris Respire » dans les bois de Boulogne et de Vincennes, le dimanche 8 avril 2018. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 3 avril 2018)	1385
Arrêté n° 2018 T 11093 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Glacière, à Paris 13 ^e (Arrêté du 3 avril 2018)	1386
Arrêté n° 2018 T 11097 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Gérard, à Paris 13 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1386
Arrêté n° 2018 T 11099 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Masséna, à Paris 13 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1387
Arrêté n° 2018 T 11105 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rigoles, à Paris 20 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1387
Arrêté n° 2018 T 11108 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1387
Arrêté n° 2018 T 11110 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue des Poissonniers, à Paris 18 ^e . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 4 avril 2018)	1388
Arrêté n° 2018 T 11118 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pajou, à Paris 16 ^e (Arrêté du 3 avril 2018)	1388
Arrêté n° 2018 T 11120 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Cinq Diamants, à Paris 13 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1389
Arrêté n° 2018 T 11121 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de Versailles, à Paris 16 ^e (Arrêté du 4 avril 2018)	1389
Arrêté n° 2018 T 11145 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement quai Saint-Exupéry, à Paris 16 ^e (Arrêté du 5 avril 2018)	1390

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction des Finances et des Achats) (Arrêté modificatif du 3 avril 2018)	1390
--	------

RÉGIES

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux — Ledru-Rollin — Nationale. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485) (Arrêté du 3 avril 2018)	1391
--	------

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux. — Modification de l'arrêté départemental du 26 avril 2010 modifié instituant une sous-régie de recettes et d'avances au Centre Maternel Ledru-Rollin. — Régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485) (Arrêté du 3 avril 2018)	1392
--	------

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux — Ledru-Rollin — Nationale — Modification de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 désignant la régisseuse et la mandataire suppléante de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485) (Arrêté du 3 avril 2018)	1393
---	------

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux — Sous-régie de recettes et d'avances du Centre maternel Ledru-Rollin — Désignation d'un mandataire sous-régisseur et d'une mandataire sous-régisseur suppléante de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485) (Arrêté du 3 avril 2018)	1394
--	------

Fixation , à compter du 1 ^{er} avril 2018, du tarif journalier applicable au foyer d'hébergement L'ESPÉRANCE, géré par l'organisme gestionnaire L'ESPÉRANCE situé 47, rue de la Harpe, à Paris 5 ^e (Arrêté du 5 avril 2018)	1395
--	------

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00265 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Cabinet du Préfet de Police (Arrêté du 30 mars 2018)	1395
Arrêté n° 2018-00270 relatif au déroulement de la 42 ^e édition du Marathon International de Paris. — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 5 avril 2018)	1396

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs.....	1398
Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.....	1398
Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.....	1398
Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.....	1402
Liste des déclarations préalables déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.....	1403
Liste des demandes de permis d'aménager délivrés entre le 16 mars et le 31 mars 2018.....	1419
Liste des permis de construire délivrés entre le 16 mars et le 31 mars 2018	1419
Liste des permis de démolir délivrés entre le 16 mars et le 31 mars 2018	1422

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Arrêté n° 2018-0110 fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de préparateurs en pharmacie Titre III (Arrêté du 15 mars 2018)	1423
---	------

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Arrêté n° 02 portant délégation de signature du Directeur Général (Arrêté du 4 avril 2018) 1423

EAU DE PARIS

Conseil d'Administration du 16 février 2018. — Délibérations 1423

PARIS MUSÉES

Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'établissement public Paris Musées (Arrêté modificatif du 3 avril 2018) 1427

POSTES À POURVOIR

Paris Musées. - Avis de vacance de deux postes (F/H)..... 1428

1^{er} poste : assistant-e administratif-ve chargé-e des affaires générales. — Maison de Victor Hugo..... 1428

2^e poste : conservateur-trice au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris..... 1428

ARRONDISSEMENTS

CAISSES DES ÉCOLES

Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement. — Fixation de la composition du Comité Technique de la Caisse des Ecoles du 15^e en vue des prochaines élections professionnelles.

Le Maire du 15^e arrondissement,
Président de la Caisse des Ecoles,

Le comité de gestion de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement réuni en séance le 21 mars 2018 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié ;

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 267 agents en vue des élections professionnelles prévues en 2018 ;

Délibère :

Article 1 : Le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au Comité Technique de la Caisse des Ecoles du 15^e est fixé à quatre (4). Le nombre de représentants titulaires est égal au nombre de suppléants soit quatre (4).

Article 2 : Le paritarisme numérique est maintenu en fixant un nombre de représentants de la Caisse des Ecoles du 15^e arrondissement égal à quatre (4) et quatre (4) suppléants.

Article 3 : Il est décidé le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Caisse des Ecoles.

Article 4 : Le Directeur de la Caisse des Ecoles est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Copie de la présente délibération sera transmise :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » (BMO) pour publication ;

— aux organisations syndicales représentées à la Caisse des Ecoles du 15^e.

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Philippe GOUJON

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Organisation de la Direction des Finances et des Achats. — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'arrêté modificatif de structure du 20 février 2018 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'avis du CT du 14 février 2017 sur l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'avis du CTP Central du 3 juillet 2014 relatif à l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 21 novembre 2017 est modifié comme suit :

A la rubrique :

Service de la Gestion Déléguée rattaché directement au Directeur :

Remplacer le paragraphe suivant :

Le Service de la gestion déléguée offre aux Directions à faible volumétrie de commandes la prise en charge de l'ensemble des activités financières :

— interface avec les directions opérationnelles prises en charge par la Direction des Finances et des Achats ;

— préparation du budget à chaque étape budgétaire, mise en place des crédits et suivi de son exécution ;

— gestion des commandes : de la demande d'engagement juridique à la mise en liquidation des factures.

Le Service de la gestion déléguée est chargé de l'exécution du budget pour son service.

Le Service de la gestion déléguée dispose d'un pôle approvisionnement et d'un pôle budget. Les comptables d'engagements du Service de la gestion déléguée sont organisés par portefeuille de Directions ou de services.

Missions des comptables d'engagements :

Sur leur portefeuille de Directions ou services, les comptables d'engagements sont chargés des engagements juridiques :

— finalisation des commandes pour le compte des Directions/services en lien avec leurs demandeurs (contrôle de la régularité de la demande, opportunité validée par le supérieur, selon le circuit décisionnel validé par Direction...);

— création des engagements comptables ;

— contrôle des données du tiers et, le cas échéant, demande de création et modification de tiers en lien avec le SREF ;

— vérification des données marchés de chaque commande en lien avec la SDA, et, le cas échéant, demandes d'ouverture d'enveloppes sur les marchés transverses ou mise à jour de catalogues (articles) ;

— gestion des imputations analytique, patrimoniale et fiscale en lien avec le SEC ;

— production des états de pilotage et de suivi opérationnel ;

— suivi des services faits comptables et des factures en lien avec le SFACT.

Missions liées à l'approvisionnement Direction des Finances et des Achats :

En lien avec la Sous-direction des Achats, le Pôle Approvisionnement est l'interlocuteur privilégié des services de la Direction des Finances et des Achats :

— conseil sur les choix de supports contractuels à retenir ;

— contrôle du respect de la réglementation applicable aux marchés publics ;

— suivi, en lien avec les services, de l'exécution de marchés pour participer à la préparation des bilans de marchés.

En collaboration régulière avec la Sous-direction des Achats, il participe à l'élaboration des stratégies achats de la Direction des Finances et des Achats : compréhension des besoins, recensement et identification des procédures marchés, définition des calendriers, respect des politiques de consommation...

En lien avec les demandeurs de la Direction des Finances et des Achats et des comptables d'engagements du Service de la gestion déléguée, le pôle approvisionnement organise, programme et suit les campagnes de commandes groupées Direction des Finances et des Achats jusqu'à l'envoi de la commande au fournisseur.

Il produit toutes les statistiques de consommation nécessaires au recensement des besoins et à la gestion prévisionnelle des commandes par service.

Il est également en charge de la formalisation des procédures approvisionnement de la Direction des Finances et des Achats, de leur mise à jour et de leur diffusion interne.

Missions budgétaires :

En lien avec la Sous-direction du Budget et chaque Direction ou pour la Direction des Finances et des Achats Sous-direction et service rattaché au Directeur, le Pôle Budget prépare le budget à toutes les étapes budgétaires (pluriannuel, BP, BS et DM) :

— prise en charge des mouvements de crédits (délégations et virements) ;

— suivi des subventions en lien avec les comptables d'engagements ;

— préparation d'états de suivi de l'exécution ;

— préparation et animation des points budgétaires ;

— interlocuteur du Pôle Approvisionnement pour le suivi de la programmation des Achats par service ou Direction géré par le Service de la gestion déléguée.

Par le paragraphe :

Le Service de la gestion déléguée offre aux Directions à faible volumétrie de commandes la prise en charge de leur activité financière :

— préparation du budget à chaque étape budgétaire, mise en place des crédits et suivi de son exécution ;

— gestion des commandes : de la création de l'engagement comptable jusqu'à l'enregistrement comptable du service fait.

Le Service de la gestion déléguée est organisé en 2 sections :

— une section dédiée au traitement des demandes émanant des Directions dites de petite taille (Inspection Générale, Bureau du Cabinet de la Maire, Secrétariat Général et Délégations rattachées) ;

— une section dédiée au traitement des demandes provenant des Directions dites de taille moyenne (Direction des Finances et des Achats, Direction de l'Information et de la Communication).

Chaque section assume les tâches suivantes, à toutes les étapes budgétaires (pluriannuel, BP, BS et DM) :

— prise en charge des mouvements de crédits (délégations et virements) ;

— suivi des subventions en lien avec les comptables d'engagements du Service de la gestion déléguée ;

— préparation d'états de suivi de l'exécution ;

— préparation et animation des points budgétaires.

Les missions budgétaires sont réalisées en lien avec la Sous-direction du Budget et chaque Direction ou pour la Direction des Finances et des Achats, chaque Sous-direction et service rattaché au Directeur.

Chaque section assure la gestion des engagements juridiques :

— finalisation des commandes pour le compte des Directions en lien avec les demandeurs (contrôle de la régularité de la demande, opportunité validée par le supérieur, selon le circuit décisionnel validé par Direction...);

— création des engagements comptables ;

— contrôle des données du tiers ;

— vérification des données marchés ;

— gestion des imputations, en particulier les axes de suivi analytique, patrimonial et fiscal ;

— suivi des services faits comptables et des factures bloquées en lien avec le Service facturier ;

— production des états de pilotage et de suivi opérationnel.

Le Service de la gestion déléguée dispose également d'une mission Méthodes et Ressources.

La mission « méthode et ressources » accompagne les sections dans la réalisation de leurs activités principales (appui organisationnel et expertise technique).

Elle est également responsable de la production de toutes les études d'impacts liés aux évolutions de périmètre d'activité du service et aux changements d'organisation. Dans ce cadre, elle définit le calendrier des projets, évalue les éventuelles réallocations de moyens nécessaires (humains, financiers, matériels...) et constitue l'ensemble des dossiers techniques inhérents à la mise en œuvre des différents projets.

Art. 2. — L'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats est modifié.

Art. 3. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur des Finances et des Achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction des Finances et des Achats). — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2017 portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 20 février 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

Remplacer le paragraphe suivant :

La signature de la Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats ;
- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;
- M. François DESGARDIN, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Par le paragraphe :

La signature de la Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats ;
- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;
- M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

A la rubrique :

SOUS-DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ :

Remplacer le paragraphe suivant :

M. François DESGARDIN, chargé de la Sous-direction de la comptabilité et en cas d'absence et d'empêchement Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable :

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DESGARDIN, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction de la comptabilité à Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable.

Par le paragraphe :

M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité et en cas d'absence et d'empêchement Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable :

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel SPINAT, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction de la comptabilité à Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris, à M. le Directeur des Ressources Humaines et aux intéressé·e·s.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Anne HIDALGO

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 85-1299 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2011 DRH-21 des 28, 29 et 30 mars 2011 du Conseil de Paris fixant le statut particulier du corps des secrétaires administratif-ive-s d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 16 du 13 et 14 avril 2015 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratif-ive-s d'administrations parisiennes pour les spécialités administration générale et action éducative ;

Vu la délibération 2016 DRH 48 des 13, 14 et 15 juin 2016, portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 fixant au 23 mai 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif-ive-s d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif-ive de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative, qui s'ouvrira, à partir du 23 mai 2018, est composé comme suit :

— Mme Viviane VAN DE POELE, Conseillère municipale déléguée à la santé et aux handicaps de la Ville de Romainville, Présidente du jury ;

— Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire chargée de la Jeunesse et des Sports, Mairie du 12^e arrondissement ;

— Mme Solange de MONNERON, chargée de la Mission information et animation des réseaux RH au Service des ressources humaines, Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

— M. Sébastien AUDUREAU, Adjoint au chef de subdivision, service exploitation des jardins, Direction des Espaces verts et de l'Environnement, Ville de Paris ;

— M. Renaud BAILLY, chef du Bureau de gestion des personnels, Direction des Affaires Scolaires, Ville de Paris ;

— M. Frédéric OUDET, chef du Bureau des carrières administratives, Direction des Ressources Humaines, Ville de Paris.

Art. 2. — Dans le cas où la Présidente du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, Mme Fadila TAIEB la remplacerait.

Art. 3. — Les fonctions de secrétaire seront assurées par un représentant de la Direction des Ressources Humaines.

Art. 4. — Un-e représentant-e de la Commission Administrative Paritaire des secrétaires administratif-ive-s d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves.

Toutefois, il-elle ne pourra pas participer au choix des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif-ve de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 85-1299 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2011 DRH-21 des 28, 29 et 30 mars 2011 du Conseil de Paris fixant le statut particulier du corps des secrétaires administratif-ives d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 16 du 13 et 14 avril 2015 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratif-ives d'administrations parisiennes pour les spécialités administration générale et action éducative ;

Vu la délibération 2016 DRH 48 des 13, 14 et 15 juin 2016, portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 fixant au 29 mai 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif-ive-s d'administrations parisiennes de classe supérieure ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif-ve de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative, est composé comme suit :

— M. Jacques LONGUET, Maire adjoint en charge de la Vie Scolaire, de la Parentalité, du Patrimoine et de la Mémoire de la Ville d'Evry (91) Président du jury ;

— Mme Patricia RICHARD, Conseillère municipale de la Commune de Saint-Maurice (94) ;

— Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET, adjointe au chef du Service relations et échanges financiers — Direction des Finances et des Achats — Ville de Paris ;

— Mme Liliane COMENSOLI, adjointe au chef du Bureau des carrières administratives — Direction des Ressources Humaines — Ville de Paris ;

— M. Daniel PROTOPOPOFF, chef du Bureau des ressources humaines et de la logistique — Direction de l'Information et de la Communication — Ville de Paris ;

— M. Kader AMOR, adjoint au chef du Bureau de la gestion individuelle et collective — Direction des Ressources Humaines — Ville de Paris.

Art. 2. — Sont nommés en qualité d'examineurs adjoints au jury pour assurer la correction de l'épreuve écrite de l'examen professionnel :

— Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET, adjointe au chef du Service relations et échanges financiers — Direction des Finances et des Achats — Ville de Paris ;

— Mme Liliane COMENSOLI, adjointe au chef du Bureau des carrières administratives — Direction des Ressources Humaines — Ville de Paris ;

— Mme Perrine FOUQUET, cheffe de la Section des attaché-e-s d'administrations — Direction des Ressources Humaines — Ville de Paris ;

— M. Kader AMOR, adjoint au chef du Bureau de la gestion individuelle et collective — Direction des Ressources Humaines — Ville de Paris.

Art. 3. — Dans le cas où le Président du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, Mme Patricia RICHARD le remplacerait.

Art. 4. — Les fonctions de secrétaire seront assurées par un représentant de la Direction des Ressources Humaines.

Art. 5. — Un-e représentant-e de la Commission Administrative Paritaire des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, spécialités administration générale et action éducative, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves.

Toutefois, il-elle ne pourra pas participer au choix des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical-e et social-e de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant-e dentaire.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 85-1299 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH-69 des 28, 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2015 fixant le statut particulier du corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2016 DRH-48 des 13, 14 et 15 juin 2016 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération 2016 DRH 59 des 13, 14 et 15 juin 2016 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle du corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 fixant au 23 mai 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical-e et social-e de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical-e et social-e de classe

exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale, et assistant-e dentaire est composé comme suit :

— Mme Françoise LAMAU, Conseillère municipale et communautaire, Ville de Taverny (95) Présidente ;

— M. Fatah AGGOUNE, Adjoint au Maire, chargé de l'écologie urbaine et espace public, transport, voirie, déplacement, stationnement, Ville de Gentilly (94) ;

— Mme Isabelle MAKOWSKI, cheffe du Bureau du personnel administratif, technique et ouvrier, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

— M. Fabien GILLET, chef du Bureau de la gestion individuelle et collective, Direction des Familles et de la Petite Enfance ;

— Mme Eve BRUHAT, responsable de la Section des secrétaires administratifs et des secrétaires médicaux-sociaux, Direction des Ressources Humaines, Ville de Paris ;

— M. Denis LOSANGE, Conseiller socio-éducatif, adjoint à la cheffe de Service de la Sous-direction de l'autonomie — équipe médico-sociale (APA), Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Art. 2. — Dans le cas où la Présidente du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Fatah AGGOUNE la remplacerait.

Art. 3. — Les fonctions de secrétaire seront assurées par un représentant de la Direction des Ressources Humaines.

Art. 4. — Un-e représentant-e de la Commission Administrative Paritaire des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes, spécialité médico-social-e, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves.

Toutefois, il-elle ne pourra pas participer au choix des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical-e et social-e de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant-e dentaire.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 85-1299 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH-69 des 28, 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2015 fixant le statut particulier du corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2016 DRH-48 des 13, 14 et 15 juin 2016 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération 2016 DRH 59 des 13, 14 et 15 juin 2016 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes

des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle du corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 fixant au 29 mai 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical-e et social-e de classe supérieure d'administrations parisiennes ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical-e et social-e de classe supérieure d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant-e dentaire, est composé comme suit :

— Mme Françoise LAMAU, Conseillère municipale et communautaire, Ville de Taverny (95), Présidente du jury ;

— M. Fatah AGGOUNE, Adjoint au Maire, chargé de l'écologie urbaine et espace public, transport, voirie, déplacement, stationnement, Ville de Gentilly (94) ;

— Mme Isabelle MAKOWSKI, cheffe du Bureau du personnel administratif, technique et ouvrier, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

— M. Fabien GILLET, chef du Bureau de la gestion individuelle et collective, Direction des Familles et de la Petite Enfance ;

— Mme Eve BRUHAT, responsable de la section des secrétaires administratifs et des secrétaires médicaux-sociaux, Direction des Ressources Humaines, Ville de Paris ;

— M. Denis LOSANGE, Conseiller socio-éducatif, adjoint à la cheffe de service de la Sous-direction de l'autonomie — équipe médico-sociale (APA), Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Art. 2. — Sont nommés en qualité d'examineurs adjoints au jury pour assurer la correction de l'épreuve écrite de l'examen professionnel :

— M. Denis LOSANGE, Conseiller socio-éducatif, adjoint à la cheffe de Service de la Sous-direction de l'autonomie — équipe médico-sociale (APA), Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

— Mme Isabelle MAKOWSKI, cheffe du Bureau du personnel administratif, technique et ouvrier, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Art. 3. — Dans le cas où la Présidente du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Fatah AGGOUNE la remplacerait.

Art. 4. — Les fonctions de secrétaire seront assurées par un représentant de la Direction des Ressources Humaines.

Art. 5. — Un-e représentant-e de la Commission Administrative Paritaire des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes, spécialités médico-social-e et assistant-e dentaire, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves.

Toutefois, il-elle ne pourra pas participer au choix des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

RESSOURCES HUMAINES

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2018.

Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 28 mars 2018 :

- DE RYBEL François
- PACAULT Cédric
- LEMAITRE Stéphane
- RISCOSSO Alain
- SUREAU Christine
- FABET Marius
- ROSIER Marc
- JOYCE Jérôme
- HAAN Philippe
- NGUYEN Quoc Minh
- SELLEM Bernard
- VENTURA Robert
- BOLATRE Alain
- SUIVANT Sidney
- DJAE Achiraffi
- SEROT Teddy
- KADARBI Loutfi
- BAYEUL Thierry
- SLIMANI Rabah
- CAILLARD Thierry
- REDJAL Samir
- THOMAS Jean-Philippe
- DOLADER Gabriel
- BOUCHAKOUK Mohamed
- RONCO Nicolas
- OSSARD Jean Léa
- LORTAL Lionel
- BAILET Laurent
- FONTAINE Abel
- POSTIC Gilles
- BENYAHIA Amar
- KHELLET Azeddine
- BOUCHER Rémy
- MODESTINE Emilia
- BEL HASSEN, née MEUNIER Ghyslaine
- SAMB Karine
- MOUCHARD Marie-Laure
- TROUDE Carole
- WALLET Aurélien
- CAVALIER Aurélien
- CHARPENTIER Marc
- PERRIN Gérald
- PARMENT Stéphane
- DAHAM Mohamed
- GUERROUCHE Olivier
- ANDREZE-LOUISSON Bruno
- CHERON Stéphane
- MENARD Pierre-Loïc
- SEGUIN-CADICHE Alex
- HAMON Kévin
- BRICHET Clément
- JUARES-VINOLES Romain
- FAUSTI Dominique
- BOURGEOIS Marius
- SINNATAMBY Anand
- WITKIEWICZ Baptiste
- DELAMARRE Christian
- LEFEBVRE Claude
- BULVER Jean-Claude
- MAREUGE Michel
- BEN HAYOUN Michel
- GARNIER Philippe
- NOLENT Louis
- TAHRAT Serge
- RINCOURT Alain

- PLAS Pascal
- GAUSSON Alain
- BUFFLER Jacques
- CORDINIER Luc
- RICHOL Serge
- ARGON Rodolphe
- MANCHON Jean-Louis Eric
- MANAC'H, née LEVEQUE Lydie
- RIVIERE Ythier
- BASTE Yves
- MOLNAR Patrick
- LAUCH Philippe
- CORNANO Jacky
- PLANA Paul
- NADJAR Jacob
- DELUGEAU Jean-Claude
- DAGUEBERT Laurent
- MOUGNI Moussa
- POUTHAS Patrick
- MADI Djibaba
- DUVEAU Patrick
- PRIXAIN Hubert
- VALMERY Alex
- PIERROT Arnauld
- BAGOU Léonard
- WALTER Antoine
- REGEASSE Alain
- TREVARE Bertrand
- GAUCHET Stéphane
- LONGA Gérard
- LOUISE Michel
- TOUZEAU Sébastien
- JORGE DA CUNHA Carlos
- THEOPHILE Fulbert
- GARDIOLE Claude
- NALLATAMBY Thore
- PIERLOT Jérôme
- MALASKI Frédéric
- TRANQUILLIN Bruno
- CHETTOUF Hakim
- BOISFER Fernand
- CAO Vu Tuan
- CHOISI Gilbert
- OTINIANO Marius
- OUCHEIKH Mohammed
- BERTIN Jean-Michel
- TALBI El Bachir
- GLEMAREC Bruno
- MAZA Elhoucine
- GUERREIRO Eric
- POIZOT Emmanuel
- BOMBONY Gilles
- BRASSAC Emmanuel
- PIERRAT Ludovic
- FLECK Jérôme
- MATEUS Rosa
- TERNOS Claude
- GABACH François
- AUTANT Frédéric
- DENDOUNE Nicolas
- PIERRET Cyril
- BOUDERLIQUE Thomas
- RUBINSZTAJN Rémy
- CIOFLAN Eugèn
- DOUET Jérôme
- CHU Michel
- KNEBLEWSKI Christophe
- LE GALL Fabrice
- MULLER François
- GOUNDIAM Arouna
- BONILLO Simon
- ROCHEDREUX Guillaume
- GUIFFAN Timothée
- ROVIRA Romain
- PLANES Bastien
- De CATHELINÉAU Romain
- SEVERIEN Eric
- THONG VAN Chan
- LEGENDRE Emilien
- ARAMBOL Nicolas
- LEBRUN Stéphane
- AZZOUZI Gharib
- VAN DE ZANDE Franck
- BRIGITTE Jean-Charles
- JERONIMO LIMA José
- SAUVANT Catherine
- BEN HAYOUN Joël Bernard
- MANCHAUD BENJAMIN Duverval
- ROSELMAC Rigobert
- FABRONI Guy
- CANTAL Emile
- EDWIGE Fortuné
- GELPI Dominique
- ABON Jean-Pierre
- URIE Alex
- BOURGEOIS Philippe
- LANARRE Hilaire
- GRACIAN Sabas
- OUVREARD Jérôme
- LUDOSKY Jean-Louis
- DELIVRY Roland
- BOCQUET Philippe
- DAGNET Clément
- GALLONDE Fred
- DAVID Henri
- BIRON Daniel
- COGNET Guy
- VANNEUR Christian
- HENRI Marie-Claude
- THYERE Jacques
- BOICHE Didier
- LESCOT Frédéric
- ROUHIER Rosan
- SAINDOY Bernabe
- MAZEAU Gabriel
- CAJAZZO Yolande Henri
- TORNE-CELER Didier
- MACIN Onésime
- TAILLANDIER Fabrice
- HANTAT Mouloud
- CEGELLY Joël
- PARNASSE José
- FOURNIER Pascal
- BOURRE Michel
- PERRIET Germain
- VIRGINIUS Victor
- BOLMIN Félix
- BELLEAU Jacques
- MONAI Thierry
- DANJOU Patrick
- JANIVEL Serge
- BOMBA Médéric
- CLAIRE Germain
- ISRI Jean-Luc
- KENNENGA Raphaël
- COTIN Dominique
- CHAPELEAU Daniel
- BAUDON Norbert
- MORMAIN Serge Alexis
- COSSOU Pierre
- RAGOT René
- BARDOUX Thierry
- ATTIA Lucien
- AFRICANO Jean-Pierre
- MOITY Didier
- ALLARD ST ALBIN Charles
- GURY Laurent
- FAKHOUR Nezha

- BAILLET Eric
- SOW Harouna
- BEZIN Anthony
- LEPATRE Joël
- CHAMBON Franck
- HALTALI Bouzid
- GHEDDAB Mohamed
- LAMARE Pierre
- PETIT Stéphane
- POULAIN Loïc
- JOLIVET Dorian
- MAHE Jérémy
- YBEGGAZENE Amar
- LOMBARDO Ignacio
- HECKENROTH Harald
- FERRY Guy
- ROUGEOL Maxime
- VIGNY Romain
- MICHALON Michel
- LOUREIRO José
- TACINE Madjid
- DECILAP Gérald
- CHARCONNET Steeve
- MATHE Patrick
- CORREAS GARCIA Séverine
- CHOBEAUX Francis
- DAVID Alain
- MARY Naby
- LAVENTURE-DARIVAL Teddy
- GERMAIN Noémie
- VIRAYE Dany
- DINTILHAC Etienne
- DHERBE Noémie
- LAFONT Arnaud
- BUCHET Sébastien
- SCHROEDER Romain
- DMYTRUK Thomas
- LOUISY, née PLUTON Sandra
- DETAY Jacques
- IDIEDER Jean-Michel
- LE BRETON Patrick
- CUIGNET Nicolas
- MICHAUX Jean-Bernard
- HADJ-SAFI Mohamed
- FERNANDEZ BONINI Rai
- CURTET Thierry
- ACHILLE Sabrina
- PION Daniel
- PURON Christine
- BONIFACE Lourdhessamy
- BOUAZZA Abdellatif
- MERIGOU, née CHABERNAUD Nathalie
- MANDARD Stéphane
- RAUCH William
- FERRATON Benjamin
- VASSEUR Guillaume
- BALLETTI Dino
- CHATEL Savinien
- DOUCE Pascal
- HOUCHE Bertrand
- UZUM Léon
- LACHAIZE Thomas
- BERCHEL Made
- PIGUEL Philippe
- MARTINERIE, née JOLY Isabelle
- MORVANT Marc
- DEMARCQ Frédéric
- HAUDRY Christian
- FAUCOU Christian
- ESCOLANO José-Noël
- LAME Didier
- MAGNIN Yannick
- PARTY Joseph
- DEMAZY Denis
- BOUDIER Patrice
- CARRIERE Raphaël Pierre
- ATLAN Bernard
- CARO Marie-Lou
- BOISSEVAL Gaëtan
- PEZZANO Marc
- VALGAIRE Ferdinand
- SALEY Patrick
- EXURVILLE Félix
- ROUZIER Pascal
- MISERETTE Jean
- GRAVELOT Vincent
- SPIESER Patrick
- PERRON Régis Roland
- TARLEY Francis
- GITRAS Gilbert
- HEBERT Christophe
- BROCHARD Michel
- PARENT Guy
- SOPHIE Gatien
- PETITOT Thierry
- LABEJOF Martin
- GUILLEMAIN Joël
- CUTMAN Timothée
- ROLLIN Laurence
- LAGARDE Sylvain
- RAVI François
- GUENEE Yannick
- POTIER Pascal
- ANGELY Joseph
- GUEREDRAK Alexis
- LONDINIÈRE Marcelin
- BOUHAMADI Dris
- NIBERT Auguste
- BAZILE Joseph
- GARIME Constant
- DEVAUX Félix
- GENE Patrick
- PERONET André
- LAMBIN Jean Claude
- DANICAN Gilbert
- MARIE CLAIRE Romain
- TALMASSON Félix
- MARTIN Valérie
- AROQUIAME Sagaya
- N'DIAYE Moussa
- AHAMED Laididine
- REDLINGER Fabien
- FERREIRA Emmanuel
- MONTEUUIS, née JOLY Corine
- SEVERINE Fred
- VIRAPIN Georget
- FIEVRE David Jacques
- MIGNOT Denis
- CAZAL Jean-Hugues
- RICHARD Pascal
- LE COZ Alain
- POULAIN Ginette
- GIRARD Jean-Marie
- THOMAS Prosper
- PLANCON Denis
- LE FRESNE Bruno
- GIANG-CONG Pascale
- ETHEVE Marie-Jeanne
- SANOGO Siriki
- RELMY André
- GAMBIER Patrice
- JODET Patrick
- DELANGE Christian
- RODRIGUES Emmanuel
- BACIUS Emmanuel
- LECONTE Eric
- FIDOL Philippe
- VANESSE Farid

– SERRE Jean-Paul
 – PICARD Yves
 – GUILLO Frédéric
 – SALTEL Patrick
 – SIMION Claude
 – DANU MASTON Marie-Claude
 – POTIRON Laurent
 – MIKAELIAN Edouard
 – ARDENOIS Dominique
 – CHARLES Joël
 – RAZIN Charles
 – GOVINDARADJOU
 – BONVARD Georget
 – BAUCHAINT Cyrille
 – PLUTON Serge Gérard
 – FAUCHON Jean-Luc
 – GLADONE Georges
 – SATAN Patrick
 – NIEVES Pascal
 – FIFI Pierre
 – BEAUPERE Lucien
 – ZACHILLE Jean-Philippe
 – DONATELLA Olivier
 – KASSIME Salim
 – MARIE-ANAIIS David
 – VANDENBROUCK Nicolas
 – TOURNOIS Sophie
 – SEIGNEUR Pascal
 – GONZALES Michel
 – GIRARD Eric
 – LEONCE Rosalie
 – GERARD Julien
 – GEDEON Suzanne
 – ROUIZI Hocine
 – RICHARD Gilles
 – POLENZANI Philippe
 – ZOLLER Pascal
 – TOURNADRE Alain
 – ALMIN Yves
 – GRANIER Jean-Christophe
 – SIDIBE Mouhamadou
 – DUBAL José
 – ROSEAU Marc
 – LAPLANCHE Thierry
 – SOUCRAMANIEN Marie-Claire
 – BONNIFET Gabin
 – MENARD Laurent
 – DEFREND Frédéric
 – HADADOU Malika
 – PRADEL Eric
 – ORTS Stéphane
 – CAMPOY Raphaël
 – DELMOTTE, née ESPINOUSE Annick
 – DRACON, née GALETTE Bertille
 – LEGRIS Frédéric
 – PARTHENAY Jean-Marc
 – ROY Sylvie
 – JOVIEN Richeville
 – NAULT Patrice
 – REGARD José
 – CAGNIN Xavier
 – BLANC Georges
 – DAGUEBERT Etienne
 – PIERRE Louis Philippe
 – MERION Daniel
 – VERPLANCKE Eric
 – LANSADE GOYER, née LANSADE Catherine
 – DELATTRE Christophe
 – LASCOMBES Joël
 – LARDET Pascal
 – KADHEL Pascal
 – LAVITAL Mathilde
 – CASSANT Philippe
 – SARRAZIN Stéphane

– VILELLA Didier
 – ORANGE Georges
 – DENDELE Magloire
 – LEGOURD Christophe
 – FATOU José
 – PETIT Didier
 – FAUQUET Pierre
 – MIEGE Jean
 – GAROUX Claude
 – VERSHELLE Michel
 – DRENGER Laurent
 – ARNASSALOM Jean-Paul
 – CHEBHOUNI Aniss
 – VERGER Georges
 – SENGSOUK Manichanh
 – ROLIN Marc
 – DUBOIS David
 – LOUEDEC Mickaël
 – STEINMANN Joffrey
 – BERTE Jonathan
 – MAAG Michel.

Liste arrêtée à 456 (quatre cent cinquante-six) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, au titre de l'année 2018.

Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 28 mars 2018 :

– SIMONIAN Alexandre
 – AROKIAM Kavita
 – DIAGOURAGA, née AMON Edwige
 – MAIZEROI, née SORDET Marie-Claire
 – PEREAU Grasiéla
 – BELAID Abid
 – AZARA Pier Paolo
 – IACONELLI Jean-Marc
 – GHALY, née GUIRGUIS Marie
 – DUPUIS Guillaume
 – FORESTIER Laurence
 – NGUENESSOU Francis
 – BELDJILALI Mohammed
 – CISSE Habib
 – ANNETTE David
 – HARIR Mohamed
 – BOUDJENNAH Nessim
 – LECRIVAIN Elodie
 – FONVILLIA Florian
 – HONVO AKANNI Jean
 – NEMORIN Jean-Michel
 – DA ROCHA PINTO LAA Fernanda
 – JOLY Steeve
 – RODOLLE Patrice
 – SAKHO Younouss
 – BEKKAR Malika
 – BONHOMME BRENNER Johan-Kervin
 – SEBBAN Tony
 – ASERSER Abderrahmane
 – SANCHO Amélie
 – RICHARD Jérémie
 – HORTA Pierre
 – RIOU Nicolas
 – MISKOVIC Aleksandar
 – CARRIM, née BORIK Jadwiga
 – AMKADOU Cathy

- TIRERA Waly
- ROQUES Jean-Damien
- SARRAUTON Patrick
- DUVAL Catherine
- DEROND Didier
- ISSAAD Laïd
- MONA Kevin
- CISSOKO Fadjigui
- CABALD, née TEVENAZ Marie-Josiane
- DE ALMEIDA Maria Alice
- BRIVAL Joël
- HICHRI Nabil
- MAGASSA Sato
- DEPALE Patrick
- KHORSI Jugurta
- ALVES CARDOSO Roberto
- MOOTIEN Cédric
- GODET Nicolas
- CHICHEPORTICHE Benjamin
- BOUFELJA Hassan
- TROMELIN-OLARD Thibaud
- GAUCHER Pascal
- WOLSKI Christian
- YASSOUEL Redha
- JACQUIN Richard
- QUARTERON Teddy
- VARTEL Brice
- GUIRAND Jean-Fritz
- MATHE Alexandre
- ROUET Tony
- THEVENOT Hervé
- SAKHO Lassana
- KIALA Miguel
- DIAGNE Jules
- ROCCA Alexandre
- GUINOT Renaud
- FERDJALLAH Stéphane
- MEHMOOD, née HAJOUNI Fouzia
- MENDY Arfang
- VENTURA William
- BOURIMI Farida
- CASADO Christophe
- DIONISI Jeanne
- DELMAS François
- AYI KAGNI Omer
- FRIGERE Cédric
- VENTURA Grégory
- PALLARES Jérôme
- LE MONNIER Jean-Philippe
- DECLAIS Jérémie
- BOUDRICHE Antony
- LOUNGOULAH Silvére
- GENEVIEVE Jean-Yves
- DELAVAUD, née ONG Sreyna
- DOUCOURE Mody
- LANI Méziane
- BANGASSI Francis
- BOIRON Arthur
- DAVID Steven
- BEDACIER Grégory
- EL SAYED, née MEDRARI Touria
- GUERIN Gaëtan
- AHIZI ELLIAM Maurice
- DUBOIS Franck
- LANDRY Fabrice
- LE BRIS Julie
- TOURE Oumarou
- GROUNDON Vincent
- RANGASSAMY Jonathan
- ANDRE Jonathan
- HODEBOURG Bruno
- GOLDEY Tony

- SY Aboubakar
- GACEM Ahmed
- BINAKDANE Mohamed
- FERREIRA GAMA José
- BRUYER Jérémy
- VIRALDE Eddie
- BOURGEOIS Xavier
- GONTHIER Magalie
- KERN Paul
- FAGNON Olivier
- GOMIS Roland
- GUILLAUME Alexander
- HAKMI Anas
- DUCLOS Frédéric.

Liste arrêtée à 122 (cent vingt-deux) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
La Chargée de la Sous-Direction des Carrières
Marianne FONTAN

Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2018.

Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire, réunie le 28 mars 2018 :

- COLONNETTE Jeanne
- DROT Joseph Jean
- LASSEAUX Gilbert
- BAUMERT Alain
- BARON Gérard
- ALLEAUME Irénée
- ADELPHONSE Ginette
- DANDO François
- SAINT-MAXIMIN Jean-Marie
- CHOULI, née CATTAFESTA Nadine
- SAADI Zoubeiri
- MARTIN Christine
- TULLOUE, née DUPUY Marie-Paule
- DURIMEL José
- KANGA Romaine
- DAJON Franck
- NOUI Khammel
- BELIN Frédérique
- BRANTE Olivier
- QUIGNON Stéphane
- LANCKRIET Francis
- ZENARRE Joël
- MAZERIES Serge
- MAGNANI-SELLIER Serge
- MICHAU Etienne
- GUZZON Sylvie
- GOUASMI Hasni
- WANGUE EBANDA Pascal
- CHELABI Arezki
- VAGNEUX, née KALUZINSKA Anna
- SEBAS Harris
- GALLIEN Isabelle
- CERIN BENDER, née CERIN Marie-Céline
- GANIBARDI Yasmina
- COULIBALY Amadou
- CASTELLA Olivier
- CUNY Bernard
- TISNE Jean-Pierre
- THOMAS Rémy
- BAKAGA Amadou Moctar
- ROYER Claude
- NATIER Serge

- LABEAU Amedée
- DULAC Gilles
- BOUCAUD Bertrande
- MELGARD Valentin
- OUM OUM Charles
- BINDIE Akou Bernard
- ABDOULBAKI Mohamed
- SAIDI Aissa
- HASSAINE Abdelkader
- DAUMONT Janny
- BOISNE Constance
- DIAW Samba
- MONCLIN Philippe
- KARBOWSKI Marc
- FOFANA Mahamane
- NGIMBI Mambu
- LAZAAR Nouredine
- TAUPE Laurent
- BENDENNOUNE Michaël
- OHMAK, née KECHRA Khedidja
- HASSAN Gisèle.

Liste arrêtée à 63 (soixante-trois) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

**Tableau d'avancement au grade d'agent d'accueil
et de surveillance principal de 2^e classe, au titre
de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la Commission Administrative Paritaire,
réunie le 28 mars 2018 :*

- LEGROS David
- CHAXEL Eric
- NZYENGUI Guy Joël
- SADIO Bineta
- MEHALLI Adda-Abdelkader
- BENZAKI Sabrina
- CUPIT Olivier
- AL SIDI YAHIA Mohammed
- DUBOC Daniel
- TROH Azaud Euloge
- DIB Abdelmadjid
- GUILLOCHIN Christophe
- MORISOT Audrey
- BLONDEL Cyril
- MOHAMED ELWAHYD, née DJOUMBE Anzérate
- THEVENET Sonia
- PIMPY Christelle
- DE OLIVEIRA Michel
- NORBU Gyaltzen
- CARUSO Manuel
- BIABIANI, née CIVIS Fabienne
- MARTINEAU Eric
- JANKLEWICZ Nir
- FITOUSSY Alain
- COULON Ludovic
- YAZID Idir
- ARMANSIN Martine
- KITENGE MUSHABAH Pierre-Damien
- HAMMOUDI Layachi
- SORMAIN, née DURAGRIN Marie-Louise
- SAMBAGUE Souleymane
- SOW Saïdou
- TISCHER Eric
- BOUCHET Emmanuel
- ABDUL SATTAR Faiz Nadeem

- FONDS Jean-Paul
- CHATELAIN Pascal
- GASTON Teddy
- AGOH Dégbedji.

Liste arrêtée à 39 (trente-neuf) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

**Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018,
pour l'accession au grade d'éboueur principal
de classe supérieure.**

Etabli après avis de la CAP réunie le 28 mars 2018 :

- 1 – BOTTIER Bruno
- 2 – CELESTE Franck
- 3 – EUGENIE Jean-Michel
- 4 – BONHEUR Patrick
- 5 – CISSOKO Tahir
- 6 – COUETTE Philippe
- 7 – LEDOUX Thierry
- 8 – HERVE Alain
- 9 – CANNENTERRE Lucien
- 10 – TIMERA Bakary
- 11 – KOEHNKE Didier
- 12 – CORRE Yann
- 13 – PROVOST Laurent
- 14 – DA COSTA Manuel
- 15 – CHERKI Didier
- 16 – FOFANA Lassana
- 17 – GAUDELET Gérard
- 18 – ALI SAID Carim
- 19 – CHARIF Abdouloihabi
- 20 – DONDON Patrick
- 21 – NIAY Olivier
- 22 – JUBERAY Stéphane
- 23 – CHARDON Jean-François
- 24 – DONNE Cédric
- 25 – MOHAMED Abdillah
- 26 – HADJADJ Fredy
- 27 – DRISSI Toufic
- 28 – GUY Blaise
- 29 – BA Mamadou
- 30 – TIROUMALE Gino
- 31 – SERVANT David
- 32 – URDIALES Stéphane
- 33 – BERDAH Charles
- 34 – DAMATRIN Olivier
- 35 – GUIHENEUF Didier
- 36 – RAHAL Djamel
- 37 – CHARLET William
- 38 – TOUCHEBŒUF Pierre
- 39 – KIMBEMBE BAZONZELA Bienvenu
- 40 – MENDY Jean-Baptiste

41 – LADOUÏ Ahmed	95 – CORBIN Christophe
42 – JORET Fabrice	96 – KUENEGEL Franck
43 – SAGNA Moussa	97 – CREPAIN Patrick
44 – YVANOFF Didier	98 – ABANES Bruno
45 – LE GOFF William	99 – DERIAN Stéphane
46 – OSBERGER Nicolas	100 – RIBIER Sébastien
47 – METZGER Xavier	101 – LANTOINE Bruno
48 – JAMBIER Arnaud	102 – LEGRAIN Christian
49 – ALVENTOSA Fabien	103 – DALLEAU Jean-Philippe
50 – BEAUMONT Eric	104 – MAILLET Eric
51 – BABDOR Jean-Philippe	105 – SYLLA Boubacar
52 – KANOÛTE Issa	106 – MICHEL Tony
53 – FAUNE Franck	107 – MARTINELLI Bernard
54 – CHAPUT Sébastien	108 – GOLVEN Thierry
55 – BELFORTE Patrice	109 – BOLABWE Richard
56 – DESCHAMPS Frédéric	110 – BERTHELOT Etienne
57 – SISSOKO El Hadj	111 – LETOMBE Jean-Marc
58 – CARION Roland	112 – YAKOUBI Rhomard
59 – CHATARD Gilles	113 – SAÏD Chakira
60 – LANNES François	114 – OUSSAÏDENE El Mehdi
61 – MINATCHY Jean-Marie	115 – GITRAS Jean-Michel
62 – MARTIN Jean-Philippe	116 – CHEROD Ruddy
63 – LAULT Jean-Philippe	117 – MIDOUX Paul
64 – PENIN Rémi	118 – GUTIERREZ Gérald
65 – DROUIN Jean-Pierre	119 – LOUISIUS Yannick
66 – VUE Sébastien	120 – DEVAL Fabrice
67 – VICENTE RAMOS CLETO Amandio	121 – SAKHO Boubacar
68 – LEGENDRE Michel	122 – SANSON Gérard
69 – HECQUET Davy	123 – KREITZ Cédric
70 – LOUSSALA François	124 – MONLOUIS-FELICITE Roméo
71 – SENECHAL Sylvain	125 – CORD'HOMME Gilles
72 – FOURICQUET Sylvain	126 – CAREL Patrick
73 – MADAGASCAR Erick	127 – ROOSE Frédéric
74 – CISSOKHO Samba	128 – SAILLANT Thierry
75 – TRAMINI Rudy	129 – BLANCHET Alain
76 – DAUDON Pascal	130 – GARNIER Stéphane
77 – SAVARY Frédéric	131 – MANSIEUS Franck
78 – HABRAND Jean-Michel	132 – MUZART Hervé
79 – YOUYOU Lyes	133 – GODEFROY Didier
80 – POUILLON Hervé	134 – KADDAR Hamid
81 – TICOUT Joël	135 – FILION Pascal
82 – HAROUNA Amadou	136 – VIRAYE Expedit
83 – TONG-CHAI Thierry	137 – DA MOTA Victor
84 – MAHFOUDI Liamine	138 – DIOUDONNAT Marcellin
85 – HADDOU Francis	139 – GRENOT Jean-François
86 – JOVANOVIĆ Aleksandar	140 – DIALLO Demba
87 – ALLEG Djellal	141 – SAÏDI Mhamed
88 – BAKURALLY Abdool Rahim	142 – KABORE Georges
89 – MUSSARD Jacky	143 – GILLY Philippe
90 – GAUDIN Patrick	144 – MOESON Rosan Stanislas
91 – ANASTASI Laurent	145 – BAILLY Fabrice
92 – LEFAY Olivier	146 – BROUSSARD Georges
93 – CHRISTOPHE Alex	147 – OLNÏY Pascal
94 – LELOUP Xavier	148 – ROUSSEAU Jean-Jacques

149 – DELANNE Stéphane	203 – KTORZA Maurice
150 – TOUSEAU Pascal	204 – TOURE Ousmane
151 – MEURANT Marc	205 – KANOUTE Hamidou
152 – BERCHOT Eric	206 – KOPANICKI Florent
153 – HARROUSSI Haykil	207 – MANIRANJAN Nadarajah
154 – IMBARE Alexandre	208 – ESCUDERO Arturo
155 – THIBAUT Sébastien	209 – CUVIER Jérôme
156 – MOEGNI Fouad	210 – THUAULT Jacques
157 – WALLE Fabrice	211 – KERKOUDI Karim
158 – VERNIER Philippe	212 – COLLARD Jean-Dominique
159 – BENAMAR Yasmine	213 – PHILBERT Philippe
160 – BECUE Stéphane	214 – BATAILLE Laurent
161 – BRIERE Djimmy	215 – GONTARD Didier
162 – MACOUDA Hélière	216 – SAURAT Stéphane
163 – BRAULT René	217 – ABITBOL Patrick
164 – BRETON David	218 – MAGNE Sylvain
165 – NOUIRA Hamadi	219 – BENARD Philippe
166 – SAINT-ALME Paul	220 – CARDOSO Gilles
167 – GEOFFROY Francis	221 – VESPUCE Jean-Philippe
168 – NOTTIN Pascal	222 – BENMAAMAR Karim
169 – BALESME Laurent	223 – DIALLO Alhousseynou
170 – MULLER Denis	224 – FILECCIA Julien
171 – MARQUES Diogo Emmanuel	225 – HOAREAU Juliano
172 – SENAUX Philippe	226 – BELLEMARE José
173 – TOURE Mocktar	227 – MANE Ussumane
174 – OUSMAIL Emmanuel	228 – EL BAKKALI Mohamed
175 – BOIVIN Thomas	229 – WALTER Laurent
176 – BONNEAU Eric	230 – ISSILAHY Zakaria
177 – TŒUF Cyrille	231 – TRAORE Mamadou
178 – DUCHEMIN Laurent	232 – JORGE Elidio
179 – DALBERGUE Christian	233 – BENKESSIOUER Farouk
180 – MOHAMED MADJOMBA Alhadhuir	234 – FORTIER Sébastien
181 – RIVIERE David	235 – BLANDIN Yann
182 – NKODIA Martchelo	236 – DELFANTE Bruno
183 – HAMEL Philippe	237 – BACARY Namory
184 – PERRIN Marc	238 – CASTRY Max
185 – MANCINI Laurent	239 – RIBIER David
186 – BARBUT Christophe	240 – FOURNIER Christophe
187 – HACCARD William	241 – BOUDALLAYE Diabira Hamady
188 – PIQUE Hervé	242 – GUERROUMI Mustapha
189 – PRIVAT Tony	243 – GUILLAUME Elain
190 – DIEDHIOU Sadibou	244 – CORNEBOIS Frédéric
191 – ALAND Geraguor	245 – MARTINS Pascal
192 – LAMBOURDIERE Fabrice	246 – AIACHINE Mohamed
193 – HAMANN Patrick	247 – SAKHO Salou
194 – THEVENOUX Alexandre	248 – GAAD JAMEL
195 – RACON Bruno	249 – AMRAOUI Mohamed
196 – FRIGOULT Jean-Claude	250 – LECLERC Laurent
197 – CADET Timothée	251 – MHAYA Lotfi
198 – CHERUBIN-LORAILLE Eric	252 – GOMES Victor Manuel
199 – PIMENTAO Gilles	253 – NAJJAR Nabil
200 – FRANCISCO Jean-Marc	254 – DJEKKOUN Yacine
201 – NORCA David	255 – POMMEREUIL Hervé
202 – GENDRONNEAU Loïc	256 – JEANJEAN Xavier

257 – CHAKROUN Farid	311 – SCHMIDT Karel
258 – MARTEAU Virginie	312 – DIDELOT Stéphane
259 – GUIGNON Nathalie	313 – DEBAS Thierry
260 – LAJEANNE Pascal	314 – DIAKHO Younoussou
261 – ROSAR Christophe	315 – TRAORE Ibrahim
262 – BRIGITTE Théodore	316 – DAUBIGNARD Pascal
263 – HACENE Maamar	317 – CHITTERAY Pierre
264 – MUSTO Jean-François	318 – VAILLANT Franck
265 – LABORIE Patrice	319 – DERMOUCHE Amar
266 – L'HUILLIER David	320 – FREMONT Philippe
267 – FENELON Jean-Richemond	321 – FOURNIVAL Bruno
268 – DEBORD Franck	322 – HUMBERT Jérôme
269 – MUSELET André	323 – LOFERNE Miguel
270 – CALY Bruno	324 – RODIN François
271 – GAAD Mustapha	325 – BOUCHER Anthony
272 – MAVER Patrick	326 – FADIGA Birimou
273 – MOLINS Rémi	327 – BLANC Fabrice
274 – TRABOUILLET Dany	328 – PULSINELLI Gilbert
275 – DUBOIS Richard	329 – MOUMINI Bob
276 – TOURE Kaourou	330 – BALLOU Bleka Clément
277 – DUBOIS Pascal	331 – ROCH Joseph
278 – BOSSERT Georges	332 – ERBLAND Michel
279 – BOUDJEROUDI Samir	333 – NAVARRO Florent
280 – DELIVRY François	334 – REDRON Christophe
281 – MONSAINT Stéphane	335 – DIONG Daouda
282 – CISSE Harouna	336 – RODIER Sébastien
283 – DAVRON Eric	337 – DAY Pascal
284 – BERTHO Sébastien	338 – BEKAERT Romuald
285 – POREZ Pascal	339 – LOSSIGNOL Vincent
286 – BOSSERT Lucien	340 – NICOLAS Cédric
287 – BIALECKI Stéphane	341 – BELAGHENE Abdel
288 – MARILLAT Martin	342 – DEY Abdelkrim
289 – GOBINET Frédéric	343 – LESUEUR Bruno
290 – VICTOR Alain	344 – GENEAU Jean-Pascal
291 – LEGRAND Stéphane	345 – LEBLOND Christophe
292 – NUBUL Joël	346 – CAGNIARD Matthieu
293 – ANTIC Dragan	347 – BELARD David
294 – BOSSERT Louis	348 – AMABLE Ernest
295 – OHMAK Léonide	349 – LEPOLARD Jean-Louis
296 – DURAND Farid	350 – PITKIAYE José
297 – BOYER Ghislain	351 – POLIN Franck
298 – DUSSEAUX Stéphane	352 – OUENDENO Alpha
299 – MARY Grégory	353 – BATHILY Harouna
300 – KOTWAS Philippe	354 – DAENES Stéphane
301 – BENSMATI Lamri	355 – CHAPIN Christophe
302 – FEINSTEIN Edouard	356 – SMAIL Laurent
303 – LESAGE Jean-Pierre	357 – FABRY Jean-Luc
304 – TURPIN Florent	358 – RAKOTONDRAMANANA Eddy
305 – FOIRE David	359 – DUPRE Pierre
306 – BAR Wilfried	360 – SAKHO Mamadou
307 – MAUGER Michel	361 – CISSE Lassana
308 – EZELIN Jean-Hugues	362 – LAZARO Thomas
309 – PINHEIRO AUGUSTO Joao Manuel	363 – LARBI Wadim
310 – EL FILAHI Driss	364 – LEOPOLD André-Richard

365 – MOULIN Jean-Luc
 366 – GARES Lucette
 367 – MOUZOURI Rachid
 368 – BENARD Alain
 369 – HAUDRY Gilbert
 370 – PAGE Appolinaire
 371 – CHEVREUIL Louis
 372 – LAUDORT Gabin
 373 – MOONCA Gilbert Serge
 374 – VANDAL Thomas
 375 – POPOTTE Emmanuel
 376 – SAKHO Ismail
 377 – GUYON Brigitte
 378 – AZZOUQUEN Hachemi
 379 – JOUANEST Pascal
 380 – HEBERT Richard
 381 – MERLIN Antoine
 382 – DJEKKOUN Karim
 383 – SAID Gregory
 384 – ROSA-ARSENE Steve
 385 – CARDOVILLE Rosan
 386 – EUPHRASIE Nicol
 387 – OLIVEIRA DA COSTA José
 388 – VAL Garry
 389 – YATERA Boubou
 390 – CHATREFOU Patrick
 391 – INGUANEZ Didier
 392 – DOUKARA Hadamou
 393 – LUTHBERT Hervé
 394 – LEFORT Bruno
 395 – RENAR Camille
 396 – COMAITA Laurent
 397 – SAINT-CYR René-Claude
 398 – NAIT HAMOUD Farid
 399 – DHONDT Jean-Michel
 400 – RANGOO Paul Gino
 401 – AMALOU Rachid
 402 – TRAORE Foune
 403 – LEPEL Francis
 404 – LAVENANT Yannick
 405 – RAMBELOSON Thony
 406 – GROS-DESORMEAUX Charles
 407 – NAAMANE Salim
 408 – DOUROUGIE Eric
 409 – BERRUET Philippe
 410 – DUPRE David
 411 – DAUGIMONT Laurent
 412 – SAID ABDALLAH Mohamed
 413 – BLANCHARD Véronique
 414 – MARTINEZ CEBRIAN Jose Alberto
 415 – SISSOKHO Boubacar
 416 – DIAWARA Mahamadou
 417 – BOUTEILLE Dorine

418 – TRAORE Silamakan
 419 – RENOULT Christian.

Tableau arrêté à 419 (quatre cent dix-neuf noms).

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
 et par délégation,
La Chargée de la Sous-Direction des Carrières
 Marianne FONTAN

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade d'égoutier principal de classe supérieure.

Etabli après avis de la CAP réunie le 28 mars 2018 :

1 – GASPERITSCH Vincent
 2 – DANIEL Laurent
 3 – KEBE Mohamadou
 4 – BALTUS Tino
 5 – DAVID Joël
 6 – JOURDREN Sébastien
 7 – CHAN-CHUEN Charles
 8 – BENAOUNALLAH Yves
 9 – DELIN Richard
 10 – LACOSTE Donatien
 11 – DEBREUIL Johnny
 12 – WOLFRAM François
 13 – CHANTEUR José
 14 – AUBERT Virginie
 15 – TOSSOU Léon
 16 – BENKHALIFA Ahmed
 17 – LEFEBVRE Matthieu
 18 – GRAVA Ritchi
 19 – PERROT Pascal
 20 – BOUDET Fabien
 21 – BOURBIA Nelia
 22 – JEAN GILLES Mathis
 23 – PICHON Allan
 24 – POIRSON Mathieu
 25 – BIGANZOLI Julien
 26 – ROYER Mickaël
 27 – MBALA Frédéric
 28 – LENNE Aurélien.

Tableau arrêté à 28 (vingt-huit) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
 et par délégation,
La Chargée de la Sous-Direction des Carrières
 Marianne FONTAN

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade de fossoyeur principal de classe supérieure.

Etabli après avis de la CAP réunie le 28 mars 2018 :

1 – LEGRANDOIS Eric
 2 – PELESTIN Jean-Christophe
 3 – ERAMBERT Jean-Marie

- 4 — MABIALA Kiplin
- 5 — DUFOUR Grégory
- 6 — GRACCHUS David
- 7 — FISTON William
- 8 — CHARPENTIER Christopher
- 9 — NARCISSE Eric.

Tableau arrêté à 9 (neuf) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Tableau d'avancement, au titre de l'année 2018, pour l'accession au grade d'agent supérieur d'exploitation.

Liste établie après information de la CAP réunie le 28 mars 2018 :

- M. ANCELE Bruno
- M. AUBRY Jean-Marie
- M. BILLARD Cédric
- M. BLAHAT Laurent
- M. BODIVIT Loïc
- M. BOILEAU Frédéric
- M. BOUCHEZ Frédérick
- M. BOURGEOIS Xavier
- M. BOURGUIGNON Benoist
- M. BRUEIL Yvon
- M. CANCELON Frédéric
- M. CAZADE Gilles
- M. CHAINON Steve
- M. CŒURET Pascal
- M. CRAND Bruno
- M. CRUEIZE François
- M. DEBREUX Alain
- M. DELAGE Pierre
- M. DRUMARD Pascal
- M. DRURE Bruno
- M. FERREIRA Georges
- M. FOISSAC Pierre-Emmanuel
- M. GAUFFENY Alexandre
- M. HELOU Olivier
- M. HUSKIN Laurent
- M. JAYET Pascal
- M. JOSEPH Nicolas
- M. LANGLOIS Raymond
- M. LEBLANC Gilles
- M. LEFLOCH Christian
- M. LEFORT Jacques
- M. LELLIS Eddy
- M. LUBIN Régis
- M. MADEC Philippe
- M. MANSOURI Saad
- M. MATTE Stéphane
- M. MOHAMMED Hamid
- M. MOISY Christophe
- M. NAVE Bruno
- M. OUAHAL Nordine
- M. PIETENU Thierry
- M. PLACE Pascal
- M. POURRIAU Jacques
- M. RABAUD Stéphane
- M. REFFAD Abdelaziz
- M. RIGOT Sébastien
- Mme RUIZ Carmen
- M. SALHI Saïd

- M. SANDANASSAMY Etienne
- M. SCHMITT Joël
- M. SCHREIBER Franck
- M. SEFCSEK Alban
- M. SEURON Alexandre
- M. SOULARD Pascal
- M. TAMBIDORE Tivan
- Mme TRAORE Eva
- M. VEBRET Pierre
- M. VIOT Jean
- M. VOUREC'H Michel
- M. WEISS Thierry.

Liste arrêtée à 60 (soixante) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 00016 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Didot, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant la tenue d'un vide-grenier rue Didot, à Paris 14^e, le dimanche 8 avril 2018 ;

Considérant que cet évènement est susceptible d'entraîner la présence de nombreux piétons ;

Considérant qu'il importe de modifier les règles de circulation et de stationnement afin d'assurer la bonne tenue de cet évènement ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tout véhicule, sauf cycle, RUE DIDOT, 14^e arrondissement, entre le n° 59 et l'ALLÉE DES HORTENSIAS.

Ces dispositions sont applicables le dimanche 8 avril 2018 entre 6 h et 17 h 30.

Art. 2. — La circulation des véhicules nécessaires à la desserte interne de cette voie est autorisée et limitée strictement aux catégories de véhicules suivants :

- aux véhicules d'intervention urgente et de secours ;
- aux véhicules des riverains.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DIDOT, 14^e arrondissement, entre le n° 59 et l'ALLÉE DES HORTENSIAS.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables le dimanche 8 avril 2018 de 6 h à 17 h 30.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circula-

tion et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements
Caroline GRANDJEAN

Arrêté n° 2018 E 00020 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'avis de la Maire de Paris ;

Considérant la tenue de la coupe du monde de la fédération internationale d'équitation à l'AccorHotel Aréna du 11 au 15 avril 2018 ;

Considérant qu'il importe de modifier les règles de stationnement afin d'assurer la bonne tenue de cet événement ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE BERCY, 12^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la PLACE DU BATAILLON DU PACIFIQUE et la RUE CORBINEAU.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont valables du mardi 10 avril 2018 à 20 h au dimanche 15 avril 2018 à 24 h.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Elles ne s'appliquent pas aux véhicules de sécurité et d'intervention urgente.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements
Caroline GRANDJEAN

Arrêté n° 2018 T 11009 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Sedaine, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de réhabilitation d'un immeuble situé au droit du n° 38, rue Sedaine, à Paris 11^e arrondissement, une emprise est demandée au droit des n°s 39 à 41, rue Sedaine, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Sedaine ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 avril 2018 au 31 mai 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SEDAINE, à Paris 11^e arrondissement, côté impair, entre le n° 39 et le n° 41.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11062 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Fernand Braudel, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société GECINA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Fernand Braudel, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 avril 2018 au 8 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE FERNAND BRAUDEL, 13^e arrondissement, depuis le BOULEVARD VINCENT AURIOL jusqu'à la RUE GEORGE BALANCHINE.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*
Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11070 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Baudricourt, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Baudricourt, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 6 avril 2018 de 9 h à 13 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE BAUDRICOURT, 13^e arrondissement, entre la RUE DU JAVELOT et la RUE DE TOLBIAC.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*
Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11073 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Edison, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société SCCV Edison Lite, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale avenue Edison, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 9 avril 2018, de 7 h à 18 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite AVENUE EDISON, depuis l'AVENUE DE CHOISY jusqu'à la RUE NICOLAS FORTIN.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*
Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11075 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Curial, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de reprise du dallage, par la Direction de la Voirie et des Déplacements, rue Gaston Tessier, entre la rue Curial, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Curial ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril au 4 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CURIAL, 19^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 94 en vis-à-vis du n° 96.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11091 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans plusieurs voies du 12^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, avenue du Général Michel Bizot et rue Dubrunfauf, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 10 avril 2018 au 30 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE DAUMESNIL, 12^e arrondissement, côté pair, entre le n° 136 et le n° 138, sur 6 places ;

— AVENUE DAUMESNIL, 12^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 150, sur 4 places ;

— AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT, 12^e arrondissement, côté impair, entre le n° 69 et le n° 71, sur 5 places ;

— AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT, 12^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 72, sur 2 places ;

— RUE DUBRUNFAUF, 12^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 17, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*
Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11092 suspendant les opérations « Paris Respire » dans les bois de Boulogne et de Vincennes, le dimanche 8 avril 2018. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017 P 10827 instituant une aire piétonne les samedis, dimanche et jours fériés dans certaines voies du bois de Boulogne, dans le cadre de l'opération « Paris Respire », à Paris 16^e ;

Vu l'arrêté du Préfet de Police n° 2014-00012 du 6 janvier 2014 réglementant les conditions de circulation et de stationnement tous les dimanches et jours fériés à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » dans certaines voies situées dans le bois de Vincennes, à Paris 12^e ;

Vu l'arrêté du Préfet de Police n° 2003-15530 du 9 mai 2005 réglementant la circulation dans le bois de Boulogne le samedi, à compter du 10 mai 2003, à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » ;

Vu l'arrêté du Préfet de Police n° 2003-15508 du 2 mai 2003 réglementant la circulation dans les voies des bois de Boulogne et de Vincennes le dimanche, à compter du 4 mai 2003, à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » ;

Considérant que le Marathon de Paris a lieu dimanche 8 avril 2018 ;

Considérant que le parcours de cette manifestation sportive traverse les bois de Boulogne et de Vincennes ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement de la manifestation, il convient de suspendre l'opération « Paris Respire » du bois de Boulogne dans sa totalité et celle du Bois de Vincennes dans sa partie concernant l'avenue du Tremblay ;

Arrête :

Article premier. — Les opérations « Paris Respire » suivantes sont suspendues le 8 avril 2018 :

- secteur « bois de Boulogne », Paris 16^e ;
- secteur « bois de Vincennes », Paris 12^e, uniquement sur l'AVENUE DU TREMBLAY.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements

Caroline GRANDJEAN

Arrêté n° 2018 T 11093 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Glacière, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Glacière, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 avril 2018 au 1^{er} juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DE LA GLACIÈRE, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 63 et le n° 67, sur 6 places du 9 avril 2018 au 13 avril 2018 ;

— RUE DE LA GLACIÈRE, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 88 et le n° 94, sur 12 places du 16 avril 2018 au 1^{er} juin 2018 ;

— RUE DE LA GLACIÈRE, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 100 et le n° 106, sur 4 places du 16 avril 2018 au 1^{er} juin 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les emplacements situés au droit des n°s 63, 96 et 98 de la RUE DE LA GLACIÈRE réservés aux personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire sont maintenues.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11097 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Gérard, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue Gérard, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 avril 2018 au 2 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE GÉRARD, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 36, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — L'arrêté n° 2018 T 11038 du 29 mars 2018 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement RUE GÉRARD, à Paris 13^e, est abrogé.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

tion et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11099 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Masséna, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale boulevard Masséna, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD MASSÉNA, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 39, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11105 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rigoles, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation d'un immeuble situé au droit des n°s 3 à 9, rue des Rigoles, à Paris 20^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rigoles ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 mai 2018 au 31 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES RIGOLLES, à Paris 20^e arrondissement, côté pair, entre le n° 10 et le n° 12.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11108 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'installation d'une centrale d'injection, au droit du n° 142, rue Saint-Maur, à Paris 11^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue de Saint-Maur ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 12 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, à Paris 11^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA FONTAINE AU ROI et la RUE DEGUERRY.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, à Paris 11^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 142.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11110 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue des Poissonniers, à Paris 18^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que des travaux de réfection de chaussée nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale rue des Poissonniers, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : nuît du 5 avril 2018 à 21 h au 6 avril 2018 à 6 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES POISSONNIERS, 18^e arrondissement, entre la RUE MARCADET et la RUE ORDENER.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DES POISSONNIERS, 18^e arrondissement, entre la RUE DES PORTES BLANCHES et la RUE ORDENER.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11118 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pajou, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'installation de base vie pour des chantiers bâtiment, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue Pajou, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 20 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE PAJOU, 16^e arrondissement, côté impair, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11120 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Cinq Diamants, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Cinq Diamants, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 avril 2018 au 20 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DES CINQ DIAMANTS, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 31 et le n° 39, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Aggloméra-

tion Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*
Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11121 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de Versailles, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'installation de base vie pour des chantiers bâtiment, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale avenue de Versailles, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 avril au 23 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DE VERSAILLES, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 18 bis, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11145 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement quai Saint-Exupéry, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de création d'accès à l'école Murat, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale quai Saint-Exupéry, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 avril au 5 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— QUAI SAINT-EXUPÉRY, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction des Finances et des Achats). — Modificatif.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 G en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2017 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 20 février 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

Remplacer le paragraphe suivant :

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats ;
- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;
- M. François DESGARDIN, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Par le paragraphe :

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. David CAUCHON, Sous-directeur des achats ;
- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du budget ;
- M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 22 août 2017 est modifié comme suit :

A la rubrique :

SOUS-DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ :

Remplacer le paragraphe suivant :

M. François DESGARDIN, chargé de la Sous-direction de la comptabilité et en cas d'absence et d'empêchement Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable ;

— attestations de service fait ;

— bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DESGARDIN, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction de la comptabilité à Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable.

Par le paragraphe :

M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la comptabilité et en cas d'absence et d'empêchement Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable :

— attestations de service fait ;

— bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel SPINAT, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction de la comptabilité à Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'expertise comptable.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

— à M. le Directeur des Ressources Humaines et aux intéressé-e-s.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Anne HIDALGO

RÉGIES

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux — Ledru-Rollin — Nationale. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485).

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre IV de sa troisième partie relative au Département (partie législative), et les articles R. 1617-1 et suivants (partie réglementaire), modifiés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22, abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté départemental du 13 décembre 2001 modifié instituant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, aux 146-152, rue Nationale, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer l'encaissement de diverses recettes et le paiement de diverses dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement « Ledru-Rollin — Nationale » ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté départemental du 13 décembre 2001 modifié susvisé afin d'actualiser la rédaction des articles 5, 7, 8, 11, 12 et 15 ; d'insérer un article relatif à l'intervention de mandataires sous-régisseurs (article 8 ter) et de réviser le montant maximum de l'avance consentie au régisseur (article 10) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 26 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 5 — Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes d'encaissement suivants :

— numéraire, dans la limite d'un plafond de 300 € par opération ;

— virement ;

— chèque bancaire et assimilé ».

Art. 2. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 7 — Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

— numéraire, dans la limite d'un plafond de 300 € par opération ;

— chèque tiré sur le compte de dépôt de fonds au Trésor ;

— virement ».

Art. 3. — L'article 8 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 8 — Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualités auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris. »

Art. 4. — Il est inséré un article 8 ter rédigé comme suit :

« Article 8 ter — L'intervention de mandataires sous-régisseurs a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination. »

Art. 5. — L'article 10 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 10 — Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur sur le budget de fonctionnement de l'établissement est fixé sept cents euros (700 €).

Ce montant pourra temporairement être porté à mille six cents euros (1 600 €) par l'octroi d'une avance exceptionnelle de neuf cents euros (900 €). Celle-ci ne sera attribuée que sur présentation de justifications motivées, appuyées d'une situation exacte de trésorerie.

L'avance complémentaire devra être reversée au comptable public dans un délai de deux mois à compter de la date de son versement sur le compte de dépôt de fonds au trésor de la régie. »

Art. 6. — L'article 11 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 11 — Le régisseur est tenu de verser au Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9, et au minimum une fois par mois. »

Art. 7. — L'article 12 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 12 — Le régisseur remet, au minimum une fois par mois, la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses, au Directeur du Centre maternel Ledru-Rollin — Nationale. »

Art. 8. — L'article 15 de l'arrêté susvisé du 13 décembre 2001 modifié susvisé instituant une régie de recettes et d'avances est rédigé comme suit :

« Article 15 — Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. »

Art. 9. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 10. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;

— au Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2^e ;

— au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;

— au Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, Bureau des établissements départementaux ;

— au Directeur du Centre maternel Ledru-Rollin ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Responsable de la Section Finances
des Etablissements Départementaux*

Marie XAVIER

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux. — Modification de l'arrêté départemental du 26 avril 2010 modifié instituant une sous-régie de recettes et d'avances au Centre maternel Ledru-Rollin. — Régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485).

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22, abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté départemental du 13 décembre 2001 modifié instituant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, aux 146-152, rue Nationale, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer l'encaissement de diverses recettes et le paiement de diverses dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement « Ledru Rollin — Nationale » ;

Vu l'arrêté départemental du 26 avril 2010 modifié instituant une sous-régie de recettes et d'avances pour l'encaissement de divers produits et le paiement de diverses dépenses au Centre maternel Ledru-Rollin ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté départemental du 26 avril 2010 modifié susvisé afin d'actualiser la rédaction des articles 4 et 6 et de procéder à l'actualisation du montant de l'avance consentie au mandataire sous-régisseur (article 9) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 29 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 26 avril 2010 modifié susvisé instituant une sous-régie de recettes et d'avances au Centre maternel Ledru-Rollin est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes d'encaissement suivants :

— numéraire, dans la limite d'un plafond de 300 € par opération ;

— chèque bancaire et assimilé ».

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2010 modifié susvisé instituant une sous-régie de recettes et d'avances au Centre maternel Ledru-Rollin est modifié et rédigé comme suit :

« Article 6 — Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :

— numéraire, dans la limite d'un plafond de 300 € par opération ;

— virement ».

Art. 3. — L'article 9 de l'arrêté du 26 avril 2010 modifié susvisé instituant une sous-régie de recettes et d'avances au Centre maternel Ledru-Rollin est modifié et rédigé comme suit :

« Article 9 — Le montant maximal de l'avance consentie au mandataire sous-régisseur est fixé à trois cents euros (300 €). »

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2^e ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage, Secteur régies ;
- au Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, Bureau des établissements départementaux ;
- au régisseur intéressé ;
- au mandataire suppléant intéressé ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Responsable de la Section Finances
des Etablissements Départementaux*

Marie XAVIER

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux — Ledru-Rollin — Nationale — Modification de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 désignant la régisseuse et la mandataire suppléante de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485).

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 13 décembre 2001 modifié instituant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, aux 146-152, rue Nationale, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer l'encaissement de diverses recettes et le paiement de diverses dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement « Ledru Rollin — Nationale » ;

Vu l'arrêté départemental du 16 mars 2012 désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseur et Mme Marjorie VANCOELLIE en tant que mandataire suppléant ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 3G en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances du Département de Paris ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de M. Kabenaouda Séghir BENHORA en qualité de mandataire suppléant ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 26 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Brigitte THAUVIN sera remplacée par Mme Marjorie VANCOELLIE (SOI : 2 003 893), adjoint administratif de 2^e classe et par M. Kabenaouda Séghir BENHORA (SOI : 2 028 953), adjoint administratif titre IV, même adresse ».

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 — Les fonds manipulés s'élevant à dix-huit mille six cent vingt-cinq euros (18 625 €), à savoir :

- Montant du maximum d'avances sur le budget de fonctionnement de l'établissement : 700 €.
- Susceptible d'être porté à : 1 600 €.
- Montant moyen des recettes : 17 025 €.

Mme Brigitte THAUVIN est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de trois mille huit cents euros (3 800 €). Le cautionnement peut être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréé ».

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 6 — Pour les périodes durant lesquelles ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie et en assumeront la responsabilité, Mme Marjorie VANCOELLIE et M. Kabenaouda Séghir BENHORA, mandataires suppléants, percevront une indemnité de responsabilité sur la base précisée à l'article 5 du présent arrêté ; cette indemnité sera versée prorata temporis pour les durées de suppléance effective, matérialisées pour leur début par la passation de caisse entre le régisseur et le mandataire suppléant et pour leur fin par la restitution de caisse entre le mandataire suppléant et le régisseur ».

Art. 4. — L'article 7 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 7 — Le régisseur et ses mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués ».

Art. 5. — L'article 8 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 8 — Le régisseur et ses mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

Ils doivent les encaisser ou les payer selon les modes d'encaissement et de paiement prévus dans l'acte constitutif de la régie ».

Art. 6. — L'article 9 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 9 — Le régisseur et ses mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ».

Art. 7. — L'article 10 de l'arrêté départemental du 16 mars 2012 susvisé désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseuse est modifié et rédigé comme suit :

« Article 10 — Le régisseur et ses mandataires suppléants sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ».

Art. 8. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 9. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris — Service régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2^e ;
- au Directeur des Finances et des Achats — Sous-direction de la comptabilité — Service de l'expertise comptable — Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines — Sous-direction du pilotage — Bureau des rémunérations ;
- au Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Sous-direction des actions familiales et éducatives — Bureau des établissements départementaux ;
- au Directeur du Centre maternel Ledru-Rollin ;
- à Mme Brigitte THAUVIN, régisseur ;
- à Mme Marjorie VANCOELLIE, mandataire suppléant ;
- à M. Kabenaouda Séghir BENCHORA, mandataire suppléant.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Responsable de la Section Finances
des Etablissements Départementaux*

Marie XAVIER

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Bureau des Etablissements Départementaux — Sous-régie de recettes et d'avances du Centre maternel Ledru-Rollin — Désignation d'un mandataire sous-régisseur et d'une mandataire sous-régisseuse suppléante de la régie de recettes et d'avances (recettes n° 1485/avances n° 485).

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 13 décembre 2001 modifié instituant à la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, aux 146-152, rue Nationale, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer l'encaissement de diverses recettes et le paiement de diverses dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement « Ledru Rollin Nationale » ;

Vu l'arrêté départemental du 26 avril 2010 modifié instituant une sous-régie de recettes et d'avances au Centre maternel Ledru-Rollin, sis 44-46, avenue Lombart, 92260 Fontenay-aux-Roses ;

Vu l'arrêté départemental du 16 mars 2012 modifié désignant Mme Brigitte THAUVIN en qualité de régisseur et Mme Marjorie VANCOELLIE en tant que mandataire suppléant ;

Vu l'arrêté départemental du 14 septembre 2017 désignant M. Alexandre MISSIARIS en qualité de mandataire sous-régisseur en titre et Mme Mariam DEME en qualité de mandataire sous-régisseuse suppléante ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 3G en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances du Département de Paris ;

Considérant qu'il convient de procéder d'une part, à l'abrogation de l'arrêté départemental du 14 septembre 2017 désignant M. Alexandre MISSIARIS en qualité de mandataire

sous-régisseur en titre et Mme Mariam DEME en qualité de mandataire sous-régisseuse suppléante et d'autre part, à la nomination de M. Bruno NEDELLEC en qualité de mandataire sous-régisseur en titre et de Mme Sindy ACHAUME en qualité de mandataire sous-régisseuse suppléante de la sous-régie sus-visée ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 26 mars 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 3 avril 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté départemental du 14 septembre 2017 susvisé désignant M. Alexandre MISSIARIS en qualité de mandataire sous-régisseur en titre et Mme Mariam DEME en qualité de mandataire sous-régisseuse est abrogé.

Art. 2. — M. Bruno NEDELLEC (SOI 0 595 771), adjoint administratif principal 2^e classe, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est nommé mandataire sous-régisseur de la sous-régie de recettes et d'avances installée au Centre maternel Ledru-Rollin sis 44-46, avenue Lombart, 92260 Fontenay-aux-Roses, Tél. : 01 41 13 01 25, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances Ledru-Rollin — Nationale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la sous-régie.

Art. 3. — Mme Sindy ACHAUME (SOI 2 029 012), adjoint administratif, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est nommée mandataire sous-régisseuse suppléante de la sous-régie de recettes et d'avances installée au Centre Maternel Ledru-Rollin sis 44-46, avenue Lombart, 92260 Fontenay-aux-Roses, Tél. : 01 41 13 01 25, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances Ledru-Rollin — Nationale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la sous-régie.

Art. 4. — Les mandataires sous-régisseurs ne doivent pas percevoir de sommes et payer de dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

Ils doivent les encaisser ou les payer selon les modes d'encaissement et de paiement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

Art. 5. — Les mandataires sous-régisseurs sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006.

Art. 6. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa signature.

Art. 7. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2^e ;

- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage, Secteur Régies ;

- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;

- au Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives, Bureau des Etablissements Départementaux ;

- au Directeur du Centre maternel Ledru-Rollin ;

- à Mme Brigitte THAUVIN, régisseur ;

- à Mme Marjorie VANCOELLIE, mandataire suppléant ;

— à M. Alexandre MISSIARIS et Mme Mariam DEME, mandataires sous-régisseurs sortants ;
 — à M. Bruno NEDELLEC, mandataire sous-régisseur en titre ;
 — à Mme Sindy ACHAUME, mandataire sous-régisseur suppléante.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
 Présidente du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Départemental
 et par délégation,
*Le Responsable de la Section Finances
 des Etablissements Départementaux*
 Marie XAVIER

Fixation, à compter du 1^{er} avril 2018, du tarif journalier applicable au foyer d'hébergement L'ESPÉRANCE, géré par l'organisme gestionnaire L'ESPÉRANCE situé 47, rue de la Harpe, à Paris 5^e.

La Maire de Paris,
 Présidente du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu la convention conclue le 22 novembre 1974 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'organisme gestionnaire L'ESPÉRANCE ;

Vu l'avenant de la convention entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'organisme gestionnaire L'ESPÉRANCE signé le 27 septembre 1983 ;

Vu les propositions budgétaires du foyer d'hébergement L'ESPÉRANCE pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du foyer d'hébergement L'ESPÉRANCE (n° FINESS 750804544), géré par l'organisme gestionnaire L'ESPÉRANCE (n° FINESS 75080411) situé 47, rue de la Harpe, 75005 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 220 613,00 € ;
 — Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 503 049,00 € ;
 — Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 286 398,00 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 979 683,19 € ;
 — Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 20 000,00 € ;
 — Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 3 030,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} avril 2018, le tarif journalier applicable du foyer d'hébergement L'ESPÉRANCE est fixé à 130,98 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire 2016 d'un montant de 7 346,81 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 130,66 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
 Présidente du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Départemental
 et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaëlle TURAN-PELLETIER

N.B. : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00265 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Cabinet du Préfet de Police.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 22 janvier 2016 par lequel M. Yann DROUET, maître de conférences, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du Préfet de Police ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de Police (hors classe) ;

Vu le décret du 28 juillet 2017 par lequel M. Pierre GAUDIN, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, est nommé Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de Police ;

Vu le décret du 29 mars 2018, par lequel M. Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet de Police, est nommé Directeur adjoint du Cabinet du Préfet de Police (classe fonctionnelle II) ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre GAUDIN, Préfet, Directeur de Cabinet, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au Préfet de Police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du Directeur et du Sous-directeur du laboratoire central, du Directeur de l'Institut Médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du Service du contrôle médical du personnel de la Préfecture de Police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GAUDIN, M. Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, Directeur adjoint du Cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au Préfet de Police par l'article L. 2512-7 du Code général des collectivités territoriales et par les délibérations du Conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GAUDIN et de M. Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, M. Yann DROUET, chef de cabinet du Préfet de Police, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du Cabinet du Préfet de Police.

Art. 4. — Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Michel DELPUECH

Arrêté n° 2018-00270 relatif au déroulement de la 42^e édition du Marathon International de Paris. — Régularisation.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de sécurité intérieure, notamment son article L. 211-11 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 325-1 et suivants, R. 311-1, R. 325-28 et suivants R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu le Code du sport ;

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié, relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de Police et de Gendarmerie ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 modifié, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 décembre 2017 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2018 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-15508 du 2 mai 2003 réglementant la circulation dans les voies du Bois de Boulogne le dimanche, à compter du 4 mai 2003, à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-00012 du 6 janvier 2014 réglementant les conditions de circulation et de stationnement tous les dimanches et jours fériés à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire », dans certaines voies situées dans le Bois de Vincennes, à Paris (12^e) ;

Vu la demande formulée par la société « Amaury Sport Organisation » (ASO) en vue de l'organisation de la 42^e édition du Marathon International de Paris ;

Vu l'attestation d'assurance de responsabilité civile délivrée à la société « Amaury Sport Organisation » (ASO), le 12 octobre 2016, par la société « Allianz IARD » (Contrat n° 86 111 561) ;

Vu l'avis de la Maire de Paris ;

Vu la saisine de la Préfecture du Val-de-Marne ;

Considérant que cet événement comporte la tenue, dans Paris, de deux courses respectivement intitulées « Paris Breakfast Run » et « course des Enfants : Marathoon's » le samedi 7 avril 2018, et qu'à cette occasion il convient de neutraliser la circulation des véhicules sur certaines voies des (1^{er}) et (7^e) arrondissements, durant la journée du samedi 7 avril 2018 pour assurer la sécurité des personnes pendant le temps nécessaire à la tenue de ces manifestations ;

Considérant que cet événement comporte également le Marathon International de Paris le dimanche 8 avril 2018, qu'une forte affluence est attendue lors de ces épreuves sportives ; et qu'à cette occasion il convient de neutraliser la circulation des véhicules, le dimanche 8 avril 2018, sur certaines voies des (1^{er}), (4^e), (8^e), (11^e), (12^e) et (16^e) arrondissements, ainsi que sur les bretelles de sortie du boulevard Périphérique donnant sur la course (échangeurs Portes Dorée, de Charenton, Passy et Dauphine), pour assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que pour le bon déroulement de cette épreuve ;

Considérant que le bon déroulement et la sécurité des participants et des usagers de cette manifestation sportive nécessite par ailleurs, de suspendre temporairement l'opération « Paris-Respire » le dimanche 8 avril 2018, sur les secteurs des Bois de Boulogne et de Vincennes ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — La 42^e édition du Marathon International de Paris est autorisée à emprunter les voies de la Capitale dans les conditions suivantes :

— le samedi 7 avril 2018 à 9 h, une course intitulée « Paris Breakfast Run » et réunissant selon l'organisateur environ 7 000 participants partira de la rue de l'Amiral de Coligny, à Paris (1^{er}) et se terminera sur la place Joffre, avenue de la Motte-Piquet, à Paris (7^e), selon l'itinéraire défini en annexe I du présent arrêté ;

— le samedi 7 avril 2018 à 14 h, une course intitulée « course des Enfants : la Marathoon's » et réunissant selon l'organisateur de 2 000 à 3 000 participants se déroulera sur l'avenue de la Motte-Piquet à Paris (7^e), sur un parcours de 1,5 ou 2,5 kms ; selon l'itinéraire défini en annexe I du présent arrêté ;

— le dimanche 8 avril 2018, à 8 h 20, le départ du Marathon International de Paris réunissant selon l'organisateur environ 57 000 participants sera donné avenue des Champs-Élysées, à Paris (8^e). L'arrivée sera jugée avenue Foch à hauteur des rues Spontini et Pergolèse, à Paris (16^e), au terme d'un parcours précisé en annexe II du présent arrêté.

Ces itinéraires devront impérativement être respectés.

Art. 2. — Les horaires de départ énoncés ci-après devront être respectés :

- « Paris Breakfast Run » : 9 h le samedi 7 avril 2018 ;
- « course des Enfants : la Marathoon's » : 14 h le samedi 7 avril 2018 ;
- Marathon International de Paris : 8 h pour la caravane, 8 h 13 pour les participants « handisports » et 10 h 05 pour les opérations spéciales, 8 h 20 pour les concurrents « élites » et « masses », le dimanche 8 avril 2018.

Art. 3. — Les horaires d'arrivée sont prévus comme suit :

- « Paris Breakfast Run » : aux environs de 9 h 30, le samedi 7 avril 2018 ;
- « Course des Enfants : la Marathoon's » : aux environs de 15 h , le samedi 7 avril 2018 ;
- Marathon International de Paris : entre 9 h 30 et 16 h 30, le dimanche 8 avril 2018.

Art. 4. — 43 signaleurs encadreront la « Paris Breakfast Run » et 685 seront présents pour le Marathon International de Paris. Leur liste complète devra impérativement être communiquée aux Services de la Préfecture de Police préalablement au déroulement des épreuves.

Ces signaleurs seront placés le long du parcours, notamment aux intersections des voies, afin d'assurer la priorité de passage au bénéfice des coureurs. Ils devront être identifiables au moyen d'un brassard marqué « course » et être porteurs d'une copie de la présente autorisation. Les signaleurs devront utiliser des piquets mobiles à deux faces, modèle « K10 ». En outre, des barrières de type « K2 », pré-signalées, sur lesquelles le mot « course » sera inscrit, pourront être employées, par exemple, lorsqu'un signaleur « couvre » un carrefour à plusieurs voies.

Art. 5. — Les mesures de circulation pour les deux courses « Paris Breakfast Run » et « Course des Enfants : la Marathoon's », le samedi 7 avril 2018, sont précisées en annexe III du présent arrêté.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires au sens des dispositions de l'article R. 311-1 6.5 du Code de la route.

Art. 7. — Les mesures de circulation et de stationnement pour le Marathon International de Paris, le dimanche 8 avril 2018, sont précisées en annexe IV du présent arrêté.

Art. 8. — La circulation des véhicules sera neutralisée le dimanche 8 avril 2018 sur les voies, portions ou parties de voies citées en annexe II du présent arrêté constituant le parcours de l'édition 2018 du Marathon International de Paris.

Cette neutralisation sera obtenue pour la mise en place de périmètres de déviation définis en annexe V.

Les dispositions du présent article concernent tous les véhicules, y compris les cycles, cyclomoteurs et motocyclettes, à l'exception des véhicules de l'organisation de l'épreuve ou des sociétés de télédiffusion accréditées.

Art. 9. — Les bretelles de sortie du boulevard Périphérique donnant sur la course (échangeurs Portes Dorée, de Charenton, Passy et Dauphine) seront fermées à la circulation, le dimanche 8 avril 2018, de 7 h à 14 h 30 pour les Portes de Charenton et de Dorée, de 8 h à 16 h pour la Porte de Passy et de 8 h à 17 h la Porte de Dauphine.

Art. 10. — Les opérations « Paris-Respire » seront suspendues le dimanche 8 avril 2018 toute la journée dans les secteurs du Bois de Boulogne et du Bois de Vincennes (pour l'avenue du Tremblay).

Art. 11. — Les installations afférentes à cet événement sont précisées dans le dossier technique du mois de janvier 2018, de même que les horaires de montage et démontage.

Afin de permettre la mise en place de diverses installations techniques et sécuriser le passage de la course sur les parties d'axes suivantes, les mesures d'interdictions de stationnement suivantes seront prises :

- neutralisation de la chaussée centrale de l'avenue Foch, du samedi 7 avril 2018 à partir de 3 h au dimanche 8 avril 2018 à 23 h , entre la place du Maréchal de Lattre de Tassigny et la place Charles de Gaulle ;
- rue de Marignan entre le n° 21 et le n° 25, le samedi 7 avril 2018, à partir de 6 h jusqu'au dimanche 8 avril 2018, à 13 h ;
- rue Pierre Charron entre, sur environ 80 mètres linéaires, à partir du n° 64 jusqu'à l'avenue des Champs Elysées, le samedi 7 avril 2018, à partir de 9 h jusqu'au dimanche 8 avril 2018, à 12 h ;
- avenue de Gravelle en face des n° 121 à n° 137, du côté Bois de Vincennes, le samedi 7 avril 2018, à partir de 6 h jusqu'au dimanche 8 avril 2018, à 13 h ;
- boulevard Exelmans du côté des n°s pairs, entre l'avenue de Versailles et la rue Boileau, le samedi 7 avril 2018, à partir de 6 h jusqu'au dimanche 8 avril 2018, à 15 h ;
- avenue Foch, contre allée, côtés pairs et impairs, depuis l'avenue Raymond Poincaré sur une distance de 150 mètres linéaires en direction de la place Charles de Gaulle, le samedi 7 avril 2018, à partir de 06 h jusqu'au dimanche 8 avril 2018, à 20 h ;
- rue de Rivoli, de la rue de Castiglione à la rue Saint-Florentin et rue du Faubourg-Saint-Antoine, de la place de la Bastille, côté droit, sur 200 mètres en direction de la rue de Charonne, le dimanche 8 avril 2018, à partir de 7 h jusqu'à 12 h .

Art. 12. — L'utilisation de moyens sonores devra rester modérée, limitée aux besoins de l'organisation des épreuves et ne devra en aucun cas être destinée à la diffusion de messages publicitaires.

Art. 13. — Toutes dispositions devront être prises par les organisateurs pour assurer la sécurité de la manifestation.

Art. 14. — Aucun commerçant non sédentaire ne pourra procéder à la vente de produits, denrées, objets quelconques dans les voies empruntées par les trois courses pédestres et celles aboutissant à ces dernières, sauf autorisation spéciale accordée par la Mairie de Paris.

Art. 15. — Les quêtes, collectes, appels directs ou indirects à la générosité publique sont interdits sur la voie publique à l'occasion de cette manifestation.

Art. 16. — Le jet sur la voie publique de journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et produits quelconques est formellement interdit pendant le déroulement de la manifestation.

L'apposition de flèches de directions sur les panneaux de signalisation, les bornes, les arbres, les parapets des ponts et les ouvrages d'art est strictement interdite.

Art. 17. — Le survol de Paris est interdit, sauf autorisation spéciale.

Toute publicité par haut-parleurs, banderoles ou autre moyen effectuée par avion, hélicoptère ou aérostat sera interdite.

Art. 18. — L'organisateur devra installer des postes de secours en nombre suffisant et munis de moyens d'intervention rapides. Ils seront répartis dans la zone neutralisée, de part et d'autre du circuit.

Art. 19. — Les prescriptions de sécurité préventive et sanitaire énumérées en annexe VI, VII et VIII devront être respectées.

Art. 20. — Les dépenses relatives à la mise en place du service d'ordre prévu dans le cadre de cette manifestation en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997, relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de Police et de Gendarmerie, seront à la charge de l'organisateur.

Il appartiendra à l'organisateur d'assurer, à ses frais, la mise en place tout au long du parcours, de barrières de sécurité dont la fourniture sera sollicitée pour tout ou partie auprès d'une société privée.

Art. 21. — Les participants devront se conformer aux prescriptions imposées par les Préfets des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Art. 22. — Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R. 610-5 du Code pénal, sans préjudice, s'il y a lieu, des pénalités plus graves prévues par les lois et règlements en vigueur.

Art. 23. — Le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché aux portes des Mairies et des Commissariats concernés ainsi qu'à celles de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce et quai du Marché Neuf). Une copie de ce texte sera également adressée, pour information, aux Préfets des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, et notifié à l'organisateur de cette manifestation.

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Préfet, Directeur du Cabinet

Pierre GAUDIN

N.B. : les annexes sont consultables auprès des services concernés de la Préfecture de Police au 1, rue de Lutèce 75004 Paris.

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1^{er} permis modificatif.

M2 : 2^e permis modificatif (etc.).

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

8^e arr. (PA-075-108-18-V0003). — Avenue des Champs-Élysées, Place de la Concorde. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SGAP. — Aménagement de pistes cyclables avenue des Champs-Élysées, entre les rues de Tilsitt/Presbourg jusqu'à la Place de la Concorde exclue, et implantation de places de stationnement vélos en bord de trottoir. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

9^e arr. (PA-075-109-18-V0001). — 18 au 18 B, rue de Châteaudun, 2 au 6, rue Bourdaloue, 2 au 2 B, rue Flécher. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Réaménagement du parvis de l'église Notre Dame de Lorette et de ses abords. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

10^e arr. (PA-075-110-18-V0003). — 100, rue du Faubourg Saint-Martin, 1, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. REBOUL Dominique, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Elargissement ponctuel des trottoirs côté impair de la rue du Faubourg Saint-Martin, création d'un plateau surélevé faisant office de ralentisseur, implantation d'une bande technique avec bacs végétalisés et, côté pair, suppression de zones de livraison, déplacement d'une zone vélos sur le trottoir, pose de bacs végétalisés avec suppression d'une partie du couloir bus sur le tronçon rue de Nancy/cité Saint-Martin pour élargissement du trottoir, pose de bacs végétalisés, déplacement de la zone livraison et création d'un ralentisseur. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

12^e arr. (PA-075-112-18-V0002). — Route de Ceinture du Lac Daumesnil, Carrefour de la Conservation, Avenue de Saint-Maurice. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Réaménagement du carrefour de la Conservation dans le Bois de Vincennes avec élargissement des espaces piétonnier et cyclable, augmentation des espaces végétalisés et implantation d'éclairages. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (PA-075-117-18-V0003). — Rue des Moines. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement (élargissement des trottoirs) de la rue des Moines entre la rue Guy Môquet et l'avenue de Clichy. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

17^e arr. (PA-075-117-18-V0004). — Rue du Général Lanrezac. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Mise aux normes pompiers de la rue du Général Lanrezac. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18^e arr. (PA-075-118-18-V0003). — Rue de Clignancourt. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue de Clignancourt entre le boulevard de Rochechouart et la rue Christiani. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18^e arr. (PA-075-118-18-V0004). — Rue Marcadet. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement cyclable de la rue Marcadet entre le boulevard Barbès et la rue Ramey. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0005). — 20, rue des Halles. — Pét. : Mme de SOUSA Aline, CABINET HABRIAL BAUER ET ASSOCIES. — Arch. : M. de GUILLEBON Gaëtan, 5, allée du Bois, 91190 SAINT-AUBIN. — Fermeture de la courette du 1^{er} au 6^e et dernier étage, en extension des locaux d'habitation attenants. Surface créée : 21 m². S.T. : 106 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

2^e arr. (PC-075-102-16-V0019-M01). — 2 au 34, passage des Princes, 2, rue d'Amboise, 18, rue Favart. — Pét. :

M. CHEMOUNY Sébastien, S.A.S. PASSAGE DES PRINCES. — Arch. : M. DO NASCIMENTO Jean, 9, quai Jacques Prévert, 77100 MEAUX. — Modification des matériaux des façades, changement de la devanture et des garde-corps en toiture. Modificatif au PC n° 075-102-16-V-0019 autorisé le 26-12-2016. Monument Historique inscrit les 07-10-1986 et 31-05-1990. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

2° arr. (PC-075-102-18-V0008). — 6, rue de Hanovre. — Pét. : M. OUDARD Eric, SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Arch. : M. GATIER Pierre-Antoine, 30, rue Guynemer, 75006 PARIS. — Restauration de la façade sur rue. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

3° arr. (PC-075-103-18-V0006). — 50, rue des Tournelles, 37, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. PAPIN Thierry, S.A. ORANGE UPR IDF. — Arch. : AGENCE PHAM – MACAIGNE Koa PHAM, 85, rue Condorcet, 93100 MONTREUIL. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture intégré dans de fausses cheminées. Monument Historique inscrit le 13-06-1961. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

3° arr. (PC-075-103-18-V0007). — 28, rue Charlot, 23, rue de Saintonge. — Pét. : M. GAFFURI Alexis, MARILYN FELTZ – S.A.S. GAFFURI CREATIONS. — Arch. : ZOOMFACTOR ARCHITECTES, M. Didier MIGNERY, 3, rue Lacépède, 75005 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce en vue d'implantation d'un magasin de vêtements. Monument Historique inscrit le 28-04-1964. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

4° arr. (PC-075-104-16-V0028-T01). — 35, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : M. HAZAN Patrick, S.C.I. DU 54, RUE BONAPARTE. — Arch. : S.A.R.L. SAHUC & KATCHOURA François, 25, rue Michel Le Comte, 75003 PARIS. — Transfert du PC n° 075-104-16-V-0028 délivré le 13-01-2017 à la S.C.I. DU 13, RUE D'UZES (Dominique HAZAN) à la S.C.I. DU 54, RUE BONAPARTE (Patrick HAZAN). — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

6° arr. (PC-075-106-18-V0005). — 6 B au 8, rue Garancière. — Pét. : M. BORREL Jacques-François, CABINET ANDRE GRIFFATON. — Arch. : M. MAGOT-CUVRU Christian, 36, rue Gambetta, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravèlement partiel de la façade sur cour. Bâtiment inscrit le 20-10-1928. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

6° arr. (PC-075-106-18-V0006). — 5, rue de Médicis. — Pét. : M. MANCEAUX François. — Arch. : M. MARTINET Denis, 15, rue Paul Bert, 75011 PARIS. — Fermeture de trémies de 2 escaliers du 1^{er} étage au 5^e et 6^e étage. Surface créée : 58 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

6° arr. (PC-075-106-18-V0007). — 39, rue Madame. — Pét. : M. TOUITOU Jean, S.C.I. LMM. — Arch. : M. DEROO Laurent, 5, rue Lesault, 93500 PANTIN. — Surélévation partielle de 5 et 4 étages de bureau et habitation (1 logement créé) d'un bâtiment de bureau de 1 étage sur rue et 2 étages sur cour. Surface créée : 139 m². Hauteur du projet : 22 m. S.T. : 353 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-04-V0016-M04). — 26, rue de Bourgogne, 140, rue de Grenelle. — Pét. : M. POMA MURIALDO Paolo, S.C.I. 140 GRENELLE. — Arch. : STUDIOS d'ARCHITECTURE ORY et ASSOCIES, 6, rue du Général Camou, 75007 PARIS. — Modification de la distribution de 2 logements, création et modification de trémies d'escalier d'un bâtiment d'habitation de 3 étages sur 2 niveaux de sous-sol en fond de parcelle, création d'un patio dans le jardin, réaménagement paysager d'un jardin, création d'un monte-voiture, redistribution intérieure d'un bâtiment de 2 étages et sous-sol, transformation d'une terrasse inaccessible en terrasse accessible et modification d'un puits de lumière dans le jardin. Modificatif aux PC n°s 075-007-04-V-0016, 075-007-04-V-0016-01, 075-007-04-

V-0016-02 et 075-007-04-V-0016 M 03 délivrés les 06-12-2005, 19-09-2011, 12-10-2012 et 18-10-2013. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-09-V0032-M02). — 26, rue de Bourgogne, 140, rue de Grenelle. — Pét. : M. POMA MURIALDO Paolo, S.C.I. 140, RUE DE GRENELLE. — Arch. : M. ORY Jean-Jacques, 6, rue du Général Camou, 75007 PARIS. — Suppression du monte-voiture remplacé par une place de stationnement couverte et fermée sur cour et redistribution du rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation de 1 étage sur sous-sol. Modificatif aux PC n°s 075-107-09-V-0032 et 075-107-09-V-0032-01 délivrés les 11-06-2010 et 10-07-2012. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-16-V0041-T01). — 15, rue Monsieur. — Pét. : M. GANIEZ Julien, S.A.S. DELTA RUE MONSIEUR. — Arch. : CASSIOPEE CONCEPT, 27, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Transfert total à la société DELTA RUE MONSIEUR, du PC n° 075-107-16-V-0041 délivré le 02-06-2017 à la société MONSIEUR SAINT-JAMES S.A.S. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0009). — 17, rue de Chanaleilles, 19, rue Barbet de Jouy. — Pét. : M. FLAMARION Antoine. — Arch. : M. GATIER Pierre-Antoine, 30, rue Guynemer, 75006 PARIS. — Réaménagement intérieur d'un hôtel particulier de R + 3 avec un niveau de sous-sol, affouillement du sous-sol pour abaissement du niveau avec restauration des caves, création d'une trémie d'ascenseur, aménagement d'une terrasse avec démolition partielle de la toiture. Surface démolie : 14 m². Surface créée : 126 m². — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0010). — 8 au 8 B, avenue Rapp. — Pét. : Mme DUVOT COHEN Catherine, S.A.S.U. DERBY ALMA HOTEL. — Arch. : M. ALNO Guillaume, 46, rue Barbara, 44300 NANTES. — Fermeture des trémies d'un monte-voiture à rez-de-chaussée, R – 1 et R – 2, fermeture de la baie de sa porte d'accès en façade à rez-de-chaussée sur rue et création de 3 baies intérieures du rez-de-chaussée au R – 2 d'un hôtel de tourisme. Surface créée : 64 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0011). — 8 B, rue Jean Nicot. — Pét. : M. D'AVOUT D'AUERSTAEDT Axel. — Arch. : ATELIER POZZI S.A.R.L., 14, rue Alexandre Guillemant, 92190 MEUDON. — Modification et création de châssis de toit versants rue et cour pour réaménagement du logement du dernier étage, création de lucarnes en remplacement de châssis, versant cour, démolition pour reconstruction avec extension de la mezzanine dans le volume du dernier étage, suppression de la volée d'escalier de service et de l'escalier privatif entre les 5^e et 6^e étages, fermeture des trémies et prolongement de l'escalier principal du 5^e au 6^e étage. Surface supprimée : 19 m². Surface créée : 35 m². S.T. : 275 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0012). — Port des Invalides. — Pét. : M. PERRINE Arnaud, SOCIETE FLOW S.A.S. — Arch. : M. CHENET Pierre-Edouard, 45, quai Emile Cormerais, 44800 SAINT-HERBLAIN. — Installation de 3 containers pour un bar restaurant. Surface créée : 51 m². — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

8° arr. (PC-075-108-18-V0017). — 22 au 24, rue Bayard, 22 au 24, impasse d'Antin. — Pét. : M. SANIERES Loïc, LAVA BAYARD S.C.I. — Arch. : M. SCHOENERT Axel, 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Restructuration de 3 bâtiments de bureau de 3, 6 et 7 étages sur 2 niveaux de sous-sols partiels, sur rue et impasse, en vue de leur regroupement pour ne former qu'un seul bâtiment avec décaissement pour extension du 2^e sous-sol, démolition totale du rez-de-chaussée pour reconstruction avec remise à niveau, démolitions partielles de planchers et murs porteurs à tous les niveaux pour reconstruction en structure bois, création d'un patio et d'un jardin planté, réfection des couvertures, création d'une verrière en remplace-

ment de châssis de toit, dépose des édicules, des équipements techniques et de l'antenne, végétalisation des terrasses accessibles et non-accessibles, ravalement des façades sur rue et cour du n° 24 Bayard avec déplacement de l'entrée au parking côté impasse et création de façades en laiton et verre côtés rue Bayard et impasse d'Antin. Surface supprimée : 4 175 m². Surface créée : 5 502 m². S.T. : 1 730 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0018). — 38, rue de Lisbonne. — Pét. : S.A.R.L. IMMOBILIERE 38 LISPAR. — Arch. : S.A.S. WILMOTTE ET ASSOCIES ARCHITECTE, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Réhabilitation d'un immeuble de bureaux en R + 5 sur un niveau de sous-sol à usage de stationnement (10 places), de salle de sport et de locaux techniques avec modification des distributions verticales et horizontales en vue de la mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité et modification des façades Est et Sud sur cour. Surface de plancher créée : 55 m². Surface de plancher démolie : 165 m². — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0010). — S cité d'Antin, 3 W, rue La Fayette, 1 au 37, cité d'Antin. — Pét. : M. MONGAUZE Philippe, S.A.R.L. ARCHITECTURAL FACTORY. — Arch. : M. MONGAUZE Philippe, 63, rue de Strasbourg, 94300 VINCENNES. — Fermeture de la cité d'Antin côtés rue de Provence et rue La Fayette, par implantation de grilles de clôture, de portails et de portillons. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0011). — 8, rue Halévy. — Pét. : M. KANDEL Gill, S.A.S. SOAP AND CO. — Arch. : M. ABBATERUSSO, 62-66, rue de Grenelle, 75007 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0012). — 4, cité de Trévisse. — Pét. : M. FRAQUELLI Georges, S.A.S. FRAQUELLI. — Arch. : M. HULOT François, 23, rue Théodore Deck, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. Monument Historique inscrit le 07-06-1991. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-P0011). — 16 bis, rue de la Grange aux Belles. — Pét. : Mme PARIER Eve, HOPITAL SAINT-LOUIS. — Arch. : M. BARABAN Jean Sébastien, 13, rue Montcalm, 75018 PARIS. — Installation provisoire d'un bâtiment à usage de bureau dans la cour au rez-de-chaussée. Surface créée : 108 m². S.T. : 32 684 m². — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0010). — 85, boulevard de Strasbourg. — Pét. : M. PELLIER Jean-Bernard, S.A. HÔTEL D'ALSACE. — Arch. : M. TACCI Jean-Pierre, 173 bis, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Changement de destination du restaurant à rez-de-chaussée et entresol sur rue et courette, en extension de l'hôtel de tourisme attenante avec construction de plancher à l'entresol et création d'un escalier de secours dans le vide existant. Surface créée : 12 m². S.T. : 148 m². — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0012). — 11, rue Albert Camus, 1, rue Louis Blanc, 9 au 11, place du Colonel Fabien. — Pét. : M. LARROQUE Xavier, S.A. LA VIE CLAIRE. — Arch. : HABA ARCHITECTURE, 43, rue du Centre, 88200 SAINT-NABORD. — Remise en peinture de la devanture et extension d'une mezzanine au 1^{er} étage d'un commerce. Surface créée : 21 m². — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-16-V0022-M01). — 34 au 36, rue Saint-Sabin, 9, rue du Chemin Vert. — Pét. : S.A.S. SOCIETE BASTILLE SAINT-ANDRE. — Arch. : M. D'ASCIA Silvio, 15, rue de Palestro, 75002 PARIS. — Déplacement de l'entrée principale sur la rue Saint-Sauveur, alignement de la sortie de secours rue Saint-Sauveur à la façade, ajout d'ouvrants de désenfumage au rez-de-chaussée sur les façades sur rue et cour, réduction

du local technique et suppression de la cage d'escalier en toiture-terrasse. Modificatif au PC n° 075-111-16-V-0022 délivré le 04-11-2016. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0017). — 4, rue Saint-Ambroise, 48, avenue Parmentier. — Pét. : M. EL MALHANI Samir. — Arch. : ARCHITECTES EN SEINE, 10, quai d'Austerlitz – Bateau Playtime, 75013 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureau, à rez-de-chaussée sur rue et cour, en salon de coiffure pour hommes, avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0018). — 7, avenue de la République. — Pét. : Mme WEILL Astrid, GGVIÉ représentée par GROUPAMA IMMOBILIER. — Arch. : M. FRANCOIS Alain, 60, rue de La Boétie, 75008 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage d'habitation à rez-de-chaussée sur rue en extension d'un local de bureau. Monument Historique inscrit le 10-02-1986. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0019). — 3, rue Saint-Hubert. — Pét. : Mme ATSUMI Akiko, S.A.R.L. URAYASU. — Arch. : ATELIER Tsuyoshi Tane Architects, 338, rue des Pyrénées, 75020 PARIS. — Réaménagement d'un restaurant à rez-de-chaussée et 1^{er} étage avec modification de la façade sur rue, démolition et reconstruction du plancher du 1^{er} étage, modification des circulations verticales et intégration de grilles de ventilation dans les soubassements de la verrière en toiture. Surface démolie : 172,60 m². Surface créée : 107,60 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-15-P0016-M01). — 4 au 14 P, avenue de Saint-Mandé, 31 B au 33 T, rue de Picpus. — Pét. : M. DUCLAUX Thierry, EPAURIF. — Arch. : M. DE PORTZAMPARC Christian, 38, rue La Bruyère, 75009 PARIS. — Modification des plans liés à des évolutions dans l'organisation des plans de niveaux et la mise à jour de dossiers de sécurité et d'accessibilité. Modificatif au PC n° 075-112-15-P-0016 délivré le 16-12-2015. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0013). — 61, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : Mme CELSO Marie-Pierre. — Arch. : M. BRISSON Matthieu, 19 bis, rue Albert de Mun, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment d'habitation et de commerce avec création de terrasses en toiture. Surface créée : 132 m². S.T. : 208,50 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-P0020). — 10 au 32, rue Abel Hovelacque, 2 au 12, rue des Reculettes. — Pét. : Mme ANASTASSIADES Fabienne, RATP. — Arch. : Mme LE GAUDU Marion, 50, rue Roger Salengro, 94724 FONTENAY-SOUS-BOIS. — Construction d'un bâtiment technique de 1 étage pour la RATP, en contrebas de la rue et côté voies ferrées, avec toiture-terrasse végétalisée, après démolition du bâtiment existant. Surface supprimée : 20 m². S.T. : 12 161 m². — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0021). — 2 au 24, Port de la Gare, 90, quai de la Gare, 6, quai François Mauriac. — Pét. : M. CLOUZEAU Vincent, S.A.S. LA TERRASSE OSPREY. — Arch. : M. CATHALA Yves, 26, rue Jean de La Fontaine, 75016 PARIS. — Implantation d'une terrasse ouverte de restaurant, avec 6 conteneurs maritimes à usage de cuisine et d'un bar-buvette, avec toile tendue en surplomb, sur le Port de la Gare, en vis-à-vis de la Péniche dite « Batofar », du 1^{er} mai au 31-10-2018 (pour une période de 5 ans). Surface créée : 98 m². — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0022). — 20, rue Albert. — Pét. : M. BONELLI Bertrand, SAU FIT 13. — Arch. : WZK ARCHITECTURE, 14, rue Raspail, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Changement de destination d'un commerce en un centre de sport du rez-de-chaussée au sous-sol avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0023). — 2 au 30, rue Vandrezanne, 2 au 42, avenue d'Italie, 18 au 30, place d'Italie. — Pét. : M. LECŒUR Hugues, S.A.S. EIFFAGE IMMOBILIER. — Arch. : M. MEURICE Philippe, 5, rue de la Bienfaisance, 75008 PARIS. — Création, après démolition partielle de plancher, d'un atrium central du 2^e au 5^e étage de locaux de bureau, avec verrière en couverture, construction de plancher à l'entresol et au 1^{er} étage, prolongement de la gaine du monte-charge avec édicule en toiture, nettoyage des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, création d'issues de secours en façades en rez-de-dalle, et végétalisation de la toiture-terrasse avec remplacement pour mise aux normes des garde-corps. Surface supprimée : 488 m². Surface créée : 614 m². S.T. : 33 048 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-P0019). — 21, rue du Professeur Hyacinthe Vincent. — Pét. : M. SAUVÉ Jean-Marc, CITE INTERNATIONALE UNIVERSITE DE PARIS. — Arch. : Mme SPEICHER Anne, 7, rue Debelleye, 75003 PARIS. — Construction d'une résidence pour étudiants de 8 étages (302 logements créés) sur un niveau de sous-sol à usage de locaux techniques. Surface de plancher créée : 7 369 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0015). — 185 au 185 D, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. CHAZOT Georges-Christian, S.C.I. SAINT-JOSEPH. — Arch. : M. LE GUYADER Thierry, 29, chemin des Doigts, 78750 MAREIL MARLY. — Surélévation de 1 étage de bureau avec toiture végétalisée d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur rue, de 4 étages d'hospitalisation d'un bâtiment de 1 étage et combles sur rue et cour, après démolition de la toiture, et surélévation du bâtiment de liaison entre les bâtiments Saint-Vincent et Saint-Jean. Surface créée : 2 117 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0016). — 66, avenue du Maine, 1 au 7, rue du Commandant René Mouchotte. — Pét. : M. THOUMYRE Gilles, S.C.I. MONTHERON – ESPACE EXPANSION. — Arch. : ATELIER BENJAMIN PEIRO, M. Benjamin PEIRO, 26, rue du Commandant René Mouchotte, 75014 PARIS. — Changement de destination de 2 locaux de bureau, à rez-de-chaussée sur parvis et rue, en 2 commerces, avec modification des devantures. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0017). — 196 B, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. BEKKA Hassan. — Arch. : TOUPIE ARCHITECTURE, M. RIBEIRO CUNHA-TOUPIE Felipe, 33, rue Ramponeau, 75020 PARIS. — Surélévation d'un étage, après démolition de la toiture d'un bâtiment de 3 étages, sur rue et cour, en vue de la création d'un logement. Surface créée : 55 m². S.T. : 207 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0018). — 2 au 4, rue des Thermopyles, 30 au 32, rue Didot. — Pét. : Mme ISAMBERT Céline, S.C.I. LUUNA. — Arch. : M. VASSORT Jérémy, 148, rue de Paris, 91120 PALAISEAU. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue et cour en local de bureau avec modification de la devanture côté rue, extension du bâtiment à rez-de-chaussée sur cour, reconstruction de sa toiture avec création d'un châssis de toit et modification de sa façade. Surface créée : 7 m². — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0012). — 182 au 190, rue de la Croix Nivert, 122 au 130 B, rue de la Convention, 9, rue François Coppée. — Pét. : M. OHAYON Yannis, S.A.R.L. ERYA DISTRIBUTION. — Arch. : DVA ARCHITECTE, M. Davy VANIN, 6, rue Brillet, 94130 NOGENT-SUR-MARNE. — Changement de destination d'un local artisanal (fleuriste), en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue et cour, en supérette, avec dépose de la devanture et du auvent pour construction d'une extension avec toiture-terrasse végétalisée, en limite de propriété côté rue. Surface créée : 216 m². S.T. : 16 231 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0013). — 115 au 117, rue des Morillons. — Pét. : M. VANLAER Damien, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : TEAM 3 ARCHITECTES, Mme Fériane LEMLOUM, 100 ter, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS. — Transformation de places de stationnement à rez-de-chaussée sur rue, en 3 logements sociaux, avec démolitions partielles de murs porteurs pour aménagement intérieur et démolition d'une partie du toit du rez-de-chaussée côté arrière pour création d'un puits de lumière, suppression de la porte de garage et des ouvertures pour création de fenêtres, ravalement des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur côté arrière et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec remplacement d'un châssis de désenfumage et pose de garde-corps de sécurité. Surface créée : 128 m². S.T. : 251 m². — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0014). — 284, rue de Vaugirard. — Pét. : M. PANYGERES Michel, S.A.R.L. JIM. — Arch. : M. ESCHALIER Vincent, 16, rue Martel, 75010 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'habitation du bâtiment de 7 étages sur rue, végétalisation de la terrasse du bâtiment sur cour avec création d'un édicule d'accès et agrandissement de deux fenêtres au R + 7. Surface démolie : 3,50 m². Surface créée : 78 m². — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0015). — 6 au 8, rue de Chambéry. — Pét. : Mme MULLER Lisa. — Arch. : M. DELAYE Pierre, 215, rue du Faubourg Saint-Martin, 75011 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment à usage d'habitation de 2 étages avec création d'une terrasse végétalisée en toiture et végétalisation de la façade sur rue. Surface démolie : 5,80 m². Surface créée : 68,10 m². S.T. : 58 m². — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-14-V0045-M02). — 1 au 7, rue Jean-Richepin, 37 au 39, rue de la Pompe. — Pét. : M. YZERMAN Romain, S.N.C. RUE DE LA POMPE. — Arch. : M. BASTIE Vincent, 16, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Modification de la distribution des réserves au sous-sol, ajout d'une gaine d'ascenseur intérieur entre les rez-de-chaussée et sous-sol, création de l'issue de secours côté rue Jean Richepin au lieu de la rue Claretie, ajout de bow-windows aux 4^e et 5^e étages côté cour et modification du revêtement en soubassement du rez-de-chaussée côté rue. Modificatif aux PC n^{os} 075-116-14-V-0045 et 075-116-14-V-0045-M01 délivrés les 16-01-2015 et 21-10-2016. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-15-V0018-M01). — 28, rue Molitor. — Pét. : STE OGEC DU LYCEE PASSY SAINT-HONORE. — Arch. : M. PIRON Sylvain, 53, rue Marcheron, 92170 VANVES. — Modification de l'aménagement du sous-sol, création d'une passerelle de liaison au 1^{er} étage, modification de l'escalier du rez-de-chaussée au R + 2, ajout d'un bureau au 1^{er} étage avec modification de l'édicule en toiture. Surface à démolir : 90 m². Surface créée : 56 m². Modificatif au PC n^o 075-116-15-V-0018 autorisé le 29-01-2016. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-16-V0033-M02). — 14 au 20, rue du Commandant Marchand, S impasse de Malakoff, 11 au 25, boulevard de l'Amiral Bruix. — Pét. : M. LE PICHON Francis, S.C.I. AMIRAL BRUIX c/o VINCI IMMOBILIER PROMOTION. — Arch. : M. CHIAMBARETTA Philippe, 56-58, rue Vieille du Temple, 75003 PARIS. — Epaissement des façades sur rues, ajustement des relevés géométriques, remplacement de l'auditorium par 2 niveaux de salles de réunion, déplacement de l'ascenseur parking, suppression et modification de monte-charges, modification d'un escalier entre le rez-de-jardin et le rez-de-chaussée, modifications ponctuelles en façades, redistribution des locaux techniques et d'archives à R - 2 et R - 3, suppression de 4 places de stationnement et remplacement de 2 arbres sur rue. Surface créée : 9 209 m². Surface supprimée : 7 428 m². Modificatif aux PC n^{os} 075-116-16-V-0033 et 075-116-16-V-0033 M 01 délivrés les 20-02-2017 et 20-12-2017. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0019). — 12 au 16, rue Singer. — Pét. : M. WACHSMANN Pierre Jim. — Arch. : MILLET S.A.S. ARCHICOOR, 67, rue André Morizet, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT. — Création d'une véranda sur une terrasse existante au R + 10 côté jardin. Surface créée : 26,60 m². S.T. : 3 875 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-12-V0048-M02). — 102 au 104, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. CANIVET Stéphane, S.A. IMMOBILIERE DU MOULIN VERT. — Arch. : CABINET FEVRE ET GAUCHER, 178, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Modification de la façade sur cour, des menuiseries extérieures de la façade sur rue et des distributions horizontales et verticales de l'ensemble des niveaux du bâtiment. Modificatif au PC n^{os} 075-117-12-V-0048 et 075-117-12-V-0048-M01 délivrés les 04-04-2016 et 13-08-2012. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0018). — 13, avenue de Clichy. — Pét. : ASSOCIATION SOURIRE BIEN-ETRE BUCCO-DENTAIRE. — Arch. : M. DANAN Jacques, 49, rue Broca, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial (agence bancaire) à rez-de-chaussée sur rue et 1^{er} étage en local de bureau (centre dentaire) avec modification de la devanture et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0019). — 4, rue Jouffroy d'Abbans, 3, boulevard Pereire. — Pét. : ASSOCIATION SOURIRE BIEN-ETRE BUCCO-DENTAIRE. — Arch. : M. DANAN Jacques, 49, rue Broca, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial (agence immobilière) à rez-de-chaussée et sous-sol en local de bureau (centre dentaire) avec modification de la devanture et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0020). — 19, villa Aublet. — Pét. : M. DE CAUMIA BAILLENX Xavier. — Arch. : Mme DAPREY Armelle, 15, rue Eugène Lumeau, 93400 SAINT-OUEN. — Reconstruction, après démolition, de la véranda d'un local à usage d'habitation, à rez-de-chaussée côté cour. Surface supprimée : 22 m². Surface créée : 22 m². S.T. : 445 m². — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0021). — 134, rue Legendre. — Pét. : M. BOUSQUET Julien, PATRIMONI II. — Arch. : M. MARINET Frédéric, 4, impasse Charles Petit, 75011 PARIS. — Surélévation de 4 niveaux d'un bâtiment de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel (6 logements créés), sur rue et cour couverte à rez-de-chaussée, à usage de bureau partiellement transformés en commerce et parties communes pour les logements, avec réaménagement intérieur, modification des liaisons verticales, démolition de la façade sur cour pour épaississement des étages, restructuration de la façade côté rue et des façades latérales arrières avec modification des baies et de la devanture et végétalisation de la couverture arrière du rez-de-chaussée. Surface créée : 487 m². S.T. : 316 m². — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0022). — 17, rue Guy Moquet, 25, rue Sauffroy. — Pét. : M. HAMADOUCHE Mustapha, S.N.C. HOTEL LE POITOU. — Arch. : Mme GHIPPONI Sylvia, 13, rue des Amiraux, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en extension d'un hôtel au rez-de-chaussée sur rues avec modification des façades et création d'une chambre pour personnes à mobilité réduite. Surface supprimée : 6,10 m². S.T. : 158 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0013). — 9, rue Jean Dollfus. — Pét. : M. ROSENBERG Bruno. — Arch. : M. SIBELLE Guillaume, 16, rue Eugène Carrière, 75018 PARIS. — Surélévation d'un niveau et extension d'une maison individuelle en fond de parcelle, après démolition de 2 vérandas, aménagement d'une terrasse accessible et création d'une terrasse végétalisée, pose

de panneaux photovoltaïques et abattage et replantation d'un arbre. Surface démolie : 27 m². Surface créée : 102 m². — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-15-V0019-M01). — 136 au 140, avenue de Flandre, 30 au 30 B, rue de Nantes. — Pét. : M. CHEREL DE LA RIVIERE Patrick, PARIS NANTES. — Arch. : PALISSAD ARCHITECTURES, 10, rue de la Fontaine à Mulard, 75013 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour, changement des matériaux sur les héberges et la façade sur cour, suppression de deux balcons, aménagement du sous-sol ainsi que création de deux logements supplémentaires (23 au lieu de 21 logements). Modificatif au PC n^o 075-119-15-V-0019 autorisé le 22-12-2015. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-16-V0028-M01). — 186, avenue Jean Jaurès, 85 au 89, rue Petit. — Pét. : EPIC PARIS HABITAT. — Arch. : ARCHI5PROD, 48-50, rue Voltaire, 93100 MONTREUIL. — Création d'un local vélo, modification des accès piétons, du hall d'entrée et de la clôture en façade. Modificatif au PC n^o 075-119-16-V-0028 autorisé le 10-02-2017. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0015). — 62 au 66, quai de la Loire, 2 au 18, rue Pierre Reverdy, 2 au 6, villa Rémi Belleau. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.A. R.I.V.P. — Arch. : M. KARA TERKI Rafik, 19, rue du Docteur Soubise, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES. — Changement de destination d'une loge de gardien au rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade. Surface créée : 5 m². S.T. : 7 912 m². — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0010). — 128, rue des Grands Champs. — Pét. : M. DE SOUSA Joao, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PYRENEES. — Arch. : M. BEAULIEU Camus Denis, La Borde, 41100 VILLERABLE. — Transformation d'un box de stationnement en un studio d'habitation avec modification de la façade sur rue au rez-de-chaussée. Surface créée : 30,23 m². S.T. : 97,60 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0011). — 9, rue de Lagny. — Pét. : M. SOUFFIR John Royce Yves. — Surélévation partielle de deux étages d'un bâtiment en R + 1 sur cour avec changement de destination d'entrepôt en habitation et ravalement des façades Sud et Nord. Surface de plancher créée : 64 m². — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0012). — 14 au 16, rue du Capitaine Marchal, 17, rue Etienne Marey. — Pét. : VILLE DE PARIS – DCPA. — Arch. : S.A.R.L. BELUS & HENOCQ ARCHITECTES, 55, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 2 étages sur un niveau de sous-sol partiel à destination de crèche de 48 berceaux. Surface créée : 562 m². — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0013). — 335, rue des Pyrénées. — Pét. : M. DE LA RIVIERE Patrick, STE S.C.C.V. PARIS PYRENEES. — Arch. : CABINET GLOBAL ARCHITECTURE, 42, rue Trébois, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Construction d'un bâtiment de 7 étages à destination d'habitation (24 logements créés) et de commerce à rez-de-chaussée. Surface de plancher créée : 1292,10 m². — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

5^e arr. (PD-075-105-18-P0002). — 22, rue d'Ulm, 9 au 11 A, rue Pierre et Marie Curie. — Pét. : M. DUCLAUX Thierry, EPAURIF. — Démolition d'un garage et d'une remise dans une cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

6^e arr. (PD-075-106-18-V0003). — 12, rue Jean Bart. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, SEML R.I.V.P. — Démolition d'un ancien commissariat. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

8^e arr. (PD-075-108-18-V0002). — 68, rue de Miromesnil. — Pét. : Mme WEISSBECKER Laura. — Démolition partielle de la toiture d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

8^e arr. (PD-075-108-18-V0003). — 92, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. SAFDIE Abraham, S.A.S. 92 CHAMPS-ÉLYSÉES TENANT. — Création de deux trémies au 2^e étage d'un local de bureaux. Surface démolie : 9 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

9^e arr. (PD-075-109-18-V0003). — 30, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. MAREST Pierre-Marie. — Démolition partielle de la toiture pour création d'une terrasse sur chaque versant. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

9^e arr. (PD-075-109-18-V0004). — 60 au 62, rue de la Victoire. — Pét. : M. MARQUET Julien, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — Démolition d'un édicule technique sur la façade cour, de conduits d'extraction et d'un bardage pour un escalier. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0002). — 230, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. LEFEVRE Antoine, CABINET DEGUELDRE. — Démolition de la toiture. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0006). — 4, villa du Bel Air, 11, sentier des Merisiers. — Pét. : M. CAUVIN Benoît. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

13^e arr. (PD-075-113-18-V0001). — 74, avenue d'Italie, 146 au 148 B, rue de Tolbiac, 27 au 31, rue du Moulinet. — Pét. : S.A. RTE – RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE. — Démolition partielle d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

14^e arr. (PD-075-114-18-V0004). — 32, rue de la Sablière. — Pét. : M. MIELVAQUE Matthieu. — Démolition partielle de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

15^e arr. (PD-075-115-18-V0005). — 7, rue de Pondichéry, 1, rue d'Ouessant. — Pét. : M. GIGON Emmanuel, CAISSE NATIONALE SECURITE SOCIALE. — Démolition de l'abri dans la cour, du volume en saillie de la façade sur courette ainsi que la suppression des garde-mangers. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0003). — 42 au 48, avenue Paul Doumer. — Pét. : M. DE VILLEMANDY Amaury. — Création d'une porte dans un édicule en toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0010). — 7, rue Jean-Baptiste Dumas. — Pét. : M. DABI Christophe. — Démolition partielle de la toiture pour création d'un balcon. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0011). — 39, avenue des Ternes. — Pét. : Mme MOSRATI Imen, TERNES 39 – PARIS 17. — Démolition de 2 souches de cheminée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-P0008). — 20, avenue de la Porte des Poissonniers. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU. — Démolition totale d'un bâtiment d'exploitation « Brigade 2 » de la SNCF. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-P0009). — 13, avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU. — Démolition totale d'un poste H.T de la SNCF. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-P0010). — Avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU. — Démolition totale d'un bâtiment de service de la SNCF. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0007). — 6 au 8, rue du Poteau, 1, rue Sainte-Isaure. — Pét. : Mme RAZOUK Elisabeth, S.A.

SOCIETE GENERALE – BDDF/LOG/IMM/TSB. — Démolition partielle d'un mur porteur mitoyen à rez-de-chaussée pour une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0011). — 35, rue du Poteau. — Pét. : M. BAUDELAIRE Eric. — Modification de baies au 6^e étage sur cour et démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0004). — 34, rue Henri Chevreau. — Pét. : M. VINGTRINIER Christophe. — Démolition de la couverture sur impasse en vue de création d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

Liste des déclarations préalables déposées entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0061). — 38, rue du Louvre. — Pét. : M. COHEN Guil, S.A.R.L. DISTRIBEN. — Pose d'un store-banne en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0062). — 11, rue du Marché Saint-Honoré. — Pét. : M. SCHMITT Bernard, S.C.I. LEAD AND CO. — Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier situé au 3^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0063). — 16, rue Thérèse. — Pét. : M. GUILLOU, SYNDIC BENEVOLE DU 16, RUE THERESE. — Ravalement du mur pignon donnant sur le 6, rue des Moulins. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0064). — 16, quai de la Mégisserie, 19, rue Saint-Germain l'Auxerrois. — Pét. : M. HOURLIER Patrice, FONCIA IPM. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0065). — 2, rue Berger, 50 au 60, rue Saint-Denis, 1 au 5, rue de la Cossonnerie. — Pét. : M. MOMBET Christophe. — Création d'une terrasse en toiture. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0066). — 390, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A.S. HEMATITE. — Remplacement de onze menuiseries extérieures sur rue cour et courette avec pose de ventelles au 2^e étage sur courette. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0067). — 7, rue Montorgueil. — Pét. : Mme BELKADI Héléne, S.A.R.L. PERLE'S. — Modification de la devanture d'un commerce avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0098). — 26 au 30, rue du Mail, 37, rue du Louvre, 25, rue d'Aboukir. — Pét. : M. MAURASIN Jean-Marc, HSBC. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0099). — 86, rue Réaumur. — Pét. : M. GUILLET Alexandre, S.A.S. CARE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0100). — 64, rue Sainte-Anne. — Pét. : M. REGNIER-VIGOUROUX Thibaut. — Changement de destination d'un local à destination d'hébergement hôtelier, situé au 3^e étage sur rue et cour, en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0101). — 11, boulevard des Italiens. — Pét. : M. LAPIDUS Philippe, S.A.R.L. MERCI JEROME ITALIENS. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec création de trémies à rez-de-chaussée et réfection de quatre menuiseries extérieures au 1^{er} étage. Surface créée : 7 m². Surface supprimée : 6,40 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0102). — 30 au 32, rue Greneta, 163 au 165, rue Saint-Denis. — Pét. : PARRY'S IMMO. — Ravalement des façades sur rues avec remplacement de la porte cochère. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0103). — 12, rue de la Ville Neuve, 35, rue de la Lune, 9, rue Thorel. — Pét. : Mme CABY Amandine, VILLE DE PARIS – DLH-SADI-BCO. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée et au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0104). — 102, rue Réaumur. — Pét. : Mme CHEN Liqun, S.A.S. MYTHOLOGIE. — Modification de la devanture d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0105). — 85, rue Montmartre. — Pét. : Mme RECAPTE Laëtitia, S.A.R.L. MLA VIE BIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0106). — 14 au 18, rue Volney, 17 au 19, rue Daunou. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Création de 4 fenêtres de toit sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0107). — 16, rue Etienne Marcel, 13, rue Tiquetonne. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, S.A.R.L. HENRAT ET GARIN. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0108). — 14, rue Gaillon. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. SECURITE PIERRE INVESTISSEMENT. — Création d'une lucarne aveugle au droit de l'escalier intérieur. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0102). — 88 au 90, rue des Archives. — Pét. : BENOIT FERRE. — Ravalement de la façade sur rue et de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0103). — 19, rue au Maire. — Pét. : ELOGIE S.I.E.M.P. — Réfection de la couverture et d'une souche de cheminée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0104). — 12, rue Debelleyme. — Pét. : M. SOUCHAY Patrice. — Transformation de la cave en extension du local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour. Surface créée : 15 m². — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0105). — 5, rue Barbette. — Pét. : Mme CHARVET Katia, S.A.R.L. ACTIVE GESTION. — Ravalement du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0106). — 149 B, rue du Temple. — Pét. : Mme EDELSTENNE EPOUSE GOLDFARB. — Changement de destination de locaux à destination de commerce, situés au 2^e et 4^e étage sur rue et cour, en habitation (3 logements créés). — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0107). — 10, rue de Saintonge, 121, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. MAILLEUX Lionel. — Réalisation d'une fresque murale sur le pignon arrière du bâtiment côté n° 121. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0108). — 50, rue Meslay, 43, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. DE BROISSIA Romaric, CABINET WARREN. — Ravalement des façade sur cour, remplacement et isolation de la couverture. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0109). — 11 B, rue Elzévir. — Pét. : M. AIACH Xavier, S.C.I. CHRIFAX. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0110). — 23, rue aux Ours. — Pét. : M. FARNAN David. — Remplacement des menuiseries extérieures situées au 2^e étage sur rue et courette. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0111). — 10, rue Pastourelle. — Pét. : M. HERVOUET Clément, S.A.S. THE GRADUATE STORE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0112). — 137, rue Vieille du Temple, 1, rue de Bretagne. — Pét. : Mme AUDIGE Estelle, LE SLIP FRANÇAIS. — Modification de la devanture d'une boutique de lingerie. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0113). — 86, rue des Gravilliers. — Pét. : M. LECARDEZ-MIKHAILOFF Jean-Christophe. — Changement de destination d'un atelier en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0114). — 226 au 230, rue Saint-Martin, 49, rue Chapon. — Pét. : Mme KARAM Sabrina, CABINET VALIERE CORTEZ. — Réfection des couvertures d'un ensemble de bâtiments. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0115). — 15, rue Montgolfier. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, VILLE DE PARIS – SLA 1234. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour du collège Montgolfier. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0116). — 72, boulevard de Sébastopol, 33, rue de Turbigo. — Pét. : M. RICCI Renzo, POLTRONESOFA FRANCE. — Modification de la devanture d'un magasin de meubles. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0117). — 12, rue de Saintonge, 27, rue de Poitou. — Pét. : M. AYMARD Gérard. — Changement de destination de locaux de commerce au 1^{er} étage sur rue en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0058). — 4, rue de Rivoli. — Pét. : M. COHEN Jean-Jacques, S.A.S. FONCIERE VOG. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0059). — 7, rue Charles V. — Pét. : M. OUAKNINE Jonathan, S.A.R.L. JOHN STEM. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0060). — 6, passage Saint-Paul. — Pét. : M. PITIS Nicolae, S.A.R.L. ANTIQUE COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0061). — 19, place des Vosges. — Pét. : M. YZERMAN Romain, ZAKA INVESTMENTS. — Changement de destination de bureaux et d'habitations en hébergement hôtelier de luxe. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0062). — 17 au 17 B, rue Pavée. — Pét. : M. GALIBERT Gérard, S.C.I. DU 17 BIS RUE PAVÉE. — Réfection de la couverture avec création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0063). — 4, rue Geoffroy l'Angevin, 19 au 21, rue Rambuteau, 63, rue du Temple. — Pét. : M. ALZAI Pierre, S.A.R.L. TEMPLE 19. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de stores. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0064). — 12, quai des Célestins. — Pét. : M. BABOZ Alexandre, CABINET R MICHOU & CIE. — Ravalement de la façade sur rue, réfection de la couverture et des souches de cheminées et remplacement de 3 fenêtres de toit ainsi que la verrière existante versant rue. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0065). — 47, rue du Temple. — Pét. : M. WAQAR Muaria. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0066). — 11, rue Beautreillis. — Pét. : M. JOIE-LA MARIE Olivier, S.C.I. LA RANTE. — Transformation d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour en porte-fenêtre pour un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0067). — 95, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. BURON Léopold, CABINET MICHOU & CIE. — Ravalement de la façade sur rue, de la façade arrière, et des souches de cheminées, réfection de l'ensemble de la couverture puis remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0068). — 40, rue des Blancs Manteaux, 44 B, rue du Temple. — Pét. : M. HIR Ashraf, S.A.R.L. ART NOUVEAU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0069). — 2, rue Simon Le Franc, 47, rue du Temple. — Pét. : M. LATARGET Mathieu, S.A.R.L. TSGI TRANSACTION SYNDIC GESTION IMMOBILIERE. — Réfection du bandeau de façade au R + 2 sur rues. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0070). — 11, rue de l'Arsenal. — Pét. : Mme DUONG THI THIEN HUONG. — Changement de destination d'un local commercial, en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue et cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0071). — 26, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Pét. : Mme WEILL Astrid, GROUPAMA GAN RETAIL FRANCE REPRESENTE PAR GROUPAMA IMMOBILIER. — Création d'un bandeau en devanture d'un commerce de décoration. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0072). — 12 au 14, rue du Petit Musc, 2 au 4, rue Jules Cousin, 17 au 19, boulevard Henri IV. — Pét. : M. GIANESELLI Baptiste. — Pose de persiennes sur 4 fenêtres au 7^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0073). — 46, rue des Rosiers, 2, rue des Hospitalières Saint-Gervais. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, ELOGIE - S.I.E.M.P. — Remplacement de deux fenêtres au 1^{er} étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0074). — 6, quai du Marché Neuf. — Pét. : M. JOUSSET Emily, S.A.S. CABINET HASSLER-EFGTP. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture du bâtiment en fond de cour avec suppression d'un conduit. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0075). — 22, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. PENSEC Christophe, S.A. CABINET CHARPENTIER. — Ravalement de la façade sur impasse. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0076). — 20, rue du Temple. — Pét. : M. MICHOT Vincent, S.A.S.U. MICHOT BATIMENT FACADES DE PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0077). — 51, rue Quincampoix. — Pét. : CABINET MAURY-SCHWOB. — Remplacement de deux châssis de toit et réfection de deux souches de cheminées situés en toiture versant rue et rehaussement des garde-corps du balcon situé au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0078). — 8, rue Jean Beausire, 5, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. DESBOUIGES Laurent, S.A.S. KFC FRANCE. — Modification de la devanture, suppression des stores à rez-de-chaussée et 1^{er} étage et remise en peinture des fenêtres d'un restaurant au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0085). — 22, rue Monge, 2 au 8, rue Clovis, 52 au 58, rue du Cardinal Lemoine. — Pét. :

M. LANOIRE Edmond, MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Pose d'équipements sur la partie basse de la façade des bâtiments Foch et Mécanique dans le cadre de la rénovation des installations électriques. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0108). — 22, rue Monge, 2 au 8, rue Clovis, 52 au 58, rue du Cardinal Lemoine. — Pét. : M. LANOIRE Edmond, MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Pose d'une goulotte de distribution électrique en façade niveau sous-sol du bâtiment Foch. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0082). — 16, rue Pascal. — Pét. : M. ARNOLD Marc, BOUYGUES TELECOM. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0083). — 18, rue Soufflot. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BPG - BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement de la cour intérieure. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0084). — 173 au 175, rue Saint-Jacques. — Pét. : Mme DEFFORGE Diane, S.A.R.L. DEFFORGE IMMOBILIER. — Reprise en ravalement d'un mur donnant sur une cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0086). — 65, rue Claude Bernard. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement des façades sur cour du bâtiment A et du pignon arrière. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0087). — 34, rue de la Clef. — Pét. : Mme DUONG THI THIEN HUONG. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier pour aménagement d'une location touristique meublée à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0088). — 117, rue Monge, 3, square Adanson. — Pét. : M. GREGORY. — Changement des menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0089). — 18, rue de la Bûcherie, 19, quai de Montebello. — Pét. : Mme NAÏT NJAR Reda, HUMA SERVICE. — Modification avec pose de la devanture au nu de la façade en vue d'implantation d'une supérette alimentaire, et pose d'un store. Surface créée : 17 m². S.T. : 506 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0090). — 6, place du Panthéon, 4, place Sainte-Geneviève. — Pét. : M. ATTAL Laurent. — Remplacement de l'ensemble des fenêtres aux 6^e et 7^e étage côté place. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0091). — 102, rue Mouffetard. — Pét. : M. BELAID Nabil, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0092). — 118, rue Monge, 5, rue de Bazeilles. — Pét. : M. DELBARRY Daniel, S.A.R.L. FONCIA. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0093). — 242, rue Saint-Jacques. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS. — Végétalisation d'un mur dans une cour d'école. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0094). — 127, boulevard Saint-Michel. — Pét. : Mme KORNIG Caroline. — Fermeture de la cour au R + 1 en vue d'extension d'un appartement. Surface créée : 5 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0095). — 127, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. CIAIS Yves. — Fermeture d'une cour au R + 2 en vue d'extension d'un appartement. Surface créée : 3,20 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0096). — 4, rue Dolomieu, 77 B, rue Monge. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement des façades sur courette et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0097). — 5 au 7, rue Basse des Carmes. — Pét. : M. THIOLET Gérard, GERARD THIOLET SYNDIC. — Réfection de la couverture, versants rue et cour, avec remplacement de châssis de toit et dépose de deux conduits de cheminée. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0098). — 22, rue Pierre et Marie Curie. — Pét. : Mme BIMONT Aude. — Installation d'un vasistas au 6^e étage sur courette et création de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0099). — 16, rue des Patriarches. — Pét. : M. OBADIA Maxime, S.A.S. DECOMPRESSE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0100). — 74, rue Monge, 1, place Monge. — Pét. : M. BARBETTI Frédéric, S.A.S. CABINET MORHANGE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0101). — 15, rue Buffon. — Pét. : M. SCOPELITIS Guy. — Pose d'un pare-vue sur un balcon au 5^e étage. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0102). — 40, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. SCHLUMBERGER Robert, SCHLUMBERGER ARCHITECTE. — Ravalement de la façade sur cour et réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0103). — 36, rue des Bernardins. — Pét. : M. MOISAN Henri, CINESPHERE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0104). — 48 au 52, rue Lacépède. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA – SLA 5EME/13EME. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0105). — 21, rue de Pontoise. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA – SLA 5EME/13EME. — Ravalement de la façade et remplacement des menuiseries extérieures sur rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0106). — 22 au 26, rue du Cardinal Lemoine, 27, rue de Poissy. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA – SLA 5EME/13EME. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0107). — 69, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. DE LA BROSSE Gaétan, S.A. ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0074). — 11, rue Cassette, 11, rue de Mézières. — Pét. : M. FOURRIER Nicolas, S.A.S. BMCT. — Remplacement des fenêtres au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0075). — 3, rue de Grenelle. — Pét. : Mme EMOND Isabelle, Mme Isabelle EMOND – ARCHITECTE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0076). — 4 au 6, rue de Furstemberg. — Pét. : M. LEBEAU Alain, S.A. CABINET L. ROUX. — Ravalement des façades sur rue et place avec création d'une descente d'eau pluviale. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0077). — 4, rue de Chevreuse, 5, rue de la Grande Chaumière. — Pét. : Mme BIEBUYCK Brunhilde, REID HALL INC. — Ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0078). — 42, rue Jacob. — Pét. : S.A.R.L. ART NOUVEAU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0079). — 144, rue de Rennes. — Pét. : M. LAURENCON Hugues, M&L DISTRIBUTION – L'OCCITANE EN PROVENCE. — Modification de la devanture avec dépose du store en vue d'implantation d'un commerce de cosmétiques biologiques. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0080). — 79, rue de Seine. — Pét. : M. JAUBERTY Jérôme, S.A. CSF. — Installation d'un conduit d'extraction mécanique en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0081). — 79, rue de Seine. — Pét. : M. JAUBERTY Jérôme, S.A. CSF. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0082). — 13, rue de Savoie. — Pét. : M. ROLLAND Benjamin, CABINET ROLLAND. — Ravalement de l'étage attique et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0083). — 52, rue Vavin. — Pét. : Mme CHATEAU Héléne. — Installation d'un climatiseur en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0084). — 129, boulevard Saint-Germain. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A. GROUPAMA IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0085). — 127, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : M. Benoît FERRE – ARCHITECTE. — Ravalement d'une courette intérieure, d'un pignon et réfection de souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0086). — 78, rue d'Assas, 1 au 3, rue Vavin. — Pét. : M. DUPRAT Anne. — Installation d'un bloc de climatisation avec un coffrage en toiture. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0087). — 11, rue Coetlogon, 7, rue d'Assas. — Pét. : M. ELMASSIAN Grégoire, S.A. LA MAISON DE LA CHINE ET DE L'EXTREME-ORIENT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0088). — 124, rue Notre-Dame des Champs, 167, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. DARIEL Joachim, SOCIETE DIDARIEL. — Pose de store en devanture d'une galerie d'art. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0089). — 47, rue de Sèvres. — Pét. : M. MISSANT-SPRIET Jacques Marie, S.A. LE CREDIT LYONNAIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire et création d'une mezzanine. Surface créée : 9 m². — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0090). — 2 au 4, rue des Grands Augustins, 4, rue du Pont de Lodi, 53 au 53 T, quai des Grands Augustins. — Pét. : CITADINES S.A. — Mise en place de lambrequins aux fenêtres de la façade sur rue d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0091). — 64, rue Bonaparte. — Pét. : M. BIZORD Gérard, S.A. SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec extension partielle d'une mezzanine. Surface créée : 12 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-P0110). — 2 au 10, rue Aristide Briand, 126 au 128, rue de l'Université, 33 au 35, quai d'Orsay. — Pét. : M. GUY Stéphane, ASSEMBLEE NATIONALE. — Réfection de la couverture du pavillon « J ». — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0105). — 5, cité de Varenne. — Pét. : M. PANNIER Dominique. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0106). — 30, rue Surcouf. — Pét. : Mme BOUCHALOUB Arlette, S.A.R.L. AMAR. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0107). — 12, rue Pérignon, 11, rue Léon Vaudoyer. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Création de 2 portes-fenêtres en remplacement de 2 fenêtres à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0108). — 44, rue de Bourgogne. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0109). — 9, boulevard de la Tour-Maubourg. — Pét. : M. STOILKOV Kostadin, S.A.S. BO BATI. — Ravalement des façades et réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0111). — 35, rue de Babylone. — Pét. : M. William HALFON, S.A.S. FPRS MAILLARD. — Ravalement des façades sur cour et jardin. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0112). — 14, rue Oudinot. — Pét. : M. WANTZ Jean-Christophe. — Rénovation intérieure d'un appartement au 4^e étage et d'une chambre de service au 6^e étage. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0113). — 140, rue de Grenelle. — Pét. : M. POMA MURIALDO Paolo, S.C.I. 140 GRENELLE. — Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre donnant sur jardin. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0114). — 10 au 12, avenue Bosquet. — Pét. : M. COUETOUX DU TERTRE, OGEC DE L'INSTITUTION DE L'ALMA. — Ravalement des façades sur cour, réfection et végétalisation de la toiture du gymnase, réaménagement de la cour de récréation, remplacement des portes d'accès sur cour et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0115). — 202, boulevard Saint-Germain, 18, rue Saint-Guillaume. — Pét. : M. LAYANI Patrick. — Modification de la devanture d'un commerce et d'une porte à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0116). — 232, boulevard Saint-Germain, 1 B, rue de Gribeauval. — Pét. : M. GILMAN Philippe, S.A.S. BOFFI FRANCE. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de vente de cuisines. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0117). — 4, rue Casimir Périer. — Pét. : M. FRAYSSINET Jean-Pierre, SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0118). — 9, cité de l'Alma. — Pét. : Mme LOCKHART Olivia, S.A.S. BATTISTELLI & ASSOCIES. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0119). — 210, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. ATTIA Ilane, S.A.S. DECOPLUS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0120). — 26, rue Surcouf. — Pét. : Mme KUMAGAI Aya, PLANNING KUMA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0121). — 16, rue de Monttessuy. — Pét. : Mme FERRAND Isabelle, S.A.S.U. CINQUIEME SENS. — Modification de la devanture d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0122). — 57, rue de l'Université. — Pét. : M. DE LA VAISSIERE Hugues, CABINET HUGUES DE LA VAISSIERE. — Ravalement des façades de la cour principale et des deux courettes. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0103). — 8, rue de Miromesnil. — Pét. : Mme WEISSBECKER Laura. — Modification du volume de la toiture sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0104). — 40 au 42, rue du Colisée. — Pét. : M. YAZBECK Anthony, S.A.S.U. 40, RUE DU COLISEE TENANT S.A.S. — Pose de stores à rez-de-chaussée sur rues. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0105). — 28, rue Bayard. — Pét. : M. DURIEUX Christophe, S.A.S. PEOPLE AND BABY. — Changement de destination de locaux de bureaux en crèche (10 berceaux) à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0106). — 11, place Gabriel Péri, 61, rue de l'Arcade. — Pét. : Mme FRANCHET Elodie, NEXITY PROPERTY MANAGEMENT. — Remplacement et agrandissement de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0107). — 120, rue du Faubourg Saint-Honoré, 39, rue de Penthièvre. — Pét. : S.A.R.L. DEKA IMMOBILIER INVESTMENT. — Réfection de la couverture sur rues, cour et courette. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0108). — 2, rue Robert Estienne, 26, rue Marbeuf. — Pét. : M. PIN Antoine, BERLUTI. — Déplacement d'un escalier menant du rez-de-chaussée au sous-sol d'un magasin de chaussures. Surface supprimée : 5 m². Surface créée : 3 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0109). — 15, rue Arsène Houssaye. — Pét. : M. LAURENT Didier, STE DE GESTION IMMO DE CHAILLOT. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0110). — 6, rue de Marignan. — Pét. : M. CLERY Benjamin, S.A.S. PORTHEAULT. — Réfection de l'étanchéité de la terrasse de l'étage d'attique, côté rue. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0111). — 45, rue de Courcelles. — Pét. : M. TAVERNE Arnaud, STE S.C.I. DES 43/45 COURCELLES. — Création d'une trémie en vue d'installation d'un escalier au 5^e étage d'un local d'habitation avec modification de 14 lucarnes en fenêtres de toit. Surface supprimée : 6,50 m². — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0112). — 86, rue La Boétie. — Pét. : M. GARREAU Julien, S.A.S. LES TOURTEAUX. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0113). — 1 B, rue Jean Mermoz. — Pét. : M. NEWMAN Timothy, S.A.S. MARXITO DEVELOPEMENT. — Modification de la devanture d'un restaurant + pose d'un store. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0114). — 16, rue du Rocher. — Pét. : M. GUILLEMET Julien, S.C.I. SWISS LIFE DYNAPIERRE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0115). — 8, rue d'Argenson, 105, boulevard Haussmann. — Pét. : M. ALI Bakari, AXA SELECTIV IMMO c/o NPM. — Modification des menuiseries extérieures de l'entrée en vue d'implantation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0116). — 8, rue d'Argenson, 105, boulevard Haussmann. — Pét. : M. ALI Bakari, AXA SELECTIV IMMO c/o NPM. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0117). — 214, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. VISCHEL Michel, S.A.S. MADELEINE PREMIER. — Pose de stores-bannes au devant d'une façade à rez-de-chaussée et de lambrequins au 1^{er} étage d'un hôtel-restaurant. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0118). — 4, rue Maleville, 19, rue de Lisbonne. — Pét. : M. LOCK Yannick, ATRIUM GESTION. — Réfection de l'étanchéité de l'ensemble des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0119). — 105 au 109, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, S.A.S. NERCO INGENIERIE. — Remplacement des équipements de climatisation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0120). — 92, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. SAFDIE Abraham, S.A.S. 92 CHAMPS-ÉLYSÉES TENANT. — Création de deux trémies et installation d'un ouvrant de désenfumage au 2^e étage d'un local de bureaux. Surface supprimée : 9 m². — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0121). — 18, rue de Berne. — Pét. : M. TRIPET Mathieu, S.A.R.L. PRIVILEGE GESTION. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0122). — 4, place Saint-Augustin, 112 au 114, boulevard Haussmann, 33 au 35, rue de la Pépinière. — Pét. : Mme KAUFLEUR Frédérique, S.A. PREVOIR VIE. — Réhabilitation d'un immeuble avec ravalement de l'ensemble des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture avec modification des lucarnes, remplacement de l'ensemble vitré du hall côté boulevard Haussmann par une porte cochère et transformation d'une fenêtre à rez-de-chaussée côté rue de la Pépinière en porte. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0123). — 38, rue de Courcelles. — Pét. : Mme JIN Dongmei, S.A.R.L. NAIL VERSION. — Modification de la devanture d'une onglerie. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0101). — 39, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BPG – BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0102). — 43, rue Condorcet. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BPG – BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement du mur pignon côté rue Rodier. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0103). — 12, rue Auber, 11, rue des Mathurins. — Pét. : M. RHOUM Jean-Claude, S.A.S. JSR. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0104). — 2 au 6, rue de Londres, 3 au 5, place d'Estienne d'Orves, 7 au 13, rue de Clichy. — Pét. : M. NOUBOUÉ Charles, OPEN FLATS. — Changement de destination d'un local de bureau au 1^{er} étage sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0105). — 123, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. TBOUL Michaël, S.C.I. JEAN JAURES. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0106). — 31, rue Milton. — Pét. : M. DECAMPS Frédéric, CABINET MINARD. — Ravalement de la courette et reprise du terrasson en zinc. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0107). — 36, rue de Bellefond. — Pét. : PHILIPPE GIROU ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0108). — 10 au 20, rue Pétrelle. — Pét. : M. GUYOT Alexandre, S.A. GRDF. — Remplacement d'une fenêtre au 1^{er} étage et 4 fenêtres au 2^e étage. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0109). — 11 B, rue Godot de Mauroy. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0110). — 38, rue Condorcet. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0112). — 48, rue Condorcet. — Pét. : M. SIMON Sébastien, CABINET SRI SYNDIC. — Ravalement des murs pignons ainsi qu'une isolation thermique par l'extérieur sur les façades courtes. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0113). — 1, cité Rougemont, 17, rue Bergère. — Pét. : M. DUPLEIX Tanguy, S.A.R.L. DUPLEIX ARCHITECTURE. — Installation d'un portail à deux vantaux. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0114). — 9, rue Choron. — Pét. : M. GUILLON Eric, S.A.S. REGIE GUILLON. — Ravalement des façades sur rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0115). — 12, rue Bochart de Saron. — Pét. : M. DE POMMERAU. — Création de deux châssis de toit, versant cour. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0116). — 6 au 8, cité d'Antin. — Pét. : M. SADOUD Eric, NRS SUFFREN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0117). — 30, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. MAREST Pierre-Marie. — Création d'une terrasse sur chaque versant de la toiture pour deux locaux d'habitation. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0118). — 24, rue de Clichy. — Pét. : Mme GENTIL Chantal. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0119). — 25, rue de Bellefond. — Pét. : M. FOURNIER Christophe, S.A.R.L. SO.GE.BAT. — Ravalement du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0120). — 58, rue du Faubourg Montmartre, 11, rue de Chateaudun. — Pét. : Mme JEGO Joelle, S.A.S. LACTEM. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'un bar. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0121). — 26, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. DENIS Alain, S.A.R.L. BOULANGERIE DENIS. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0122). — 32, rue de la Victoire. — Pét. : M. CAILLET Pierre-Edouard, CAILLET S.A. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0123). — 20, rue de Trévise. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0124). — 25, boulevard de Clichy. — Pét. : M. BARBIER Rémy, S.A. CABINET CREDASSUR. — Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0125). — 8, rue Lentonnet. — Pét. : M. BORST Olivier. — Modification de la devanture d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0126). — 29, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. MONGAUZE Philippe, S.A.R.L. ARCHITECTURAL FACTORY. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0127). — 66, rue d'Amsterdam, 3 au 5, rue Jules Lefebvre. — Pét. : M. ALI Bakari, NEXITY PROPERTY MANAGEMENT. — Ravalement partiel des façades, réfection partielle de la couverture, pose de lignes de vie sur rue et cour et réfection de l'étanchéité des balcons sur cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0128). — 10, rue Gérando. — Pét. : M. VALETTE Jean Pierre, SOCIETE AUBERTIN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0129). — 11, rue Buffault, 5, rue de Châteaudun. — Pét. : M. URVOY Nicolas, S.A.R.L. GESTION EUROPE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0130). — Rue des Martyrs. — Pét. : M. MANSION Boris, VILLE DE PARIS – D.V.D. – STVCENTRE. — Aménagement de la rue des Martyrs entre les rues Notre-Dame de Lorette et Choron avec création de jardinières. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0131). — 60 au 62, rue de la Victoire. — Pét. : M. MARQUET Julien, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — Ravalement partiel des façades sur cour avec remplacement de menuiseries extérieures, réfection des couvertures et création de rampes PMR. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0132). — 33, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. SOCIETE COMBET-SERITH. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0106). — 28, boulevard de Bonne Nouvelle. — Pét. : Mme JOS Diane. — Création d'une fenêtre au local à usage d'habitation au dernier étage en façade latérale gauche. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0107). — 183, quai de Valmy. — Pét. : M. LORY Dominique. — Création d'une pergola. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0108). — 22 au 24, rue des Messageries, 80, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : SH RESTAU. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0109). — 16, rue de la Fidélité. — Pét. : M. RODRIGUES Almicar, S.A.S. AS2R. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0110). — 14, passage de l'Industrie. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0111). — 213, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0112). — 30, rue du Château d'Eau. — Pét. : M. ALLOUCHE Samuel, FONDATION CASIP COJASOR. — Modification d'une devanture côté cour, d'un atelier de photographie. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0113). — 203, rue La Fayette. — Pét. : M. ALLOUCHE Samuel, FONDATION CASIP COJASOR. — Pose de grilles de ventilation sur façade à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0114). — 118, rue du Faubourg Poissonnière, 19, rue de Belzunce. — Pét. : M. COHEN SOLAL Josué, PHAMARCIE COHEN SOLAL. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0115). — 98, quai de Jemmapes. — Pét. : M. SALAHI Sami, S.A. KAPITALIST STUDIO. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0116). — 10, rue d'Hauteville. — Pét. : M. CAILLET Jérôme, S.C.I. 4. — Réfection d'une verrière en toiture. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0117). — 14, rue de Rocroy. — Pét. : M. DOUMEIZEL Christophe Bern, S.C.I. DOUM-GACH. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0118). — 230, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. LEFEVRE Antoine, CABINET DEGUELDRE. — Aménagement des combles pour création de 2 logements avec remplacement de la toiture en tuiles par du zinc et création de verrières, de châssis de toit et d'un châssis de désenfumage. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0119). — 162 au 162 T, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. CORN Sébastien, S.A.S. CABINET CDSA. — Réfection de la couverture avec ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0120). — 10 au 18, rue de l'Hôpital Saint-Louis, 126, quai de Jemmapes. — Pét. : Mme DUCHATEL Anneli, VILLE DE PARIS – DCPA. — Réfection de la couverture d'une école maternelle. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0121). — 212, rue du Faubourg Saint-Denis, 25, rue Cail. — Pét. : M. BUVANENDIRAN Palanirajan, S.A.R.L. INDIRAN. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0122). — 44, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. MERCIER Philippe. — Installation d'un caisson de climatisation sur le mur pignon gauche côté rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0123). — 6, rue Pierre Dupont. — Pét. : M. AUGUSTIN Antoine. — Remplacement de 4 fenêtres au 2° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0124). — 132, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : Mme SCHACK Corinna, S.C.I. MACK. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0125). — 2 au 6, square Alban Satragne, 1 au 11, square Alban Satragne, 107 au 107 T, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. VIARDIN Arnaud, S.A. SOCIETE DU PARC AUTOMOBILE AMBROISE PARE. — Modification d'un édicule d'ascenseur. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0157). — 16, villa Gaudelet. — Pét. : M. SELMI Abdellah. — Arch. : M. BERTRAND Roger, 2, rue de la Roche, 95300 PONTOISE. — Modification de la devanture d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue avec création d'une porte et modification de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0158). — 156, rue de la Roquette. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture et remplacement des châssis de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0159). — 32, rue du Moulin Joly. — Pét. : M. ROUSSEAU Romain, S.A.S. NOLITA CINEMA. — Changement de destination d'un local artisanal en bureau du rez-de-chaussée au R + 2 sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0160). — 46, rue Basfroi. — Pét. : M. AZRIA Zachary, S.A.S. ETS ELIE ET CIE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de linge de maison. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0161). — 4 au 8, passage Guénot. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0162). — 7, rue Guillaume Bertrand. — Pét. : M. MALAUD Philippe, ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES. — Réhabilitation d'un bâtiment avec modification des façades et création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au 3^e étage. Surface supprimée : 26 m². — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0163). — 68, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. PAUTHIER Raphaël, AMSON MERICOURT c/o DAUCHEZ. — Modification de quatre menuiseries extérieures au 4^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0164). — 7 au 9 B, avenue de Taillebourg. — Pét. : M. BOUDON ARTISAN Patrice. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0165). — 30, boulevard du Temple, 145, rue Amelot. — Pét. : M. DUDOUIT Alexandre, S.A.S. CHOPE-MOI. — Modification de la devanture et remplacement de la toile du store en vue d'installation d'un bar à bières. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0166). — 8, rue Camille Desmoulins. — Pét. : M. JAUNEAU Jean-Patrick, S.A.S. CABINET FONCIA PARIS. — Ravalement partiel de la façade sur balcon du 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0167). — 49, rue Oberkampf. — Pét. : M. MAHAUT Ambroise, S.A. NEXITY PARIS NATION. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0168). — 49 au 53, boulevard de Charonne. — Pét. : M. BALLANGER Charles Emmanuel, AIDE ET ACTION. — Remplacement des fenêtres à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0169). — 6 au 6 B, cité d'Angoulême. — Pét. : M. RICHARD Arnaud, S.N.C. ADENOR. — Modification de deux fenêtres au rez-de-chaussée sur rue avec dépose des coffres de volets roulants. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0170). — 68 au 70, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. BISMUTH Félix. — Création d'un auvent sur une terrasse au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0171). — 54 au 56, rue de Montreuil. — Pét. : M. MALKA Michaël. — Changement de destination d'un local artisanal, à rez-de-chaussée sur cour en fond de parcelle, en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0172). — 26 A, rue Pétion. — Pét. : M. MIRA Frédéric, IMMOBILIERE 3F. — Réhabilitation d'une résidence de 19 logements sociaux avec ravalement du bâtiment A et du bâtiment B avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, réfection de la cour intérieure, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ajout de lisses sur les garde-corps existants, création d'un ascenseur extérieur en façade arrière du bâtiment A, réfection partielle des couvertures, et création d'un abri poussettes sur cour. Surface créée : 15 m². — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0173). — 94 au 98, rue de la Fontaine au Roi, 17 au 21, rue du Moulin Joly. — Pét. : Mme FABREGAT Anne. — Remplacement d'une grille de clôture. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0174). — 2, rue du Grand Prieuré, 29, rue de Crussol. — Pét. : M. ARZUR Jean-Philippe, S.A.S. QUADRAL IMMOBILIER. — Ravalement partiel des façades, réfection de la toiture et remplacement des fenêtres. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0175). — 28, rue des Trois Bornes. — Pét. : Mme CUISY Gaëlle. — Modification de la devanture d'un local de bureau sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0176). — 6, passage Guilhem, 51, rue Saint-Maur. — Pét. : M. GUIDOT François, LOGIREP. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0177). — 10, passage Josset, 2 au 8, passage Lhomme, 26, rue de Charonne. — Pét. : Mme LOCK Caroline. — Changement de destination d'un local artisanal aux 4^e et 5^e étages en habitation. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0178). — 24 au 30, rue Saint-Sébastien, 17 au 19, rue Alphonse Baudin. — Pét. : M. DELVALLEE Thibault, MAIRIE DE PARIS – DCPA SLA 11 ET 12. — Modification des façades et pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0179). — 106, rue de Montreuil. — Pét. : M. GIORGI Giulio. — Création de 2 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0180). — 5, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : Mme MAURRI Elvire, S.A.S. FONCIA GIEP NATION. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0182). — 90, boulevard Voltaire. — Pét. : M. ROTA Luigi, S.A.S. BOMBOLO. — Modification de la devanture d'une épicerie avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0183). — 2, impasse Truillot, 86, boulevard Voltaire. — Pét. : M. BAUGAS Eric, BULLES DE VIE. — Changement de destination d'un local de bureau en crèche au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0184). — 77, avenue Parmentier. — Pét. : M. VENOT Christian, S.C.I. FAVENOT. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au 1^{er} étage sur rue, cour et courette et fermeture d'une trémie d'escalier. Surface créée : 7,80 m². — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0095). — 11 au 13, rue Hector Malot, 31, boulevard Diderot. — Pét. : Mme HUIN HUMBERT

Noëlle, S.C.I. MANO LEPINE. — Changement de destination des locaux du 2^e étage sur rue, cour et courette, à usage d'habitation en bureau. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0096). — 11 au 13, rue Hector Malot, 31, boulevard Diderot. — Pét. : M. CLEVENOT Marcel, S.C.I. MANO HECTOR. — Changement de destination des locaux du 1^{er} étage sur rue, cour et courette, à usage d'habitation en bureau. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0097). — 4 au 8, rue Fernand Foureau, 82 au 84, boulevard Soult, 1 au 7, rue Changarnier. — Pét. : S.E.M. R.I.V.P. — Ravalement des façades sur rue et cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, installation d'une rampe d'accès pour accessibilité PMR à rez-de-chaussée sur cour et création de locaux de tri sélectif. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0098). — 6, passage Montgallet. — Pét. : M. BERANGER. — Ravalement du mur pignon arrière avec création d'une isolation thermique par l'extérieure, réfection de la couverture avec création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0099). — 260, rue de Charenton. — Pét. : M. Jean Charles ADA, S.A.R.L. INNOOPTIC. — Remise en peinture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0100). — 6, place du Colonel Bourgoin. — Pét. : M. HUG Christophe, VINCI S.A. — Installation d'équipements techniques sur la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0101). — Avenue de Fontenay, avenue de Nogent, Porte Jaune. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Réaménagement du carrefour de la Porte Jaune dans le Bois de Vincennes, avec déplacement de l'aire de stationnement en vue d'aménagement d'un parvis piétonnier et augmentation des espaces végétalisés. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0103). — 15, rue Nicolaï. — Pét. : Mme DA CUNHA Paula, SDC 15, RUE NICOLAÏ représentée par COGEIM. — Ravalement partiel de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0104). — 30, avenue du Général Michel Bizot. — Pét. : M. GRESSIER Rodolphe, DAUMESNIL GESTION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0105). — 85, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. BOUCHON Mathieu. — Création d'un châssis de toit, remplacement de cinq fenêtres de toit versant cour et suppression d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0106). — 64, rue de Charenton. — Pét. : M. GALET Alain. — Fermeture d'une terrasse sur courette, création de 5 châssis de toit, et remplacement d'une fenêtre de toit. Surface créée : 3 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0107). — 9, rue Jaucourt. — Pét. : S.A.R.L. CHIBBY'S DINER. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0108). — 39, rue Claude Tillier. — Pét. : M. LAMIRAND Olivier, S.A.R.L. CABINET LAMIRAND ET ASSOCIES. — Isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0109). — 14, rue des Fonds Verts. — Pét. : Mme SALERNE Caroline. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0110). — 43, rue de Wattignies. — Pét. : Mme SEHIMI Chérifa, S.C.I. 43 WATTIGNIES. — Création de trois fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0112). — 50 au 54, rue de Picpus. — Pét. : M. MONGAUZE Philippe, S.A.R.L. ARCHITECTURAL FACTORY. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0113). — 50, boulevard de Picpus, 35, rue Sibuet. — Pét. : M. PAUCHET Romain, S.A.R.L. LE PICOTIN. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0114). — 117, boulevard Poniatowski. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Ravalement sur rue et cour avec isolation thermique par l'extérieur, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses et changement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0115). — 85, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. DE WILLECOT DE RINCQUESEN Ghislain. — Création de deux verrières versant cour. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0116). — 55, rue Traversière. — Pét. : M. HENAFF Christian. — Création de quatre châssis de toit, versant cour. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0117). — 4, villa du Bel Air, 11, sentier des Merisiers. — Pét. : M. CAUVIN Benoît. — Réfection de la toiture avec agrandissement d'une verrière et fermeture d'une trémie d'escalier. Surface créée : 1,80 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0118). — 100 T, avenue de Saint-Mandé. — Pét. : M. MAHAUT Ambroise, S.A. NEXITY PARIS NATION. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0119). — 3 au 5, rue de Madagascar. — Pét. : M. HIR Ashraf, S.A.R.L. ART NOUVEAU. — Ravalement des façades sur courette avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0120). — 113, route de la Pyramide 46. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS. — Mise en place de câblages sur des murs pour une végétalisation. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0121). — 5, rue Hector Malot. — Pét. : M. NEGRONI Jean-Jacques, S.A.R.L. GRAND HOTEL SAVOIE PLM. — Ravalement des façades sur rue et cour, création d'un terrasson technique, d'un édicule d'ascenseur en toiture sur cour, de trémies d'ascenseur à rez-de-chaussée et sous-sol, d'une gaine d'ascenseur et de planchers du 1^{er} au 5^e étage en remplacement d'une courette et modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue d'un hôtel de tourisme. Surface créée : 4 m². — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0122). — 72 au 76, avenue du Docteur Arnold Netter, 19 au 23, rue de la Voûte. — Pét. : M. RICHARD Arnaud, S.A.R.L. LA RESERVE. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0123). — 15 au 17 A, avenue du Docteur Arnold Netter. — Pét. : M. SIGURET Rémi, PARIS HABITAT. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour d'un local à usage de bureau. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0124). — 2 B, rue Cannebière, 68 au 72, rue Claude Decaen, 1 au 5, rue Tourneux. — Pét. : M. DELVALLEE Thibault, MAIRIE DE PARIS – DCPA SLA 11 ET 12. — Mise en place d'un abri pour un élévateur dans une école maternelle. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0125). — 63 au 63 B, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. DERGAOUI Medhi, S.A.R.L. THE GOOD COACH. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0126). — 17, boulevard Soult. — Pét. : BARBETTI Frédéric, S.A.S. MORHANGE. — Ravalement des façades sur courettes et réfection de la toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0127). — 4, villa du Bel Air. — Pét. : M. MALBOS Alexandre. — Transformation d'une fenêtre, en façade à rez-de-chaussée sur jardin, en baie vitrée avec création d'une terrasse en bois. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0129). — 1, avenue du Général Laperrine. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'une antenne de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0130). — 11, rue de Lyon. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'une antenne de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0131). — 2 au 16, rue Villiot, 20 au 28, quai de la Râpée. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE. — Modification des façades sur rues, aménagement paysager, création de deux abris fumeurs et remplacement des grilles de clôture. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-P0119). — 54 au 62, rue Pascal, 1 au 11, rue de Julienne, 1 au 7, rue Corvisart. — Pét. : M. DUCROZ Sylvain, HUPC – COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU. — Abattage et remplacement de 3 arbres sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-P0128). — 81, quai d'Austerlitz. — Pét. : Mme DERAMBURE Véronique, SNCF GARE & CONNEXION. — Abattage et replantation de 7 arbres. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0117). — 21, boulevard de Port-Royal. — Pét. : Mme MASSART Patrizia, S.C.I. LA SOCIETA. — Agrandissement d'un jour de souffrance au 2^e étage en façade sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0118). — 24, rue Corvisart, 2, rue du Champ de l'Alouette. — Pét. : M. NOGUES Sylvain, S.A. EPEL. — Réfection de la couverture sur rue et cour et remplacement de 2 châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0120). — 133, rue de Tolbiac. — Pét. : M. HEFTLER Vincent, S.A.S. CABINET COTRAGI. — Ravalement des façades sur cours. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0121). — 54 au 56, rue du Moulin de la Pointe, 19 au 21, rue du Tage. — Pét. : M. LABLE Thomas. — Remplacement de 4 fenêtres et pose de volets au 1^{er} étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0122). — 95, rue de la Glacière. — Pét. : M. HAKKAM Norredine, S.A.R.L. SOCIETE DE BOULANGERIE LE LINOIS. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0123). — 51, rue de Tolbiac. — Pét. : M. LASNIER Thierry, S.A.R.L. LA FROMAGERIE. — Modification de la devanture et rentoilage du store existant d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0124). — 22, rue Berbier du Mets. — Pét. : M. CERF Gilbert. — Ravalement de la façade sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0125). — 185, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. PORCHER Daniel, S.A.S. IMMO DE FRANCE IDF. — Abattage et remplacement de 10 arbres sur rues et jardins. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0126). — 14, rue Coypel. — Pét. : M. HUANG Hai Bin, S.A.S. VIETGOURMET. — Remplacement de la gaine du conduit d'extraction de fumée et fermeture de 2 fenêtres sur cour. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0127). — 14 au 24, rue de la Vistule. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT OPH. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0129). — 6, rue Duméril. — Pét. : Mme PRINZ Noëlle, S.C.I. DUMERIL. — Remplacement d'une toiture en tuiles mécaniques par des bacs acier. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0130). — 89, boulevard de Port-Royal. — Pét. : M. LECLERCQ Frédéric, CABINET ISAMBERT. — Ravalement du mur pignon du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0131). — 28, rue de Campo-Formio, 27, rue Esquirol. — Pét. : M. DE L'ESPINAY Philippe, S.A. CITADINES. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue d'un hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0132). — 11, rue Albert. — Pét. : M. VALAISON Bruno, S.A.R.L. CABINET PARGEST. — Réfection de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0133). — 11 au 19, avenue de la Porte d'Italie, 11, avenue d'Italie. — Pét. : Mme BONARGENT Catherine. — Modification de menuiseries extérieures au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0134). — 3, rue Abel Hovelacque. — Pét. : M. DAM Alexis, S.A.S. KISS. — Modification de la devanture d'un restaurant après suppression de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0135). — 68, avenue d'Italie. — Pét. : Mme SIRINELLI Juliette. — Agrandissement de deux baies à rez-de-chaussée sur cour et installation d'une véranda. Surface créée : 13,50 m². — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-P0108). — 8 B au 8 T, avenue René Coty, 15, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. DUCROZ Sylvain, HUPC – COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU. — Abattage et remplacement d'un arbre sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-P0110). — 2 au 16, rue du Faubourg Saint-Jacques, 8 au 8 B, rue Cassini, 119 au 125, boulevard de Port-Royal. — Pét. : M. DUCROZ Sylvain, HUPC – COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU. — Abattage et remplacement d'un arbre sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-P0111). — 2 au 24, rue Méchain, 14 au 32, rue de la Santé, 23 au 37, rue du Faubourg Saint-Jacques. — Pét. : M. DUCROZ Sylvain, HUPC – COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU. — Abattage et remplacement d'un arbre sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-P0112). — 2 au 24, rue Méchain, 14 au 32, rue de la Santé, 23 au 37, rue du Faubourg Saint-Jacques. — Pét. : M. DUCROZ Sylvain, HUPC – COCHIN-BROCA-HÔTEL DIEU. — Abattage et remplacement de 7 arbres sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0105). — 124 B au 128, rue de la Tombe Issoire, 2, rue Lacaze, 21 au 27, rue du Père Corentin. — Pét. : M. MINNE Cédric, E.U.R.L. CABINET MINNE. — Remplacement d'une véranda au 9^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0106). — 68 au 70, boulevard du Montparnasse, 1 au 3, rue du Départ, 1, rue d'Odessa. — Pét. : M. ANDRE Richard, S.A. DUPONT PARNASSE. — Modification de la devanture et rentoilage des stores-bannes d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0107). — 46 au 48, rue de l'Abbé Carton, 68, rue Didot. — Pét. : M. CHARRIE Frédéric. — Pose d'un volet roulant au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0109). — 15, rue Thibaud. — Pét. : M. GUENA Frédéric, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0113). — 11 B, rue de la Gaîté. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0114). — 2 au 24, rue Méchain, 14 au 32, rue de la Santé, 23 au 37, rue du Faubourg Saint-Jacques. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0115). — 72, rue Maurice Ripoché. — Pét. : M. GOUIN Philippe. — Réfection des toitures de deux bâtiments. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0116). — 2, villa Adrienne, 42, rue Hallé, 17 au 19 B, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. GAUNET Olivier, S.A.S. SFR DISTRIBUTION. — Modification d'une boutique de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0117). — Villa de Lourcine. — Pét. : Mme OUGNOU Myriam, SOGI. — Résidentialisation d'un ensemble immobilier par la pose de portails et de clôture. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0118). — 76, rue d'Alésia. — Pét. : REGARD S.A.R.L. — Réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0119). — 32, rue de la Sablière. — Pét. : M. MIELVAQUE Matthieu. — Redressement de la couverture sur cour avec création de lucarnes versants rue et cour. Surface créée : 18 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0120). — 72, rue Maurice Ripoché. — Pét. : M. CHAUMELLE Olivier. — Création de 2 châssis de toit sur cour et 1 sur rue. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0121). — 32, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. HAJERI Omar. — Installation de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0122). — 24 au 26, rue Boulard. — Pét. : M. MONTAVILLE Bernard, INDIVISION MONTAVILLE. — Remplacement des verrières en toitures et des menuiseries extérieures à R - 1 sur cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0123). — 11 au 13, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. PRUNEAU Alexis, LOGEMENT FRANCILIEN. — Réfection de la toiture, remplacement d'un châssis de toit, d'une partie des menuiseries extérieures, ravalement des façades sur rue et cour, modification de baies en façade sur cour et création et remplacement de barreaudages sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0124). — 30, rue de l'Abbé Carton. — Pét. : M. HEFTLER Vincent, S.A.S. COTRAGI. — Ravalement des façades, remplacement d'une fenêtre au 1^{er} étage et réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0125). — 40, rue du Père Corentin, 1, rue Marie-Davy. — Pét. : M. DIES Stéphane. — Pose d'écrans de protection vitrés sur cinq fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0126). — 39, rue Bézout. — Pét. : M. GABORIAU Fabrice, S.A. ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DOMNIS. — Ravalement de l'ensemble des façades y compris les souches de cheminées et les lucarnes. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-P0149). — 2, rue du Commandant René Mouchotte, 2 au 34, place Raoul Dautry, 34 au 58, avenue du Maine. — Pét. : Mme VERHAEST Valérie, SNCF MOBILITES. — Changement de destination d'un espace de circulation technique de la Gare Montparnasse, au 1^{er} sous-sol, en extension de la cantine de locaux de bureau attenants. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0145). — 142, rue du Théâtre. — Pét. : M. COIN Raphaël. — Création d'une fenêtre et agrandissement d'une baie existante en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0146). — 24, rue des Favorites. — Pét. : M. MOULIN Raphaël. — Création d'un escalier pour accès au toit terrasse et pose de garde-corps pour mise en sécurité de celle-ci et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0147). — 54, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. COHEN André, PHARMACIE MUNICIPALE DES MORILLONS. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0148). — 5, rue Tiphaine. — Pét. : M. MORGADO Manuel, S.A.R.L. M.J. MORGADO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0150). — 33, boulevard Lefebvre. — Pét. : M. POULAIN Thierry, CABINET CAGE THOUARD ET FILS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0152). — 2 au 4, rue Blomet, 25 au 27, rue Lecourbe. — Pét. : M. HUMBERT Etienne, S.A. LAPEYRE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0153). — 149, rue de Sèvres. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0154). — 6, boulevard de Grenelle. — Pét. : M. GORIN Cyrille, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Modification de l'emprise des clôtures en limite de propriété, réaménagement des espaces verts et du pavage de la cour. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0155). — 70, rue de Lourmel. — Pét. : M. DEQUIREZ Etienne, S.A.S. SERGIC. — Ravalement des façades sur cours, remplacement d'une fenêtre sur la façade arrière, réfection de l'ensemble de la couverture et remplacement de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0156). — 22, rue Auguste Chabrières, 1, cité Auguste Chabrières. — Pét. : Mme AKUTSU Miho. — Changement de destination d'un local commercial (supérette), en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rues, en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0157). — 106 au 108, rue de Sèvres. — Pét. : M. COHEN Guil, S.A.R.L. GAKS. — Pose d'un store-banne au devant de la devanture sur rue. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0158). — 7, rue de Pondichéry, 1, rue d'Ouessant. — Pét. : M. GIGON Emmanuel, CAISSE NATIONALE SECURITE SOCIALE. — Réfection de la couverture avec création de châssis de toit, remplacement des menuiseries sur les façades cours avec isolation thermique par l'extérieur, suppression des garde-mangers et création d'un local vélos. Surface démolie : 1,30 m². — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0160). — 12 B, rue Thiboumery. — Pét. : M. DAGICOUR Jérôme. — Agrandissement de la cave sous jardin. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0161). — 10, rue Jongkind, 3, rue Jongkind, 15, rue Modigliani. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Création d'un treillis sur un mur pour une végétalisation. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0162). — 110, boulevard de Grenelle. — Pét. : M. QUINTEIRO Daniel, SOCIETE BEAUFILS. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0163). — 42, rue des Bergers, 68, rue Sébastien Mercier. — Pét. : Mme GOURDIER DES HAMEAUX Muriel. — Construction d'une véranda sur un toit terrasse côté rue. Surface créée : 14,59 m². — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0164). — 14 au 20, rue Sébastien Mercier, 2 au 6, rue Piet Mondrian, 9 au 13, rue Balard. — Pét. : M. LEPOCREAU Dominique, VISHWA NIRMALA DHARMA. — Modification de la devanture d'un local associatif. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0165). — 26 au 28, rue de Vouillé, 2 au 8, rue Santos-Dumont, 27 au 37, rue Brancion. — Pét. : Mme DUARD Joëlle. — Reconstruction de la véranda au 1^{er} étage côté rue. Surface créée : 19,90 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0166). — 63, rue de Lourmel. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, ELOGIE – S.I.E.M.P. — Ravalement de la façade sur rue, isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour et pignon droit sur rue et remplacement des menuiseries extérieures et oriels sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0167). — 42, rue Falguière, 15 au 17, rue Dalou. — Pét. : M. CHAVANNE Dominique, S.A.S. DCH PLUS. — Remplacement de la toiture, création de 6 fenêtres de toit en lieu et place de châssis de toit existants et ravalement des façades intérieures donnant sur la cour d'honneur. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0168). — 13, rue Tiphaine. — Pét. : M. VIEIRA Michel, S.A.S. CONFORT IMMOBILIER. — Pose de vitres de sécurité anti-intrusion en baies de 2 fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0169). — 56 au 56 B, rue Letellier. — Pét. : M. SOUFFRANT Thibaud. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0170). — 37 au 37 B, rue Rouelle. — Pét. : M. SOUFFRANT Thibaud. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0171). — 2, rue François Mouthon, 249 au 251, rue Lecourbe. — Pét. : M. BORIONE, S.A. LOC INTER. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0172). — 19, rue Mademoiselle. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. SOCIETE COMBET-SERITH. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0145). — 12, rue de Chaillot, 25, avenue Pierre I^{er} de Serbie. — Pét. : M. BENHARROUCHE Yohan, S.C.I. DU 12, RUE DE CHAILLOT. — Changement de destination de bureaux en commerce. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0146). — 16 au 18, rue Boissière, 1, rue Amiral Hamelin. — Pét. : 3 B IMMOBILIER GMBH. — Changement des menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0147). — 4, rue Massenet. — Pét. : M. MARMIER Pierre. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureau en vue d'aménagement d'un cabinet dentaire à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0148). — 53 au 55, rue Claude Lorrain. — Pét. : M. MINODIER Gilles. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0149). — 42 au 48, avenue Paul Doumer. — Pét. : M. DE VILLEMANDY Amaury. — Aménagement d'une toiture-terrasse au 9^e étage sur rue avec modification des garde-corps, création d'un plancher bois et ouverture d'une porte sur l'édicule existant. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0150). — 73 B, boulevard Exelmans. — Pét. : M. DEVOUARD Eric, S.A.S. NEOUZE CLEMENT GOUSSE. — Ravalement des façades sur cours. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0151). — 112, rue Michel-Ange, 101 au 103, boulevard Murat, 55, rue du Général Delestraint. — Pét. : M. SHI Weiliang, S.A. HUAWAI TECHNOLOGIES FRANCE. — Installation en toiture d'équipements de condenseurs protégés par des écrans acoustiques. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0152). — 56, rue Pergolèse. — Pét. : M. JAUNEAU Stéphane, E.U.R.L. JM COUVERTURE ZINGUERIE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0153). — 14 au 16, rue Picot, 49, avenue Foch. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. JEAN BAGNIS. — Ravalement du mur pignon et réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0154). — 6, avenue du Colonel Bonnet. — Pét. : S.A. CRAUNOT. — Ravalement partiel des garde-corps du 1^{er} étage et du muret de clôture. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0155). — 1, rue Jean de La Fontaine. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation de 3 antennes radiotéléphonie mobile sur la toiture. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0156). — 17, avenue des Peupliers. — Pét. : M. BUCAILLE Antoine. — Démolition partielle de la toiture, création d'une lucarne et d'un escalier extérieur depuis le R + 3 et la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0157). — 21, avenue Kléber. — Pét. : M. DI MATTEO Lucas, LUCASH. — Modification des portes d'accès d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0158). — 2 au 12, rue Crévaux, 26 au 30, avenue Bugeaud, 1 au 15, rue Picot. — Pét. : M. LANDRY Olivier, S.C.I. SC LE VILLAGE VICTOR HUGO. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0159). — 9, place des Etats-Unis. — Pét. : Mme WERNER Sophie, S.A.R.L. CABINET DESRUE. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0160). — 38 au 38 P, rue de la Source. — Pét. : M. COETLOGON Guillaume, SDC 38, RUE DE LA SOURCE représentée par le CABINET SAINT-GERMAIN. — Ravalement des façades sur rue et jardin. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0161). — 147, rue de la Pompe. — Pét. : M. CORDONNIER Jean-Marc, S.A.S. EPEL. — Réfection du balcon sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0162). — 116, avenue Victor Hugo. — Pét. : S.A.S. LIVET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0163). — 28 au 30, rue de Longchamp, 10, place d'Iéna, 16 T, avenue du Président Wilson. — Pét. : M. KANDYRINE DE BRITO PAIVA Eduardo José. — Arch. : CABINET JEAN-MICHEL CARDON ARCHITECTE, 98, rue Caulaincourt, 75018 PARIS. — Réfection de la couverture sur ses versants rues. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0164). — 4, rue Georges Bizet, 23, avenue Marceau. — Pét. : M. VALAT Eric, SOCIETE GERANCE DE PASSY. — Remplacement des garde-corps des façades Sud-Ouest, Est et en toiture-terrasse sur rue. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0165). — 6, rue Jean Richepin. — Pét. : Mme RAYMOND Henri, STE SWISSLIFE PRESTIGIMMO. — Création de trois châssis de toit au 7^e étage versant cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0166). — 5, rue du Général Delestraint. — Pét. : Mme BRAULT Nathalie, S.A.R.L. CABINET GESTION CAPITAL PARTNERS 1. — Réfection de l'étanchéité des balcons des 2^e, 4^e et 5^e étages sur rue. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0168). — 52, rue de l'Assomption. — Pét. : M. GLADSTEIN Julien, S.C.I. GALEA. — Remplacement du mur de clôture et du portail sur rue et modification de 7 ouvertures à rez-de-chaussée sur cour en limite séparative par le remplacement de pavés de verre par des châssis fixes avec vitrage sablé. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0169). — 6 au 12, rue Mirabeau, 7, place de Barcelone, 1 au 9, rue de Rémusat. — Pét. : M. BIZORD Gérard, S.A. SOCIETE GENERALE – BDDF/IMM/LOG/TSC. — Modification de la devanture d'une agence bancaire, redistribution des locaux, création d'une issue de secours en remplacement d'une fenêtre et remplacement de l'ensemble des châssis extérieurs à rez-de-chaussée sur jardin. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0170). — 50, rue des Belles Feuilles, 3, impasse des Belles Feuilles. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS – DCPA – SLA 16E/17E. — Remplacement partiel des menuiseries extérieures sur cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0171). — 2, rue de la Manutention. — Pét. : M. MILES Christopher, PALAIS DE TOKYO. — Agrandissement d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0172). — 16 au 18, rue Saint-Didier. — Pét. : M. ATLAN Jacky. — Création d'une véranda dans l'emprise d'une toiture-terrasse située au 6^e étage, côté cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0173). — 10, rue Massenet. — Pét. : Mme EGUILUZ Eurydice, S.A.R.L. CABINET MINARD. — Arch. : S.A.R.L. ARCHITECTURE CONSULTANT, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0158). — 32, rue Guillaume Tell. — Pét. : Mme VILLEBOIS Stéphanie, SYNDIC GLF LOICK FOUCHET. — Ravalement des 2 courettes et réfection de la couverture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0159). — 39, avenue de Villiers. — Pét. : M. AMAR Jonathan, S.A.S. TJS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0160). — 64, rue des Moines. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, SUPERPOSE STUDIO. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0161). — 64, rue des Moines. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, SUPERPOSE STUDIO. — Ravalement de la façade sur rue avec isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0162). — 144 B, rue Cardinet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Remplacement d'un kiosque de garde et d'un sanitaire public dans le square des Batignolles. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0163). — 10, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Création d'une terrasse avec garde-corps au 6^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0164). — 5, place Tristan Bernard. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0165). — 141 au 143, avenue de Wagram. — Pét. : Mme DUNAND JACQUEMAN Catherine. — Extension d'un local buanderie en terrasse au 8^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0166). — 8 au 14, rue de l'Abbé Rousselot, 19, avenue Brunetière, 1 au 9, rue Jean-Louis Forain. — Pét. : M. MALBET François, SDC représentée par SOGI. — Réfection de l'étanchéité des terrasses des 3 bâtiments avec pose de garde-corps autoportés sur les terrasses inaccessibles et ravalement des héberges. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0167). — 16, rue Jacques Bingen. — Pét. : M. CARLE Anthony, ATRIUM GESTION. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0168). — 75, rue Legendre. — Pét. : Mme BRION Domitille, S.A.S. BRION SISTERS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0169). — 40, rue des Moines. — Pét. : M. BALLARD Joël. — Modification de cinq menuiseries extérieures sur cour au 1^{er} étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0171). — 22, rue Saint-Ferdinand. — Pét. : Mme BELLARD Ingrid. — Création de deux châssis de toit sur un local d'habitation en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0172). — 124, rue de Saussure. — Pét. : M. JULIEN Gontran, LES SAVEURS DE SAUSSURE. — Création d'une devanture en vue d'installation d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0173). — Rue des Moines. — Pét. : M. PERRONNO Maël, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Création d'un plateau surélevé au carrefour rue des Moines et de la rue Guy Môquet. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0174). — 7, rue Jean-Baptiste Dumas. — Pét. : M. DABI Christophe. — Création d'un balcon avec modification de la toiture et remplacement d'une fenêtre. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0175). — 190, rue Legendre. — Pét. : Mme BISSON Marie-Martine, SYNDICAT COOPERATIF. — Modification de la porte d'entrée de l'immeuble à rez-de-chaussée sur rue. Surface créée : 2 m². — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0176). — 22, rue Sauffroy. — Pét. : M. LANUSSE Jean-Marc. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0177). — 2, rue Beudant, 74, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. POSTIC Boris. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0178). — 39, avenue des Ternes. — Pét. : Mme MOSRATI lmen, TERNES 39 – PARIS 17. — Réfection de la toiture et création d'une lucarne sur cour après démolition de deux souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0179). — 14, avenue de Villiers, 1, rue de Tocqueville. — Pét. : M. DAUBOURG Bertrand, SDC U RUE TOCQUEVILLE CABINET DAUBOURG. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0180). — 4, avenue de Verzy. — Pét. : M. RICCOBONO Guillaume, S.C.I. DE VERZY. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0181). — 4, avenue de Verzy. — Pét. : M. RICCOBONO Guillaume, S.C.I. DE VERZY. — Abattage et replantation d'un arbre. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0183). — 34 au 36 B, rue Guersant, 2, rue Roger Bacon. — Pét. : M. GUIVARCH' Yann, S.A.S. CODIM. — Modification des façades et ajout de pare-soleil. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0184). — 96, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. BAPTISTA Carlos, S.A.R.L. LEPIC EXPLOITATION. — Remise en peinture de la devanture, suppression des joues, et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0185). — 8 au 14, rue Christine de Pisan, 3 Z, rue Christine de Pisan. — Pét. : M. SERVEL Jean-Pierre, S.C.I. CHRISTINE DE PISAN. — Création d'un escalier extérieur de secours desservant les niveaux du rez-de-chaussée au 4^e étage en façade côté voies ferrées avec modification de 2 châssis vitrés au 4^e étage. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0186). — 6, rue Déodat de Séverac. — Pét. : M. DE PASSOS Manuel, S.A.R.L. CABINET DIMORA. — Arch. : CABINET M & A SCHNELL, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 44, avenue Foch, 51200 EPERNAY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0187). — 10 B, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. HABER Alexandre, S.A.R.L. CABINET PICHET/LONSDALE. — Ravalement des façades sur la courrette gauche. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0188). — 10, rue Edouard Détaillé, 59, avenue de Villiers. — Pét. : Mme VAIL, STE CABINET JUNEGE. — Ravalement de la façade sur rue et des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0189). — 36, avenue des Ternes. — Pét. : S.A.S. R.P.R.S. — Ravalement des façades du bâtiment R + 1 dans la cour et des pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0190). — 23, rue Léon Jost. — Pét. : M. EROGLU Halil Turan, S.A.R.L. LES DEMOISELLES. — Installation d'un caisson acoustique sur un conduit d'extraction en toiture. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0191). — 11, rue Brunel. — Pét. : Mme DA SILVA Priscilia, S.A.S.U. NEXITY GIP RICHARDIERE. — Pose de garde-corps vitrés sur les châssis de fenêtres sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0148). — 13, rue Poulet. — Pét. : M. NAÏM Benjamin. — Création d'une verrière en toiture, versant cour sans modification du volume du bâtiment. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0149). — 15, passage Duhesme. — Pét. : Mme TURNAK Patricia, CABINET MASSON. — Réhabilitation d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0150). — 57, rue Letort. — Pét. : M. CHEVROLLIER Cédric, SCACV COFA. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0151). — 72 au 82, boulevard de Rochechouart, 1 au 3 B, rue de Steinkerque. — Pét. : M. PIERRIN Patrice, S.A.S. POMME DE PAIN. — Modification de la devanture d'un commerce du rez-de-chaussée au R + 1 avec pose de stores. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0152). — 3, rue du Canada. — Pét. : M. DREUX Gilles, DREUX GESTION. — Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0153). — 22 au 26, rue de Jessaint, 2, rue Pierre l'Ermite. — Pét. : M. MEGEVAND Christian, S.A.S. LE CHIEN DE LA LUNE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0154). — 36, avenue Junot. — Pét. : M. LEBEAU Gaël. — Création d'une verrière en toiture, versant rue. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0155). — 58, boulevard de Rochechouart, 1 au 3, rue Seveste. — Pét. : M. KNOUZI Abdallah. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0156). — 21, rue des Poissonniers, 1, rue Dejean. — Pét. : Mme LYAZID Maryvonne, AYYEM ZAMEN. — Modification de la devanture d'un café social avec réalisation de fresques murales. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0157). — 64, rue de Clignancourt, 43, rue Labat. — Pét. : Mme HENWOOD-OLOW Annaïck, SYNDICAT COOPERATIF DE COPROPRIETE DU 64, RUE DE CLIGNANCOURT. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0158). — 24 au 24 B, rue Stéphenson. — Pét. : M. CERF Jean-Marc, CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour et pose de brise-soleil au 4^e étage sur rue et du 1^{er} au 4^e étage côté voies ferrées. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0159). — 89, rue Lamarck. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI ET JHR. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0160). — 26, rue Véron. — Pét. : M. CHAMPETIER DE RIBES Jean-Marc. — Couverture complète de la courette à rez-de-chaussée en vue d'extension d'un appartement après dépose de la verrière existante. Surface créée : 3,10 m². — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0161). — 112, rue du Mont Genis. — Pét. : M. CHERIF Mounir, S.A.R.L. CBS ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur rue et des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0162). — 50, rue Marx Dormoy. — Pét. : Mme ISRAEL Jenny, S.A. CREDATUR. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0163). — 9, cité Nollez. — Pét. : M. HERBST Guillaume, S.A.S. FONCIA COURCELLE. — Ravalement du mur pignon droit avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0164). — 19, rue Houdon. — Pét. : M. DITUTALA Franck, S.A.S. WABELK. — Ravalement des façades sur rue et cour et d'un pignon. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0165). — 8, rue Letort. — Pét. : M. GARRIDO PEREIRA Joao, BOUCHERIE PEREIRA. — Rentoilage du store d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0166). — 4, rue des Poissonniers. — Pét. : M. BEN SASSI Abdelkader, S.A.R.L. BEN SASSI. — Modification de la devanture d'une épicerie avec pose de store pour l'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0167). — 71, rue Marx Dormoy. — Pét. : Mme BARILE Denise. — Modification d'une fenêtre au 4^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0168). — 1, impasse du Gué. — Pét. : Mme DE MAGALHAES Aurélie, LE PAIN DE LA LIBERTE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0170). — 21 au 25 X, place du Tertre, 1 au 1 X, rue Norvins. — Pét. : M. BALOCHE Claude. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0171). — 94 au 96, rue Joseph de Maistre, 2, villa Armand. — Pét. : M. PIERROT Gaël, DIRECTION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE. — Réalisation d'une fresque pédagogique sur le mur de clôture de l'école. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0172). — 2, rue de la Guadeloupe, 2, rue de la Louisiane, 67 B, rue Pajol. — Pét. : M. PIERROT Gaël, DIRECTION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE. — Ravalement de l'ensemble des façades et remplacement des menuiseries extérieures d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0173). — 230, rue Championnet, 1, rue Jacques Cartier. — Pét. : SAPA S.A.S. — Ravalement des façades sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0174). — 4, rue Lécuyer. — Pét. : SAPA S.A.S. — Ravalement de la façade arrière sur cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0175). — 56, rue Hermel. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0176). — 8 au 12, rue Romy Schneider, 72 au 74, rue Philippe de Girard, 2 au 4, impasse Dupuy. — Pét. : M. DE BREM Valérie, ELOGIE S.I.E.M.P. — Création d'un auvent au 2^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0177). — 81, rue Belliard. — Pét. : M. RICHY Jonathan, S.C.I. FUNNY LAND. — Création d'une baie vitrée à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0178). — 71 au 71 B, rue Lamarck. — Pét. : M. CHEZEAUD David, S.A.R.L. CPPR. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0179). — 20, rue Custine. — Pét. : Mme SCEMAMA Prescillia, S.A.S.U. GLF LOÏCK FOUCHET. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0180). — 25, rue Carpeaux, 205 au 207, rue Marcadet. — Pét. : M. BELGHOULAZ Mohamed, S.A.R.L. BELAYAN. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0181). — 76, rue Marx Dormoy. — Pét. : M. THOMAS Patrick, S.A.S. CABINET ECBE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0182). — 163 B, rue Belliard. — Pét. : M. MARE Pierre, EGLISE DU TABERNACLE. — Transformation d'une fenêtre en porte à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0183). — 48, rue Lepic. — Pét. : M. ALVAREZ Jean Fernand, S.A.R.L. LUIS.A ENSEIGNE ALVAREZ PARIS. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0184). — 19, rue de Sofia. — Pét. : Mme DOVIDIO Anne. — Création d'un appentis dans une cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0185). — 8, rue de Panama. — Pét. : M. GABORIAU Fabrice, S.A. ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DOMNIS. — Ravalement des façades sur cour et courettes y compris le passage cocher et la porte de hall. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0082). — 6, passage de Crimée. — Pét. : M. JARQUIN Paul, S.C.C.V. CRIMEE. — Création de 2 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0083). — 140, avenue Jean Jaurès, 81, rue d'Hautpoul. — Pét. : Mme LEFEVRE Nathalie. — Création d'un châssis de toit en rampant sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0084). — 4, rue Rampal. — Pét. : M. CHEN Jieyang. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0085). — 17, rue Clavel. — Pét. : M. NAVARRO Adrien, S.A.R.L. IMMODOGONIA. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0086). — 9, villa des Lilas. — Pét. : M. GARCIA Vincent. — Création de deux châssis de toit, remplacement de la verrière et de la porte d'entrée. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0087). — 1 au 7, rue Henri Ribière. — Pét. : M. LE CŒUR Alexandre, PARIS HABITAT OPH EPIC. — Création d'un local de tri sélectif au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0088). — 18, hameau du Danube, 21, rue de la Liberté. — Pét. : M. BONVALET Guillaume. — Modification des façades et de la toiture pour une maison individuelle. Surface créée : 2,50 m². S.T. : 97 m². — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0089). — 26 au 28 T, rue de Thionville, 22 B, rue de l'Ourcq. — Pét. : Mme STOJANOVIC Aleksandra, S.A.S. OURCQ 2A. — Modification de la façade d'un restaurant avec pose de stores. — Date d'enregistrement : 20-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0090). — 87, rue Curial. — Pét. : Mme WALLE Linda, PARIS HABITAT DTNE DTNO. — Ravèlement partiel du rez-de-chaussée au 1^{er} étage suite à un incendie. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0091). — 20, rue Eugène Jumin. — Pét. : M. KARACEPER Antoine, S.C.I. KARA. — Transformation d'une remise au rez-de-chaussée sur cour en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0092). — 1 au 3, rue de la Moselle, 57 au 63, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. BERTHEAU Emmanuel, SOCIETE DE L'HOTEL ECONOMIQUE DE LA VILLETTE. — Ravèlement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0093). — 22 au 24, rue Georges Thill, 170 au 170 B, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. BENAMARA Hocine, IMMANUEL. — Modification de la devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0094). — 10, place de Stalingrad. — Pét. : M. MEZOUANE Mabrouk, S.A.R.L. CANAL 19. — Rentoilage du store d'un café restaurant. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0095). — 2, avenue de Flandre, 1, quai de la Seine. — Pét. : M. LAVNER Michel, ASTRABIO. — Remise en peinture de la façade à rez-de-chaussée sur rues d'un laboratoire d'analyses médicales. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0096). — 48, rue Edouard Pailleron, 3, rue Jean Ménans. — Pét. : M. PINAUD Nicolas. — Création d'une véranda au 5^e étage. Surface créée : 11 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0097). — 8, rue Petit, 30, avenue de Laumière. — Pét. : M. IAZZA Abdullah. — Modification de la devanture d'une boulangerie avec remplacement des stores. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0098). — 62 au 66 B, rue d'Aubervilliers. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse sur rue. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0099). — 2 au 12, rue Compans, 221 au 251, rue de Belleville, 1 au 9, rue du Docteur Potain. — Pét. : M. SIGURET Rémi, PARIS HABITAT. — Installation d'un escalier de secours en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0100). — 80 A, quai de la Loire, 14 au 16, rue Euryale Dehaynin, 5 au 13, rue Tandou. — Pét. : M. WAQUET Calixte, MAIRIE DE PARIS – DCPA SLA 19. — Ravèlement des façades sur rue et cour d'une école. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0101). — 14, avenue Jean Jaurès. — Pét. : Mme FERRY Isabelle, S.C.I. MEDECINS SANS FRONTIERES. — Installation de trois antennes de radiotéléphonie mobile en toiture au 9^e étage. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0102). — 8, rue Riquet. — Pét. : M. KOUZOGLOU Serge. — Pose de trois volets roulants à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0103). — Avenue Simon Bolivar. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 11 arbres et replantation de 9 arbres dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 11 du métro. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0096). — 112, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : Mme SILLIAU Catherine. — Extension sur cour d'un local d'habitation à rez-de-chaussée, modification de la toiture d'une annexe pour création d'une toiture-terrasse accessible avec transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre avec revêtement d'un bardage bois et ravèlement de la façade sur rue et cour. Surface créée : 1,60 m². — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0097). — 34, rue Henri Chevreau. — Pét. : M. VINGTRIGNIER Christophe. — Modification de la façade sur impasse avec création d'une toiture-terrasse et d'un édicule d'accès. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0098). — 3, boulevard Davout. — Pét. : M. BENIKEN Djamal. — Aménagement des combles avec création de 3 châssis de toit et d'une trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 16-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0099). — 146 au 148, boulevard de Charonne, 2 au 4, rue de Bagnolet. — Pét. : M. LEMEUNIER Gérard, LCL. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 19-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0100). — 42, rue d'Avron. — Pét. : M. MILON Stéphane, S.A.R.L. CABINET NOVOTIM. — Ravèlement avec isolation thermique par l'extérieur de la courette et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0101). — 37, rue des Grands Champs. — Pét. : M. MILON Stéphane, S.A.R.L. CABINET NOVOTIM. — Ravèlement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0103). — 192, rue des Pyrénées, 76, rue Stendhal. — Pét. : M. ARNOLD Marc, BOUYGUES TELECOM. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0104). — 2, rue Irénée Blanc. — Pét. : M. CLARET Pierre-Henri. — Création d'une fenêtre sur façade Ouest et agrandissement de deux fenêtres côté Sud. — Date d'enregistrement : 21-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0105). — 4, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. CHIALVO Andréa, S.A.S. APERONOME. — Pose d'un store-banne au devant de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0106). — 3, rue de Lesseps. — Pét. : M. BERTI Francesco. — Agrandissement d'une fenêtre sur la cour intérieure. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0107). — 10, rue Malte Brun, 15, avenue du Père Lachaise, 5, place Gambetta. — Pét. : S.A. SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 23-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0108). — 27, rue Etienne Dolet. — Pét. : Mme DENFERT Corinne, CABINET VALIERE CORTEZ. — Ravèlement partiel d'un mur de la cage d'escalier de la courette B. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0109). — 38 au 42, rue des Rigoles, 31 au 33, rue Olivier Métra. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS. — Végétalisation d'une toiture. — Date d'enregistrement : 26-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0110). — 44 au 44 B, rue de Bagnolet, 1, rue des Orteaux. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, S.A. BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture et réaménagement intérieur d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0111). — 84, rue de la Réunion. — Pét. : Mme PILAUD Isabelle THERES. — Construction d'une mezzanine dans le volume du 3° étage d'un local d'habitation en duplex. Surface créée : 8 m². S.T. : 137 m². — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0112). — 30 au 32, rue Levert. — Pét. : M. VEYRIERES, S.A.S. CABINET SOGEAB. — Arch. : M. ALBASINI Ivan, 79, rue Tahère, 92210 SAINT-CLOUD. — Ravalement des façades sur rue et cour y compris les édicules en toiture et ravalement des pignons donnant sur le 28 et le 34, rue Levert. — Date d'enregistrement : 27-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0113). — 19, passage Fréquel. — Pét. : Mme SIGAUT Catherine ANDRE. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0114). — 7 au 9 B, rue Courat. — Pét. : M. VERDIER Louis, LPCR GROUPE. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée sur rue et cour en micro-crèche (10 berceaux). — Date d'enregistrement : 28-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0115). — 44, rue d'Avron. — Pét. : M. LOFFICIAL François. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0116). — 68, rue de Bagnolet. — Pét. : M. HEZARD Philippe. — Création de deux châssis de toit, versant rue. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0117). — 42 au 46, rue des Rondeaux, 45 au 49, rue Ramus. — Pét. : M. GABORIAU Fabrice, S.A. ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DOMNIS. — Ravalement des façades. — Date d'enregistrement : 29-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0118). — 37, rue des Grands Champs. — Pét. : M. DE BELMONT Grégoire, ARKOSE. — Pose de 2 grilles de ventilation en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0119). — 26, rue Ligner. — Pét. : Mme WAENDENDRIES Brigitte. — Création d'une fenêtre, au niveau du 3° étage, dans un mur pignon du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0120). — 45, cours de Vincennes. — Pét. : M. CHERQUI Paul, S.A.S. CHERKONIZ. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin de robes de cérémonie. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0121). — 4 au 6, rue du Jourdain. — Pét. : M. LAJOURS Stéphane, VILLE DE PARIS – DCPA – SLA 20EME. — Réfection des appuis de fenêtres en façades et pose de garde-corps en toitures-terrasses sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-03-2018.

Liste des demandes de permis d'aménager délivrés entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

10° arr. (PA-075-110-17-V0001). — 98, quai de Jemmapes, 1, rue de la Grange-aux-Belles. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Elargissement de trottoir du n° 1 au n° 7, rue de la Grange aux Belles. — Date de la décision : 29-03-2018.

17° arr. (PA-075-117-18-V0001). — Rue des Dames. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Recalibrage de la rue des Dames entre la rue de Saussure et la rue Lévis, et création d'une zone de rencontre avec élargissement des trottoirs. — Date de la décision : 23-03-2018.

Liste des permis de construire délivrés entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0047). — 40 au 48, rue Cambon, 19, place Vendôme, 3, place Henri Salvador. — Pét. : IDEAL S.A.S. — Arch. : AGENCE D'ARCHITECTURE A. BECHU, M. Anthony Emmanuel BECHU, 82, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Réaménagement d'un commerce dans sa partie située au rez-de-chaussée afin de rendre accessible PMR la boutique - Permutation de surfaces d'habitation, de bureau et de commerce, à rez-de-chaussée, avec démolition partielle d'un mur pour création d'une baie intérieure. — Date de la décision : 21-03-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0048). — 27, place Dauphine. — Pét. : M. CRETTIEZ Xavier. — Arch. : M. LEGENDRE Alain, 103, rue Haxo, 75020 PARIS. — Remplacement de 2 fenêtres aux 4^e et 5^e étages sur place. Monument Historique inscrit le 20-09-1950. — Date de la décision : 23-03-2018.

2^e arr. (PC-075-102-17-V0021). — 2 au 4, rue de Marivaux, 2 au 4, rue Grétry, 1, place Boieldieu. — Pét. : SYNDIC GESTION ET TRANSACTIONS DE FRANCE. — Ravalement des façades sur rues et des souches de cheminée. Monument Historique inscrit le 11-08-1975. — Date de la décision : 26-03-2018.

3^e arr. (PC-075-103-17-V0027). — 16, rue Pastourelle. — Pét. : M. PIERLOT Martin. — Arch. : M. PUEL Mathieu, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Modification, après démolition, de la toiture d'un bâtiment d'habitation et de commerce de 4 étages et combles sur rue et cour. Surface créée : 8 m². — Date de la décision : 29-03-2018.

6^e arr. (PC-075-106-17-V0027). — 39 au 39 B, rue d'Assas, 9 au 15, rue de Fleurus. — Pét. : ISIT. — Arch. : M. MAROL Vincent, 130, avenue de Verdun, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Changement de destination de locaux de bureau en établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 26-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-17-V0028). — 68, rue de Grenelle. — Pét. : M. BOYER Benjamin. — Arch. : Mme ROSIER Julie, 77, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Changement de destination de locaux artisanaux, à rez-de-chaussée en fond de parcelle, en extension d'un local à usage d'habitation sur courette, avec remplacement de la toiture par une toiture zinc et création de fenêtres de toit type atelier et type vélux. — Date de la décision : 21-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-17-V0036). — 2 T, rue Malar. — Pét. : CABINET GELIS. — Arch. : M. HALOUA Francis, 35, rue Violet, 75015 PARIS. — Surélévation d'un étage d'un immeuble d'habitation de R + 2 en vue de création de combles aménagés, d'une terrasse accessible sur cour et d'un balcon sur rue, ravèlement des façades et réfection des toitures. Surface créée : 39,50 m². Surface supprimée : 8,50 m². — Date de la décision : 19-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-13-V1058-T01). — 14, rue Murillo. — Pét. : M. BOURRELLIS Henri, S.C.I. MURILLO. — Arch. : M. BISMUT Michel, 32, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008 PARIS. — Transfert du PC n° 075-108-13-V1058 (délivré le 15-05-2014 à la S.A.S. MONCEAU MURILLO représentée par Pierre MACCHI) à la S.C.I. MURILLO représentée par Henri BOURRELLIS. — Date de la décision : 20-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-P0058). — 34, rue de Rome. — Pét. : SNCF GARES & CONNEXIONS. — Arch. : M. BONNEVILLE François, 16, avenue d'Ivry, 75647 PARIS CEDEX 13. — Extension de l'abri menant à l'escalier d'accès à la gare Saint-Lazare, sur le trottoir côté rue de Rome, en vue de création d'un local-vélos et d'une zone d'accès contrôlée par des portiques automatiques menant aux quais attenants. Surface créée : 44 m². — Date de la décision : 20-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0014-M01). — 42, avenue George V, 68, rue François 1^{er}, 6, place Paul-Emile Victor. — Pét. : S.A.S. HERMES SELLIER. — Arch. : M. MONTEL Denis, 13, rue du Mail, 75002 PARIS. — Changement de destination d'un local d'habitation au 2^e étage sur rue et jardin, en extension du commerce de vêtements et sacs attenant en sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage, avec modification des liaisons verticales et de la devanture avec remplacement des stores. — Date de la décision : 20-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0016). — 7, rue de Marignan. — Pét. : Mme DAUPHIN-LA ROCHEFOUCAULD Charlotte. — Arch. : HW ARCHITECTURE, 29, rue du Louvre, 75002 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination en commerce à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour, démolition de l'appentis dans la cour, extension du sous-sol pour création d'une piscine, surélévation de 1 étage avec toiture-terrasse accessible dans la cour en fond de parcelle, déplacement des escaliers et installation d'ascenseurs, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, végétalisation du mur mitoyen et réfection du pavage de la cour. Surface à supprimer : 98 m². Surface créée : 310 m². S.T. : 513 m². — Date de la décision : 26-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0041). — 9, rue d'Anjou. — Pét. : S.C.I. ANDRE AUNE. — Arch. : AGENCE D'ARCHITECTURE A3+, 5, rue des Minimes, 75003 PARIS. — Surélévation d'un niveau plus combles d'un bâtiment de R + 2 en fond de cour après démolition partielle de la toiture pour création d'un logement. Surface créée : 30 m². — Date de la décision : 22-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0057). — 10, rue de Vienne, 28, rue du Rocher, 7, rue de Stockholm. — Pét. : AMARBEN. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75116 PARIS CEDEX 16. — Changement de destination d'un bureau de poste en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rues et cour, en supérette avec réaménagement intérieur, dépose de l'escalier menant au 1^{er} étage déjà condamné, modification de la devanture et réfection de la couverture côté cour. — Date de la décision : 16-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-14-V0053-M01). — 18, cité Maiesherbes. — Pét. : M. MUNIER THIBAUT Daniel Pascal. — Arch. : M. BRUNEL-ORAIN, 48, quai Aristide Briand, 78510 TRIEL-SUR-SEINE. — Création d'un espace bien-être en remplacement du bassin de nage à rez-de-chaussée, pose de volets au 2^e étage, création d'une fenêtre au 3^e étage, ravalement de la partie haute du pignon partiellement végétalisé, d'un pignon toute hauteur, modification des garde-corps et de l'accès terrasse sur cour, remplacement de fenêtres au 3^e étage sur rue et suppression de l'ascenseur. Rectification du tableau de surface et des surfaces taxables (permis d'origine erroné). Surface à supprimer : 7 m². Surface créée : 79 m². — Date de la décision : 29-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-16-V0012-M02). — 10, cité Pigalle, 10, rue Henner. — Pét. : S.C.I. EVI RUE HENNER. — Arch. : ARCHICREA DP, 9, quai Jacques Prévert, 77100 MEAUX. — Mise en accessibilité de la toiture-terrasse du R + 6 depuis le 6^e étage avec création de garde-corps et platelage bois, mise en accessibilité de la toiture-terrasse au R + 4 depuis le 4^e étage, installation d'échelles à crinoline aux R + 5 et R + 6 et modification d'escaliers intérieurs. Modificatif aux PC n^{os} 075-109-16-V-0012 et 075-109-16-V-0012-M01 délivrés les 10-08-2016 et 27-10-2016. — Date de la décision : 30-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0047). — 24 B au 30, rue Saint-Georges, 45 au 51, rue Laffitte, 21 au 29, rue de Châteaudun. — Pét. : S.C.I. ALLIANZ CHATEAUDUN. — Arch. : M. SBEIH Christian, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 8 étages sur 4 niveaux de sous-sol, modification des toitures et toitures-terrasses avec création d'une extension et aménagement paysager au 6^e étage, déplacement des liaisons verticales, couverture de la cour au 2^e étage

par une verrière, démolition et reconstruction des façades sur rue et cour, démolition de planchers à tous les niveaux, redistribution de l'ensemble des locaux et ravalement de la façade conservée sur rue. Surface à démolir : 2 256 m². Surface créée : 3 358 m². S.T. : 5 016 m². — Date de la décision : 28-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0060). — 10, rue de la Grange Batelière. — Pét. : S.A.S. 2TF. — Arch. : CABINET ALAIN PEYRONNET, 53, rue Meslay, 75003 PARIS. — Réfection des souches de cheminées en toiture. Monument Historique Inscrit le 22-03-1990. — Date de la décision : 22-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-17-V0035). — 59, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : ENTRAIDE UNIVERSITAIRE. — Arch. : M. VO Duy-Hiep, 27, rue des Cordelières, 75013 PARIS. — Réhabilitation du bâtiment en fond de cour d'un institut médico-pédagogique avec création d'un préau, d'un escalier entre le rez-de-chaussée et le sous-sol, d'un puits de lumière et d'une verrière après démolition partielle de la toiture, construction d'une dalle en sous-sol et réaménagement intérieur. Surface créée : 28 m². Surface supprimée : 25 m². — Date de la décision : 22-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-17-V0037). — 24, rue Lucien-Sampaix, 7, rue Legouvé. — Pét. : ENTREPRISE EDDY BOURGEOIS. — Arch. : M. POIREE Gilles, 37, rue Stephenson, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un local d'habitation (débaras) en commerce (cabine de photographie) à rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade pour création d'une devanture. — Date de la décision : 19-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0058). — 14, rue Rampon, 29, rue du Grand Prieuré. — Pét. : S.A.R.L. OSSEK GARDEN. — Arch. : Mme SUN Min, 40, rue de l'Epi d'Or, 94800 VILLEJUIF. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce en extension d'un restaurant avec modification de la devanture, pose d'un store et création d'un conduit d'extraction sur cour du rez-de-chaussée jusqu'en toiture. — Date de la décision : 23-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-16-V0031-M01). — 24 au 38, cour du Ponant, 82 au 92, quai de Bercy, 72 au 84, rue Baron le Roy. — Pét. : TS LUMIERE S.A.S. — Arch. : M. KATCHOURA Jean-Luc, 25, rue Michel Le Comte, 75003 PARIS. — Suppression du compartiment A au profit de la zone de service, modification des liaisons verticales, création de portes grillagées, modification de la façade vitrée et réalisation de deux châssis vitrés sur la façade Sud-Est. Surface démolie : 707,10 m². Surface créée : 560,65 m². Modificatif au PC n^o 075-112-16-V-0031 autorisé le 03-01-2017. — Date de la décision : 23-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0029). — Avenue du Polygone 45. — Pét. : ASSOCIATION EQUESTRE BAYARD. — Arch. : OCTANT ARCHITECTURE, 11, rue Dumont d'Urville, 76178 ROUEN CEDEX 01. — Requalification des abords et des espaces d'évolution extérieurs du Centre Equestre Bayard avec séparation des flux, création et meilleure identification de l'entrée du site, amélioration de la végétalisation, rénovation de l'enveloppe et réaménagement intérieur des 3 halles avec création de planchers intermédiaires, création d'une écurie pour l'extension du Poney Club et de 3 boxes sur le côté du petit manège. Surface créée : 115 m². Surface supprimée : 96 m². — Date de la décision : 26-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0041). — 2 au 16, rue Lasson, 8 au 28, avenue du Docteur Arnold Netter, 7 au 9, rue des Marguettes. — Pét. : M. FRAISSEX Olivier, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE. — Arch. : M. CAMFRANCO Christophe, 57, rue de Lancry, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée pour création d'une crèche (25 berceaux) dans l'enceinte de l'hôpital Trousseau. Surface créée : 233 m². S.T. : 25 560 m². — Date de la décision : 28-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-09-P0045-M03). — 66 au 78, boulevard Jourdan, 146, rue de la Tombe Issoire, 71 au 73, rue du Père Coirentin. — Pét. : S.A.S. EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE. — Arch. : ATELIER SERAJI – Nasrine SERAJI, 11, rue des Arquebusiers, 75003 PARIS. — Modification des façades, de la toiture, création d'un jardin partagé par les occupants de logements sociaux, modification d'un local vélos et création de places pour véhicules 2 roues motorisés. Modificatif aux PC n^{os} 075-114-09-P-0045, 075-114-09-P-0045 M 01 et 075-114-09-V-0045 T 02 délivrés les 17-11-2010, 05-11-2015 et 30-12-2015. — Date de la décision : 20-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0020). — 1 au 3, rue Maria Helena Vieira da Silva, 1 au 5, rue Carlos Fuentes. — Pét. : S.A.S. DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER. — Arch. : MARTIN DUPLANTIER ARCHITECTES, 13, boulevard de Rochechouart, 75009 PARIS. — Construction, après démolition partielle du mur séparatif, d'un bâtiment d'habitation (12 logements sociaux et 26 privés), de R + 4 et R + 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, en angle de rues et mitoyen à la clinique, avec toitures-terrasses inaccessibles végétalisées surface de plancher créée : 2 094,90 m². S.T. : 457 m². — Date de la décision : 16-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0049). — 9, rue d'Alembert. — Pét. : Mme PARE-HAMM Frédérique. — Arch. : Mme PARE-HAMM Frédérique, 164, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Construction d'un immeuble de 5 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (1 logement créé) et de bureaux avec création d'un jardin et d'une toiture-terrasse végétalisée accessible après démolition du bâtiment existant. Surface créée : 364,64 m². surface supprimée : 223,46 m². — Date de la décision : 23-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-11-V0065-M03). — 6, rue de Casablanca, 39 au 41, rue Duranton. — Pét. : CONGREGATION DES PETITES SŒURS DES MATERNITES CATHOLIQUES. — Arch. : ARCHITECTONIA HUGUES JIROU, 22, rue Salomon de Rothschild, 92150 SURESNES. — Modification des façades, de la typologie des logements, de la disposition des panneaux solaires sur les terrasses du R + 6, installation de garde-corps de sécurité sur les terrasses techniques du R + 6, remplacement des verrières zénithales de la chapelle par un puits de lumière, remplacement d'un mur intérieur par un pare-vue, déplacement du parc de stationnement dans la cour et suppression des verrières sur les patios de la maternité. — Date de la décision : 23-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-15-V0013-M01). — 40, rue de la Convention. — Pét. : S.C.I. CONVENTION 40. — Arch. : M. ABOULKER Emmanuel, 29, rue Bonaparte, 75006 PARIS. — Suppression du 2^e sous-sol, du monte-voiture, ajout d'un ascenseur de service, réaménagement du 1^{er} sous-sol, du rez-de-chaussée et du R + 8, suppression des stores extérieurs en façade sur rue et modification ponctuelle de baies sur cour. Modificatif au PC n^o 075-115-15-V-0013 délivré le 01-12-2015. — Date de la décision : 16-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-15-V0028-M01). — 50 au 52, rue du Commerce. — Pét. : M. MORCET Yonnel, S.C.I. LOULIE & S.C.I. 50, RUE DU COMMERCE. — Arch. : A+A ARCHITECTES, 1 bis, villa Guizot, 75017 PARIS. — Ajout de deux fenêtres de toit versant rue, au n^o 52 de la rue du Commerce. Modificatif au PC n^o 075-115-15-V-0028 délivré le 13-11-2015. — Date de la décision : 20-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0057). — 6 au 10, rue de la Cavalerie. — Pét. : M. VILLAIN Jean-François, CABINET ROMPTEAUX SYNDIC représentant le SDC. — Arch. : M. CAHOUR Patrice, 149, avenue du Maine, 75014 PARIS. — Réfection de l'étalement du brisis arrondi au 5^e étage sur rue (Monument Historique inscrit le 03-07-1986). — Date de la décision : 21-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0001). — 368, rue Lecourbe, 3, boulevard Victor. — Pét. : M. LAFON Florian. — Arch. : M. GATIER Pierre-Antoine, 30, rue Guynemer, 75006 PARIS. — Réaménagement intérieur avec dépose de 3 cloisons du local d'habitation du 4^e étage côté rue Lecourbe (Monument Historique inscrit le 12-06-1986). — Date de la décision : 29-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-14-V0040-M01). — 4 au 6 B, avenue Kléber, 1 au 3, rue Lauriston, 9 au 9 B, rue de Presbourg. — Pét. : M. LOT Rémi, COVEA IMMOBILIER. — Arch. : LEBŒUF Jean-Philippe, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Modifications des façades sur avenue Kléber et rue Lauriston, remplacement de grilles en pied de façade sur rue Lauriston par de la pierre rainurée, suppression de 2 failles vitrées sur le pignon du bâtiment Presbourg, suppression de ventelles et d'ouvrants sur la façade de la cour intérieure, diminution de l'édicule en toiture côté rue Lauriston et du local vélo à rez-de-chaussée. Modificatif au PC n^o 075-116-14-V-0040 délivré le 09-01-2015. — Date de la décision : 16-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-16-V0003-M01). — 78 au 82, rue de Passy, 91 au 93, avenue Paul-Doumer. — Pét. : M. WAGNER Patrice, S.A. FRANCK ET FILS. — Arch. : MP&A, 44, rue Legendre, 75017 PARIS. — Habillage d'un poteau en façade du 82, rue de Passy, découvert lors du curage du bâtiment, et création d'une trémie supplémentaire dans le plancher neuf du 1^{er} étage. Modificatif au PC n^o 075-116-16-V-0003 délivré le 22-07-2016. — Date de la décision : 26-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0065). — 173, avenue de Versailles. — Pét. : M. CHABANI Ahsene, YANIS COIFFURE. — Arch. : Mme PHILIBERT Sylvie, 138, avenue Franklin, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS. — Changement de destination d'un commerce de prêt-à-porter en salon de coiffure-barbier et modification de la devanture au rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 21-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-15-V0050-T01). — 6, rue des Acacias, 2, villa de la Grande Armée. — Pét. : Mme FRANÇOIS Jeanne, S.C.I. IMMOBILIERE ARC ACACIAS. — Arch. : Mme THISY Emmanuèle, 4, rue de Sèze, 75009 PARIS. — Transfert du PC n^o 075-117-15-V-0050 délivré le 06-07-2016 à la S.A.R.L. HÔTEL CENTRE VILLE ÉTOILE (Jeanne FRANÇOIS) à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE ARC ACACIAS (Jeanne FRANÇOIS). — Date de la décision : 19-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-16-V0057-M01). — 221 M, boulevard Pereire. — Pét. : MAIRIE DE PARIS – D.P.A.. — Arch. : Société OVERCODE, Mme Claire GARCIA, 8, rue Carnot, 93100 MONTREUIL. — Modification des façades vitrées de l'extension du réfectoire d'une école élémentaire avec mise en œuvre de murs opaques et impostes vitrées. Modificatif au PC n^o 075-117-16-V-0057 délivré le 24-02-2017. — Date de la décision : 23-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0059). — 22 au 30, place du Général-Catroux. — Pét. : IMEFA 118. — Arch. : M. MARINESCOUX Petre, 78, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Transformation de 134 chambres de service en 24 logements, prolongement des escaliers du 5^e au 6^e étage, création, remplacement et modification des lucarnes et des châssis de toit, de châssis de désenfumage et réfection des toitures avec pose de garde-corps. Surface supprimée : 15,60 m². Surface créée : 32,20 m². — Date de la décision : 19-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0042). — 106, rue du Poteau. — Pét. : IMMOBILIERE 3 F. — Arch. : ATELIER MARTEL, 3, rue Martel, 75010 PARIS. — Construction de 2 bâtiments de 8 étages sur un niveau de sous-sol et de 4 étages à usage d'habitation (33 logements créés) et de commerce à rez-de-chaussée du bâtiment sur rue. Surface créée : 1 891 m². — Date de la décision : 28-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0036). — 52 au 62, rue du Pré Saint-Gervais, 1, rue de l'Inspecteur Allès, 1 au 9, rue des Bois. — Pét. : S.A.S. PLAISIR D'ENFANCE. — Arch. : Mme CARTAUT Cécile, 7, cité du Cardinal Lemoine, 75005 PARIS. — Création d'une mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée d'une crèche. Surface créée : 21 m². — Date de la décision : 16-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-10-V0030-M03). — 73, rue de la Mare. — Pét. : M. JOLY Pascal, OGEC SAINTE-LOUISE. — Arch. : CABINET ROUGE BASILIC, M. Grégoire CLAUDEL, 17 bis, rue Froment, 75011 PARIS. — Construction d'une extension de 3 étages, sur pilotis, côté cour, adossée à la cage d'escalier du lycée-collège. Surface créée : 316 m². Modificatif aux PC n^{os} 075-120-10-V-0030, 075-120-10-V-0030-M01 et 075-120-10-V-0030-M02 délivrés les 25-02-2011, 27-07-2015 et 01-09-2017. — Date de la décision : 19-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-11-V0094-M03). — 18 au 38, rue des Pyrénées, 74 X, rue de la Plaine, 9, rue des Maraîchers. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE. — Arch. : CABINET METRA ASSOCIE, 33, avenue Paul-Doumer, 75116 PARIS. — Aménagement de la cour du collège Lucie Faure avec suppression des racks à vélos, suppression du sas d'entrée et des fosses d'arbres. Modificatif aux PC n^{os} 075-120-11-V-0094, 075-120-11 0 094 01 et 075-120-11-V-0094-M02 délivrés les 26-04-2013, 04-04-2014 et 23-12-2014. — Date de la décision : 23-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-14-V0033-M01). — 40, rue de Tourtille. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, ELOGIE - S.I.E.M.P. — Arch. : Mme RUEL Françoise, 61, boulevard Saint-Marcel, 75013 PARIS. — Suppression de la loge de gardien à rez-de-chaussée. Déplacement du local de tri sélectif. Déplacement du local vélos poussettes. Extension du local artisanal. Modifications des façades sur cour et courettes : remplacement des pavés de verre par des menuiseries fixes. Dépose de l'auvent. Modificatif au PC n^o 075-120-14-V-0033 délivré le 16-12-2014. — Date de la décision : 27-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-15-V0040-M01). — 78 A, rue Saint-Fargeau, 8 au 16, villa Sainte-Marie, 103 au 123, boulevard Mortier. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : GROUPE ARCANE, 6, rue Mercœur, 75011 PARIS. — Modification de l'implantation de trumeaux pleins en remplacement de parties vitrées sur façades côté boulevard et côté cour et suppression du désenfumage des paliers. Modificatif au PC n^o 075-120-15-V-0040 délivré le 01-03-2016. — Date de la décision : 28-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-15-V0070-M01). — 74, rue Stendhal. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : ERIC BAUMAN PARTNERS, 38, rue Servan, 75011 PARIS. — Réaménagement des espaces de bureau avec création d'un escalier de secours du R + 1 au R + 7 et remplacement de deux groupes froids et de groupes de ventilation en toiture. Modificatif au PC n^o 075-120-15-V-0070 autorisé le 20-05-2016. — Date de la décision : 20-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0043). — 56, rue Olivier Métra. — Pét. : M. ARJALIES Charles-Edouard. — Arch. : M. ROBAGLIA Patrice, 16, rue du Général Brunet, 75019 PARIS. — Construction d'un volume aux 6^e et 7^e étages côté rue, en extension d'un logement en duplex, avec terrasse accessible au R + 7. Surface créée : 43 m². S.T. : 422 m². — Date de la décision : 27-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0044). — 34 au 48, rue Piat, 10 au 26, allée du Père Julien Dhuit, S au 6 ND DM/20. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : Mme BELKÁID Memia, 91, avenue de la République, 75011 PARIS. — Restructuration avec extension du centre social en sous-sol et rez-de-chaussée, sur des parties communes et locaux techniques d'habitation attenantes, création d'un ascenseur et d'escaliers après démolition partielle de plancher et modification de la devanture. Surface supprimée : 33 m². — Date de la décision : 30-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0048). — 44 au 56, rue Saint-Blaise, 52 B au 56, rue Vitruve, 6 au 14, square de la Salamandre. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. BERNARD Frédéric, 105, rue La Fayette, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier de 3 bâtiments de 4, 5 et 6 étages sur 2 niveaux de sous-sols, sur rues, cours intérieures et square, à usage de commerce, bureau, habitation partiellement transformée en surfaces commerciales à rez-de-chaussée côté square, et stationnement en sous-sol partiellement modifié (164 places au lieu de 170), création de devantures, réaménagement des halls avec déplacement de portes au nu de la façade, ravalement de l'ensemble des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, végétalisation totale côté square et partielle côté rues, suppression des jardinières maçonnées à rez-de-chaussée côté square pour augmentation des surfaces plantées avec redéfinition des limites de propriété, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec création d'un escalier d'accès, création de serres d'agriculture urbaine avec végétalisation des toitures, et implantation d'abris-vélos végétalisés dans les cours intérieures avec réaménagement paysager. Surface supprimée : 1 m². Surface créée : 76 m². — Date de la décision : 23-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0059). — 40, rue des Pyrénées, 31, rue des Maraîchers. — Pét. : DEPARTEMENT DE PARIS. — Arch. : M. NAUT Bertrand, 1, rue du Dessous des Berges, 75013 PARIS. — Restructuration du collège Lucie Faure, mise en accessibilité du bâtiment existant, création d'une nouvelle entrée, aménagement de la cour de récréation agrandie sur l'emprise de la rue de la Plaine avec plantation d'un arbre et aménagements paysagers, mise aux normes de sécurité incendie de l'ensemble du groupe scolaire et création d'un monte-charge. Surface supprimée : 4 m². — Date de la décision : 29-03-2018.

Liste des permis de démolir délivrés entre le 16 mars et le 31 mars 2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-18-V0001). — 12, rue de Richelieu, 9, rue de Montpensier. — Pét. : S.A.S. TSUKUBA 35R. — Démolitions partielles de murs porteurs à rez-de-chaussée du restaurant. — Date de la décision : 21-03-2018.

2^e arr. (PD-075-102-17-V0005). — 11, boulevard Poissonnière, 17 au 21, rue Saint-Fiacre. — Pét. : S.A. REGUS. — Création d'un escalier entre le R + 5 et le R + 6. Surface supprimée : 9 m². — Date de la décision : 19-03-2018.

5^e arr. (PD-075-105-18-V0001). — 1, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. DESCAMPS Olivier. — Démolition de la toiture en zinc d'un petit bâtiment sur cour. — Date de la décision : 26-03-2018.

19^e arr. (PD-075-119-18-V0001). — 1 au 3, rue Henri Ribière. — Pét. : PARIS HABITAT - OPH - D.T.N.E. — Démolition d'une casquette en béton armé formant toiture terrasse au-dessus d'un passage traversant entre la rue Henri Ribière et la Place des Fêtes. — Date de la décision : 27-03-2018.

19^e arr. (PD-075-119-18-V0002). — 6 au 8, rue Augustin Thierry. — Pét. : PARIS HABITAT - OPH - D.T.N.E. — Démolition d'une casquette en béton armé formant toiture terrasse au-dessus d'un passage traversant entre la rue Augustin Thierry et la Place des Fêtes. — Date de la décision : 27-03-2018.

19^e arr. (PD-075-119-18-V0003). — 192 au 212, rue d'Aubervilliers. — Pét. : Mme CABY Amandine, MAIRIE DE PARIS - DLH - SADI. — Démolition totale de la halle à rez-de-chaussée, sur rue et voies ferrées. — Date de la décision : 27-03-2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Arrêté n° 2018-0110 fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de préparateurs en pharmacie Titre III.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2018 modifié, portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Florence POUYOL, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 54-3 du 27 juin 2016 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des préparateurs en pharmacie du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017-1565 portant ouverture d'un concours sur titres de préparateur en pharmacie ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 2 préparateurs en pharmacie Titre III — est fixé comme suit :

Présidente :

— Mme Nadine MEZENEC, Adjointe au Maire du 18^e en charge de l'égalité Femme/Homme, des Droits de l'homme et de l'intégration (75).

Membres :

— Mme Evelyne NOURY, Directrice de l'E.H.P.A.D. Harmonie, à Boissy Saint Léger (94) ;

— M. Patrice DEOM, chef du Bureau de la gestion des personnels hospitaliers au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

— Mme Morgane NICOT, cheffe du Service Action Educatif en Milieu Ouvert et Aide Educatif à Domicile « La Sauvagerie » (93) ;

— Mme Marie-Michelle PHOJO, Adjointe au Maire, à Romainville (93) ;

— Mme Michèle ZAMY, Pharmacienne gérante à l'E.H.P.A.D. Cousin de Méricourt (94).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du jury, Mme Morgane NICOT la remplacerait.

Art. 3. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines est chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 4. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Adjointe
Vanessa BENOÎT

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Arrêté n° 02 portant délégation de signature du Directeur Général.

Le Directeur Général du Crédit Municipal de Paris,

Vu les articles L. 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 14 avril 2016 portant nomination du Directeur Général de la Caisse ;

Vu la délibération n° 2016-33 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris nommant M. Xavier GIORGI, Directeur Général Délégué du Crédit Municipal de Paris ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MAUGET, Directeur Général du Crédit Municipal de Paris, sa signature est déléguée à M. Xavier GIORGI, Directeur Général Délégué, afin de représenter le Crédit Municipal de Paris devant les instances de gouvernance de CMP Banque.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation de la présente décision sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. l'Agent comptable du Crédit Municipal de Paris ;
— aux intéressés.

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Frédéric MAUGET

EAU DE PARIS

Conseil d'Administration du 16 février 2018. — Délibérations.

Délibérations affichées au siège de l'EPIC Eau de Paris, 19, rue Neuve Tolbiac 75214 Paris Cedex 13, salon d'accueil le 19 février 2018 et transmises au représentant de l'Etat le 19 février 2018 — Reçues par le représentant de l'Etat le 19 février 2018.

Ces délibérations portent sur les objets suivants :

Délibération 2018-001 : Révision du contrat d'objectifs 2015-2020 : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer l'avenant au contrat d'objectifs 2015-2020 :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu le contrat d'objectifs 2015-2020 ;

Vu le projet d'avenant au contrat d'objectifs 2015-2020 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité avec 1 abstention et 1 ne prend pas part au vote l'article suivant :

Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer avec la Ville de Paris l'avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2015-2020.

Délibération 2018-002 : *Actions agricoles sur l'aire d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer une convention d'objectifs avec l'Agglo du Pays de Dreux.*

Vu l'article R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la stratégie protection de la ressource d'Eau de Paris 2016-2020 reconduite par le Conseil d'Administration le 15 avril 2016, notamment ses axes 3, 4 et 5 ;

Vu les délibérations n° 2012-029 du 5 mars 2012 et n° 2015-29 du 10 avril 2015 du Conseil d'Administration ;

Vu les conventions d'objectifs signées avec Dreux Agglomération le 15 mars 2012 et le 5 juin 2015 ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

La Directeur Général d'Eau de Paris est autorisé à signer une convention d'objectifs sur l'aire d'alimentation des captages de Vert en Drouais avec l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2018-2020, et réaliser les demandes d'aides à l'Agence de l'Eau correspondantes au financement apporté par Eau de Paris.

Article 2 :

Les dépenses seront imputées sur le budget des exercices 2018 et suivants.

Délibération 2018-003 : *Développement des filières biomasse sur l'aire d'alimentation des captages de la Vallée du Lunain : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer une convention de subventionnement pour l'organisation d'un salon sur la valorisation de la biomasse locale :*

Vu l'article R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la stratégie de protection de la ressource d'Eau de Paris 2016-2020 reconduite par le Conseil d'Administration le 15 avril 2016, notamment ses axes 4 et 5 ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1 :

Le Directeur Général d'Eau de Paris est autorisé à signer la convention de subventionnement et de partenariat avec l'Association Seine-et-Marne Environnement pour l'organisation d'un salon sur la valorisation de la biomasse locale.

Article 2 :

Les dépenses seront imputées sur le budget des exercices 2018 et suivants.

Délibération 2018-004 A et B : *Conventions de subventionnement pour la valorisation de la biodiversité : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer deux conventions de subventionnement avec l'Association Le Lorient et l'Association de Sauvegarde de l'Espace Champoreux :*

Délibération 2018-004A :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la stratégie protection de la ressource d'Eau de Paris 2016-2020 reconduite par le Conseil d'Administration le 15 avril 2016 ;

Vu la stratégie biodiversité 2017-2020 approuvée par le Conseil d'Administration d'Eau de Paris le 21 avril 2017 ;

Vu la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) et sa déclinaison régionale ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer la convention de subventionnement avec l'Association Le Lorient pour la valorisation de la biodiversité sur des territoires traversés par des ouvrages gérés par Eau de Paris, pour une durée de trois ans.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à verser à l'Association le Lorient une subvention de 2500 euros par an, sur les trois années de la convention.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2018 et suivants de la Régie.

Délibération 2018-004B :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 3-1, 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la stratégie protection de la ressource d'Eau de Paris 2016-2020 reconduite par le Conseil d'Administration le 15 avril 2016 ;

Vu la stratégie biodiversité 2017-2020 approuvée par le Conseil d'Administration d'Eau de Paris le 21 avril 2017 ;

Vu la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) et sa déclinaison régionale ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer une convention de subventionnement avec l'Association de Sauvegarde de l'Espace Champoreux pour la valorisation de la biodiversité sur des territoires traversés par des ouvrages gérés par Eau de Paris, pour une durée de trois ans.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à verser à l'Association de sauvegarde de l'espace Champoreux une subvention de 600 euros par an, sur les trois années de la convention.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2018 et suivants de la Régie.

Délibération 2018-005 : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer la convention de partenariat et de subventionnement avec l'Association FACE Paris, membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion et de verser la subvention correspondante* :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris, modifiés ;

Vu le projet de convention de partenariat et de subventionnement joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer une convention de partenariat avec l'Association FACE Paris pour la période 2018-2019.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à verser une subvention à l'Association FACE Paris d'un montant de 10 000 € au titre de sa contribution aux actions conduites par ladite Association.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation 2018 et 2019 de la Régie.

Délibération 2018-006 : *Approbation du cadre technique des partenariats relatifs au plan prévisionnel de communication et d'exposition de la Régie Eau de Paris : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer les conventions de partenariats relatives aux événements ou expositions temporaires organisés ou co-organisés par Eau de Paris pour 2018* :

Vu l'article R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Vu le bilan 2017 ci-annexé des conventions de partenariat et des expositions passées en application de la délibération 2017-008 du Conseil d'Administration du 3 février 2017 ;

Vu le cadre technique des partenariats événementiels de la Régie pour l'année 2018 joint en annexe ;

Vu la liste prévisionnelle des actions événementielles pour l'année 2018 jointe en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Conseil d'Administration approuve le cadre technique des partenariats événementiels et expositions de la Régie pour l'année 2018.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer les conventions pour la participation de la Régie aux événements correspondants ou l'organisation des expositions, selon le modèle type précédemment approuvé par le Conseil d'Administration.

Article 3 :

Les dépenses éventuellement liées seront imputées sur le budget des exercices 2018 et suivants.

Délibération 2018-007 A et B : *Remise à la Ville de Paris de parcelles non utiles au service public de L'eau : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de remettre un logement situé à Evry (89) et une parcelle à Rigny-le-Ferron (10)* :

Délibération 2018-007A :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu l'annexe 1 du contrat d'objectifs du service public de l'eau, à Paris 2015-2020 ;

Considérant que le bien dont il s'agit n'est plus utile au service public de l'eau ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Constate que la parcelle cadastrée AB240 d'une surface d'environ 782 m², située à Rigny-le-Ferron n'est plus utile au service public de l'eau.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à remettre à la Ville de Paris la parcelle AB240, d'une surface de 782 m² environ, située à Rigny-le-Ferron.

Article 3 :

Le bien est provisoirement sous la responsabilité de la Régie Eau de Paris jusqu'à ce que la Ville de Paris en reprenne physiquement la gestion ou le vende.

Délibération 2018-007B :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu l'annexe 1 du contrat d'objectifs du service public de l'eau, à Paris 2015-2020 ;

Considérant que le bien dont il s'agit n'est plus utile au service public de l'eau ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Constate qu'une partie de la parcelle ZD35 sise route de Gisy-les-Nobles à Evry (89), correspondant aux lots A (1326 m²) et B (20 m²), comprenant un logement de 105 m², soit 1346 m² sur une surface totale de 2742 m², n'est plus utile au service public de l'eau.

Article 2 :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à remettre à la Ville de Paris une partie de la parcelle ZD35 comprenant un logement de 105 m², soit 1 346 m² sur une surface cadastrale totale de la parcelle de 2 742 m².

Article 3 :

Le bien est provisoirement sous la responsabilité de la Régie Eau de Paris jusqu'à ce que la Ville de Paris en reprenne physiquement la gestion ou le vende.

Délibération 2018-008 A, B, C et D : contentieux : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris d'exercer ou de poursuivre les actions en justice nécessaires pour défendre les intérêts de la Régie.*

Délibération 2018-008A :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Vu le mémoire d'appel en cause enregistré le 11 septembre 2017 devant le Tribunal Administratif de Paris ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à défendre les intérêts de la Régie dans l'instance introduite par la Société Action Contrôle Technique SAS devant le Tribunal Administratif de Paris, et de façon générale à prendre et à signer toute décision nécessaire à cette défense, y compris en appel ou en cassation.

Délibération 2018-008B :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Vu l'assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 15 novembre 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à défendre les intérêts de la Régie dans l'instance introduite par M. Combes devant le Tribunal de Grande Instance de Paris portant opposition aux titres exécutoires émis et contestation du bien-fondé de factures d'eau, et de façon générale à prendre et à signer toute décision nécessaire à cette défense, y compris en appel ou en cassation.

Délibération 2018-008C :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Vu l'assignation en date du 11 septembre 2017 devant le juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Paris ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à défendre les intérêts de la Régie dans l'instance introduite par Mme ZHENG Zhou Feirong devant le juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Paris, et de façon générale à prendre et à signer toute décision nécessaire à cette défense, y compris en appel ou en cassation.

Délibération 2018-008D :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Vu l'assignation en date du 20 décembre 2017 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à défendre les intérêts de la Régie dans l'instance introduite par l'Association syndicale libre la Voie Nouvelle du 30 avenue Wagram devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, et de façon générale à prendre et à signer toute décision nécessaire à cette défense, y compris en appel ou en cassation.

Délibération 2018-009 A et B : *Fourniture d'eau de secours pré-traitée par Eau de Paris à Eau du Sud Parisien sur les communes de Paray-Vieille Poste et Viry-Chatillon (91) : Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer deux avenants aux conventions de fourniture d'eau.*

Délibération 2018-009A :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la délibération n° 2016-114 du Conseil d'Administration d'Eau de Paris ;

Vu la convention du 28 octobre 1986 relative à l'établissement d'une interconnexion située sur la commune de Viry-Châtillon et plus précisément sur le siphon du Palteau de l'aqueduc du Loing ;

Vu le projet d'avenant joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général d'Eau de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention du 28 octobre 1986 relative à l'interconnexion de Viry-Châtillon (Essonne) entre l'aqueduc du Loing et le réseau d'Eau du Sud Parisien.

Article 2 :

Les recettes seront imputées sur les budgets de l'exercice 2018 et des exercices suivants.

Délibération 2018-009B :

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu la délibération n° 2016-114 du Conseil d'Administration d'Eau de Paris ;

Vu la convention du 6 septembre 1991 relative à l'établissement d'une interconnexion située à Paray-Vieille-Poste entre les aqueducs de la Vanne et du Loing et le réseau d'Eau du Sud Parisien ;

Vu le projet d'avenant joint en annexe ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général d'Eau de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention du 6 septembre 1991 relative à

l'établissement d'une interconnexion située à Paray-Vieille-Poste entre les aqueducs de la Vanne et du Loing et le réseau d'Eau du Sud Parisien.

Article 2 :

Les recettes seront imputées sur les budgets de l'exercice 2018 et des exercices suivants.

Délibération 2018-010 : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de demander les autorisations d'urbanisme nécessaires pour le réaménagement partiel du bâtiment « Wallace » 152, avenue Paul Vaillant-Couturier. 75014 Paris :*

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 421-14 ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts modifiés de la Régie Eau de Paris ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à demander les autorisations d'urbanisme nécessaires pour le réaménagement partiel du bâtiment «Wallace» (75014).

Article 2 :

La dépense sera imputée sur le budget d'investissement de la Régie des exercices 2018 et suivants — Section investissement chapitre d'opération 107.

Délibération 2018-011 : *Autorisation donnée au Directeur Général de la Régie Eau de Paris de signer la convention relative à l'organisation de l'enquête publique relative aux travaux de déplacement et de renouvellement de la conduite dite « Ceinture Nord », liés à l'extension du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine :-*

Vu les articles R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris révisés ;

Vu les articles L. 123-6, R. 122-2, R. 123-1 et R. 123-7 du Code de l'environnement ;

Vu l'article R. 153-16 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de convention relative à l'organisation de l'enquête publique unique pour les travaux d'extension du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine et de déplacement et renouvellement des canalisations d'eau potable associées ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les articles suivants :

Article 1^{er} :

Le Directeur Général de la Régie est autorisé à signer la convention relative à l'organisation de l'enquête publique unique pour les travaux d'extension du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine et de déplacement et renouvellement des canalisations d'eau potable associées.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur le budget de la Régie des exercices 2018 et suivants — Section investissement chapitre d'opération 103.

Délibération 2018-012 : *Prise d'acte du compte-rendu spécial des marchés d'un montant supérieur à 209.000 € H.T. passés par la Régie Eau de Paris (période du 8 novembre 2017 au 8 janvier 2018) ;*

Vu l'article R. 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la Régie Eau de Paris ;

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^e et 16^e alinéas de l'article 10 des statuts de la Régie Eau de Paris, dans leur dernière modification, issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017 ;

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'article suivant :

Article unique :

Le Conseil d'Administration prend acte du compte-rendu spécial n° 52 des marchés publics et accords-cadres supérieurs à 209.000 € H.T. notifiés par Eau de Paris pour la période du 8 novembre 2017 au 8 janvier 2018.

« Les documents annexés sont consultables sur demande au siège statutaire d'Eau de Paris, 19, rue Neuve Tolbiac 75214 Paris Cedex 13 ».

PARIS MUSÉES

Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'établissement public Paris Musées. — Modificatif.

Le Président de l'Etablissement Public
Paris Musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2012 SG 153/DAC 506 du 19 et 20 juin 2012 décidant de la création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2014 modifié, relatif à la désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'établissement public Paris Musées ;

Vu le courriel de FO en date du 27 mars 2018 désignant M. Max KRONOVSEK et Mme Bénédicte LEDRU en qualités de représentants titulaires au CHSCT ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté du 31 décembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1^{er} — La liste des représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de l'établissement public Paris Musées est fixée comme suit :

1) **En qualité de représentants titulaires** :

— M. Max KRONOVSEK, au titre de FO ;

— Mme Bénédicte LEDRU, au titre de FO ;

- M. Bernard ALAND, au titre de l'UNSA ;
- M. Jean Michel LAVENETTE, au titre du SUPAP/FSU ;
- M. Matthieu CARRIER, au titre de la CGT ;
- Mme Nadine LEMOULE, au titre de la CFDT.

2) En qualité de représentants suppléants :

- M. Tony PATAY, au titre de l'UNSA ;
- M. Fouad MEZIANE, au titre du SUPAP/FSU ;
- M. Abdellah FAIDI, au titre de la CGT ;
- M. Jean-Marc FORCARD, au titre de la CFDT ».

Art. 2. — Les autres dispositions de l'arrêté du 31 décembre 2014 susvisé demeurent inchangées.

Art. 3. — La Directrice Générale et la Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France — Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 3 avril 2018

Bruno JULLIARD

POSTES À POURVOIR



Avis de vacance de deux postes (F/H).

Présentation de l'Établissement Public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, créé le 20 juin 2012 par la Ville de Paris, chargé, depuis le 1^{er} janvier 2013, de la gestion des 14 musées de la Ville.

1^{er} poste : assistant-e administratif-ve chargé-e des affaires générales. — Maison de Victor Hugo.

Localisation du poste :

Maison de Victor Hugo, 6, place des Vosges, 75004 Paris.

Catégorie du poste :

Catégorie : C — Poste réservé aux agents titulaires de la fonction publique — adjoint administratif.

Finalité du poste :

Assurer la gestion des affaires générales et l'exécution du budget du musée (budget de fonctionnement et d'investissement).

Position dans l'organigramme :

- affectation : Administration/Conservation du Musée ;
- rattachement hiérarchique : Secrétariat Général du Musée.

Conditions d'exercice :

Rythme de travail : du lundi au vendredi aux horaires administratifs.

Profil, compétences et qualités requises :

Profil :

- maîtrise des fonctionnalités courantes de l'application budgétaire et comptable ASTRE ;
- savoir travailler en équipe ;
- maîtrise des fonctionnalités des outils bureautiques usuels (Word, Outlook, Excel) ;
- anglais courant (Bilingue apprécié).

Contact :

Dossiers de candidatures (CV et lettre de motivation) à faire parvenir par courrier électronique à Email : thierry.renaudin@paris.fr et recrutement.musees@paris.fr.

2^e poste : conservateur·trice au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Localisation du poste :

Direction : Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris.

Service : Conservation.

Catégorie du poste :

Catégorie : A — conservateur du patrimoine.

Finalité du poste :

Sous l'autorité du Directeur du Musée, assurer la coordination de la documentation des œuvres des collections et des archives, participer à l'organisation et à l'animation des collections en lien avec l'équipe de conservateurs, suivre les manifestations au sein des collections et, éventuellement, participer au commissariat des expositions temporaires qui s'y dérouleront.

Profil, compétences et qualités requises :

Profil :

- excellent relationnel ;
- techniques de gestion de projet ;
- mener et encadrer des recherches exigeantes ;
- maîtrise des fonctionnalités des applications informatiques dédiées à la fonction ;
- pratique courante de l'anglais ;
- connaissances scientifiques en Histoire de l'art moderne et contemporain ;
- très bonne connaissance des milieux de l'art international et des acteurs, particuliers et institutionnels ;
- techniques relatives à la gestion des collections et des outils de la documentation ;
- législation et réglementation en matière patrimoniale.

Contact :

Transmettre le dossier de candidature (CV et lettre de motivation) par courrier électronique à la Direction des Ressources Humaines de Paris Musées — Email : recrutement.musees@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON